

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques
Spécialité : " Economie du développement durable et de l'environnement "

Thème

**La gouvernance territoriale dans le secteur de
l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou**

Présenté par :
M^{me} KACI Radia

Sous la direction de :
Docteur M^{me} AKNINE Rosa

Membres de jury :
Présidente : Dr AMENACHE Sabrina
Examineur : Dr MOUSSAOUI Abdelhakim
Rapporteur : Dr AKNINE Rosa

Année universitaire : 2017/2018

Remerciements

La réalisation de ce travail a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je voudrais, tout d'abord, adresser ma gratitude à ma promotrice Docteur AKNINE, pour sa disponibilité et ses directives qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je remercie, le directeur de la DTA et son équipe en particulier M^{elle} HADDADI Et M^{me} MOALI, le directeur de la CNAC et son équipe en particulier M^{me} KITOUS et Mr BOULARES, le directeur de l'ANSEJ et son équipe de formation ; le directeur de l'ANGEM et son équipe et Mr AKLI de la direction des impôts de T.O.

Je tiens à remercier aussi tous les présidents d'associations et les artisans qui nous ont donné de leur temps pour répondre à nos questions et en particulier, les artisans d'Ait Kheir, d'Ait Hichem et locataires dans la maison de l'artisanat de T.O.

Dédicaces

Je dédie ce travail à tous ceux qui m'ont soutenu de loin ou de prêt et
particulièrement à :

Mes parents

Mon mari Bilal

Arab et Malika

Mes sœurs et leurs maris

Ma grand-mère, mes tantes et mes oncles

Lounes et Yanni

Mes beaux parents et ma belle famille

Mes amies et mes copines de chambre

Acronymes

ANART : Agence Nationale de l'artisanat traditionnel.

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro crédit.

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes.

APC : Assemblée Populaire communale.

APW : Assemblée Populaire de wilaya .

CAM : Chambre de l'Artisanat et des Métiers.

CFPA : Centre de Formation Professionnel Agrée.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance de Chômage.

CNAM : Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers.

DTA : Direction de Tourisme et de l'Artisanat.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

SPL : Système Productif Local.

T.O : Tizi-Ouzou.

JORADP : Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Sommaire

Introduction générale.....	07
Chapitre I : le développement local, la gouvernance territoriale et l'artisanat	12
Introduction	12
Section 01 : Le développement local	12
Section 02 : La gouvernance territoriale	22
Section 03 : L'artisanat	29
Conclusion.....	35
Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie	38
Introduction	38
Section 01 : Evolution et l'organisation de l'activité artisanale en Algérie.....	39
Section 02 : L'organisation du secteur de l'artisanat en Algérie	46
Section 03 : Les acteurs qui régissent le secteur de l'artisanat en Algérie.....	55
Conclusion.....	59
Chapitre 03 : Les acteurs intervenant dans le secteur de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou.....	61
Introduction	61
Section 01 : La présentation du cadre méthodologique.	61
Section 02 : La présentation du cadre d'étude	67
Section 03 : Les acteurs intervenant dans le secteur de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou.	70
Conclusion.....	88
Chapitre 04 : L'analyse et l'interprétation des données de l'enquête	90
Introduction	90
Section 01 : L'analyse et l'interprétation des entretiens effectués avec les artisans	90
Section 02 : L'analyse et l'interprétation des entretiens effectués avec les associations	110
Section 03 : L'analyse et interprétation de l'entretien effectué avec la DTA.....	117
Conclusion.....	119
Conclusion générale	123
Bibliographie.....	128
Liste des tableaux	132
Annexes	160
Tables des matières	161

Introduction Générale

Introduction générale

Dans un monde qui cherche à se développer, à innover, à atteindre un bien-être maximal mais qui, au même temps, manifeste une volonté accrue quant à la protection et à la préservation de son patrimoine, nous trouvons des acteurs territoriaux dynamiques qui se mobilisent afin de sensibiliser les citoyens sur l'importance croissante que revêt leur patrimoine et les inciter à le protéger, à le préserver et à le valoriser.

L'importance du patrimoine réside non seulement dans son aspect esthétique et le rôle qu'il joue comme porteur de valeurs intrinsèques qui relient le passé, le présent et le futur, mais aussi et surtout, dans son aspect utilitaire, c'est-à-dire dans les ressources directes ou indirectes qu'il engendre. Le patrimoine crée des activités, des revenus et de l'emploi¹.

Le patrimoine² peut être scindé en deux catégories tangible et intangible, au sein de ces deux catégories figure l'artisanat, dans la première catégorie on trouve l'objet artisanal lui-même, hérité de nos ancêtres et gardé pour sa valeur historique et commémorative ; dans la deuxième catégorie, on trouve le savoir-faire qui est un élément fondamental de l'activité artisanale.

L'activité artisanale est génératrice de profits dans la mesure où les différents acteurs et ressources sont suffisamment mobilisés et efficacement exploités, car elle assure non seulement une autosatisfaction des différents besoins en ustensiles, habillements, linge...etc. Mais elle assure aussi des postes de travail fixes³, comme elle crée du tourisme culturel.

La plupart des produits artisanaux possèdent une caractéristique importante et particulière, telle qu'on trouve que certains de ces produits peuvent être inclus dans la matière première d'autres nouveaux produits, après les avoir cassé, fondu ou desserré les nœuds, exemple, le cas de la poterie, la bijouterie et des vêtements tissés avec des fils en laine...etc. Et cela n'exige aucune technologie de pointe, ni de compétences professionnelles, l'artisan peut le faire facilement dans son atelier, et pour cela, il suffit juste de récupérer les produits abimés, ou les modèles qui ne sont plus désirés.

L'activité artisanale repose, non seulement, sur un savoir-faire local, mais aussi, c'est une activité qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles territorialement disponibles. Ce qui fait, une production faite à base d'un savoir-faire particulier et des

¹ XAVIER Greffe, « La gestion du patrimoine culturel », Ed Anthropos, Paris, 1999.

² C'est l'ensemble des sites, quartiers, collections ou pratiques d'une société hérité de son passé et qu'elle entend préserver et transmettre aux générations futures

³ Idem1

Introduction générale

ressources naturelles particulières donne naissance à un produit spécifique et unique. C'est ainsi que l'espace gagne en image de marque et se transforme en territoire⁴.

La production artisanale, dans un premier temps, était une production manuelle, faite à domicile, et souvent réalisée par les femmes, pour subvenir aux besoins familiaux, ou pour satisfaire la commande d'un voisin ou de l'une de leurs connaissances. Par la suite, des petites usines qui activent dans ce domaine ont été créées, ce qui a permis l'augmentation de la production artisanale, mais la consommation de ces produits a connu une baisse suite à l'ouverture du marché national sur le marché mondial⁵. Alors, pour faire face à cette concurrence et pour ressusciter la consommation des produits artisanaux, les artisans ont cherché à améliorer leur qualité afin d'adapter leurs produits aux besoins des générations présentes. Ces produits ont connu des changements dans la forme mais pas dans le fond, telle que la robe kabyle, le tapi et la poterie, ils ont tous connu des retouches de nouveauté, mais tout de même, les symboles ont gardé leur originalité et leur sens.

La population algérienne, comme toutes les autres populations du monde, a des savoirs faire divers, transmis d'une génération à une autre, ce qui lui a permis le développement d'une multitude d'activités artisanales, de nature différente ou de même nature mais qui prennent des caractéristiques particulières d'une région à une autre, ce qui rends variés les modèles et les décors des produits artisanaux fabriqués en son sein.

La wilaya de TIZI-OUZOU, et à l'instar d'autres wilayas algériennes, est connue par la diversité de ses activités artisanales et par l'originalité de ses savoirs faire, et qui jouent une importance primordiale dans la vie socio-économique des habitants de ce territoire.

Les artisans se plaignent de problèmes qui freinent le développement et l'essor de leurs activités, voir même qui menacent l'existence de certains métiers, notamment, ceux du premier domaine de l'artisanat. Parmi tous ces problèmes ceux qui ont attiré notre attention le plus, sont ceux de la gouvernance. A partir de ça, nous voulons savoir *si « l'origine de ces problèmes que rencontre le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou revient-elle à des défaillances dans la gouvernance territoriale ? »*, qui (selon Xavier Greffe) a été définie par le fait que les pouvoirs publics et les autres acteurs, à savoir les entreprises et les associations, doivent coordonner leurs actions pour atteindre les objectifs souhaités.

Pour pouvoir répondre à cette problématique, nous devons répondre aux questions subsidiaires suivantes :

⁴ DONSIMONI Myriam, KEMMAR Mohamed, PERRET-KARNOT Cécile « Les bijoutiers d'Ath-Yenni », Ed Achab, Tizi-Ouzou, 2010.

⁵ BRAHIM Fatma-Zahra, le tapis traditionnel : wilaya de Tiaret, Mémoire de magistère, Université d'Oran, 1979.

Introduction générale

- Quelles sont les difficultés que rencontrent les acteurs de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou lors de leur recherche à atteindre les objectifs souhaités ?
- Quel est le rôle de ces acteurs dans l'articulation dynamique de leurs pratiques en vue de résoudre leurs problèmes ?

Notre travail de recherche repose sur les hypothèses suivantes, que nous sommes appelés à vérifier :

- Les acteurs du secteur rencontrent des problèmes qui freinent leurs activités.
- Ces acteurs coordonnent leurs actions afin de trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

Pour apporter des éléments de réponse aux différentes interrogations soulevées et vérifier nos hypothèses, nous avons opté pour la méthodologie suivante :

- Une recherche bibliographique ; faite par la consultation de différents documents nécessaires pour la compréhension de notre thématique et les différentes approches théoriques qui la composent, à savoir, les ouvrages, les mémoires, les revues, les sites internet...etc.
- Une enquête de terrain ; réalisée par le biais des guides d'entretiens semi-directif, avec un échantillon d'artisans et d'associations qui activent dans le premier domaine de l'artisanat, et avec la DTA. Durant cette enquête nous avons eu quelques documents que nous avons, par la suite, traité et aussi nous avons eu recours à des supports photographiques.

Pour réaliser ce travail, nous proposons un plan de travail devisé en trois chapitres :

- Dans le premier chapitre nous avons essayé d'expliquer la notion du développement local puis la présentation de ses deux piliers à savoir la gouvernance territoriale et l'artisanat ;
- Dans le deuxième chapitre nous avons essayé de présenter la gouvernance dans le secteur de l'artisanat en Algérie comme cas global, donc nous avons présenté l'artisanat en Algérie, sa législation et les différents acteurs qui la régissent ;
- Dans le troisième chapitre nous allons présenter le cadre méthodologique de l'enquête, le cadre d'étude et les différents acteurs qui interviennent dans le secteur de l'artisanat dans la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Le quatrième chapitre a été consacré pour la présentation du travail de terrain et cela en analysant dans la première partie les guides d'entretiens semi-directifs effectués avec les artisans, dans la deuxième partie, les guides d'entretiens

Introduction générale

effectués avec les associations, et dans la troisième et la dernière partie, nous allons présenter l'entretien effectué avec la direction du tourisme et de l'artisanat.

Chapitre I

Le développement local, la gouvernance territoriale et l'artisanat.

Introduction

Depuis quelques décennies, nous assistons à une transformation des politiques de développement, au paravent planifiées par l'Etat, la seule autorité à conduire les dynamiques sociales et économiques.

En effet, avec l'émergence du concept du développement local comme réponse à l'échec des politiques de développement conduites par le haut, nous assistons à un contexte économique qui se caractérise par un recours des Etats vers les milieux locaux, où le rôle des acteurs et des territoires considérés autrefois comme engourdis, a été redéfinie, ils sont aujourd'hui, avec la valorisation des potentialités locales, le centre locomotif de tous projets de développement. L'exploitation optimale des ressources naturelles locales constituent les leviers de croissance.

La coordination des projets entre les différents acteurs privés et publics, afin d'assurer leur pertinence et leur cohérence dans le temps et dans l'espace, nécessite des mécanismes complexes qui ne peuvent être appréhendés qu'à travers une gouvernance transversale. Capable d'assurer le bien-être des populations tout en valorisant les ressources territoriales. En effet, la gouvernance locale constitue un enjeu majeur pour les acteurs locaux.

Dans ce présent chapitre, scindé en trois sections, nous allons essayer d'approfondir les trois notions que nous venons de citer à savoir, le développement local, la gouvernance locale, et pour les potentialités locales, nous avons pris à titre d'exemple, l'artisanat.

Section 01 : Le développement local

Ce n'est qu'à la fin des années 1960 et début des années 1970, avec l'apparition des prémices de la crise, que le concept de « développement local » a fait son apparition. Il était perçu comme « *une réponse politique contestataire et anti-économiste à une théorisation excessive et totalitaire d'un interventionnisme étatique industriel et productiviste retrouvant les arguments forts du régionalisme* », les premiers symptômes de la crise et l'apparition du concept de développement local coïncident avec l'introduction des aspects socioculturels dans les démarches de développement initiés par l'UNESCO.⁶

Pour certains théoriciens, le développement local est perçu comme une alternative au développement global, nommé aussi le développement par le haut, pour d'autres il n'était

⁶FERGAUENE Ameziane, « Gouvernance locale et développement territorial Le cas des pays du sud », ED Le Harmattan, France, Novembre 2004, p 78 et 79.

qu'une simple mode passagère. Actuellement, les expériences de développement local essaient à travers le monde et un début de théorisation est amorcé.

1-1- Genèse et évolution du développement local

Selon A.Joyal, la genèse et l'évolution du développement local⁷ a connu trois phases, à savoir :

- **première phase : les années 60** : Au début des années 60, c'est la théorie des pôles de croissance prônée par Perroux, Boudeville, Hirshman et Myrdhal qui servait de modèle d'inspiration des décideurs gouvernementaux. Le développement est ainsi diffusé, à l'aide de la grande entreprise du centre vers la périphérie. C'était une conception du développement par le haut qualifiée de fonctionnaliste. Les modèles de ce type d'initiative est la Tennessee Valley Authority ou, dans la politique de New Deal, où le gouvernement fédéral Américain a favorisé l'aménagement d'une région fortement en difficulté. La France quant à elle, elle a mis en place un modèle de délégation à l'aménagement du territoire et l'action de régulation régionale (DATAR) pour déconcentrer la région parisienne et favoriser le développement de régions en difficulté. L'Italie n'était en marge avec le Mezzogiorno. Le développement économique est vu comme un processus issu de sources extérieures et devant être diffusé dans les milieux jugés économiquement faibles.

Actuellement, les résultats s'avèrent décevants et les initiatives engagées dans le cadre des industries « industrialisantes » n'ont pas eu les effets d'entraînement escomptés. Cet échec peut être adossé aux effets qu'a la mondialisation sur l'économie, la taille relativement réduite des régions concernées, l'insuffisance de fonds injectés, les carences en infrastructures ou en main d'œuvre qualifiée, etc.

- **Deuxième phase : les années 70 et le début des années 80** : La théorie des pôles de croissance n'a pas donné des résultats satisfaisants, mais les gouvernements l'ont maintenu comme politique de développement économique, ce dernier était synonyme d'interventions gouvernementales ou d'implantation de grandes entreprises venant de l'étranger. Des projets, innovants, sont ainsi élaborés mais ils ne trouvaient pas d'écho favorable. Les grands projets étaient prioritaires pour booster les économies des différentes régions.

⁷HAMITI Hamid, « La PME facteur de développement local : étude de cas du couloir Est du SABAOU », Mémoire de magistère, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, non daté.

- **Troisième phase : Le milieu des années 80, début des années 2000 :** A partir du milieu des années 80, avec les écrits de Weaver, Storh, Friedman, Coffey et Polèse une approche faisant appel à des unités productives de petite taille, lancées par des acteurs locaux dans un cadre d'intervention partenariale, a vu le jour. Cette période charnière était caractérisée par une transformation du rôle de l'Etat et la déclinaison de l'Etat-providence. En effet, l'Etat a présenté ses aveux de ne plus être en mesure d'assurer seul le développement des régions, Une nouvelle conception des régions s'est ainsi développée « *Les régions commencent à être perçue comme des creusets dotées d'autonomie, résultat des efforts des acteurs locaux désireux d'être partie prenante dans le devenir collectif. L'ère du développement local n'allait pas tarder à suivre* ».

Des concepts nouveaux comme « partenariat », « concertation », « entrepreneuriat » ont vu le jour. Les changements qu'impose la mondialisation, lancent de nouveaux défis aux régions dans lesquelles le développement des entreprises doit s'effectuer par et pour les populations locales dans le cadre de stratégies qui ne viennent désormais pas de l'extérieur. Les efforts s'orientent désormais vers l'animation et l'essor de l'entrepreneuriat local.

1-2- La définition du développement local

Avant de définir la notion de développement local⁸, nous jugeons utile de présenter, en premier lieu, les deux concepts qui le composent à savoir : le développement et le local.

1-2-1-Le développement

PERROUX définit le développement comme : « *la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la nation apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global* ». Ainsi, le développement peut être perçu comme l'amélioration du mode de vie des populations par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

1-2-2- Le local

Le terme local relié à celui de développement est lourd de significations, il repose sur la notion de territoire, et représente quatre réalités comme le signale GONTCHOROFF George :

- Il est homogène, c'est une sorte de niche écologique à l'intérieur de laquelle les hommes se sentent chez eux, prêt à se battre pour leur avenir individuel et collectif ;
- C'est un lieu, héritier d'une histoire plus en moins longue, investi des bénéfices de la proximité ;

⁸BELABBAS Nesrine, ZIDELMAL Nacera, « Développement local (urbain) et attractivité : Illustration par la croissance des services marchands et non marchands, publics et privés de la ville de Tizi-Ouzou », Mémoire de magistère, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Novembre 2015.

- Chacun connaît chacun, pour le meilleur et pour le pire (conflit de voisinage) ;
- Enfin, le local représente l'espace des élus locaux dont la consécration est assurée par l'Etat.

1-2-3- La définition du développement local

Le concept de « développement local⁹ » est polysémique, il fait appel à plusieurs définitions. Cependant, afin d'illustrer cette conception, nous présenterons les plus célèbres :

Selon BECQUEUR Bernard, *« le développement local peut se définir à la fois comme « un processus, une démarche, une méthode ». Un « processus », car la construction par les acteurs s'inscrit dans le temps. Elle est spécifique à chaque territoire et, de ce fait, n'est jamais reproductible à l'identique. Une « démarche » car le processus ne s'enclenche jamais mécaniquement de toutes parts. Il existe une part importante de stratégie volontaire, et donc une place pour les politiques publiques. Il s'agit de capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir collectif. Une « méthode », car, sur un plan plus abstrait, le développement local n'est pas seulement un phénomène observable, il est aussi la méthode d'observation des relations de coordination entre les acteurs de l'économie, et plus généralement de la société ».*

D'après Greffe Xavier, *« le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active ».*

Peu importe la définition retenue, comme le note GUIGOU Jean-Louis, la notion de développement local est devenue un mode d'approche, une méthode d'appréhension globale des problèmes locaux.

1-3- Les approches territoriales du développement local

Les théories d'approches territoriales¹⁰, représentent les travaux ayant traités des éléments suivants, à savoir les approches du district industriel, des Systèmes Productifs Localisés (SPL), des milieux innovateurs et des clusters.

⁹ Idem 4

¹⁰ GOUTTEBEL Jean-Yves , « stratégies de développement territorial », Edition ECONOMICA, Paris, 2001.

1-3-1- Le district industriel

Le concept de « district industriel » est né de l'analyse de l'économiste Marshall. Ce concept a d'abord retenu l'attention des apports des géographes, des sociologues et des historiens avant d'être pris en considération par d'autres économistes.

1-3-1-1- La définition du district industriel

Becattini (1992) a défini le district industriel comme étant « *une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnements, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfait entre communauté locale et entreprises* ».

D'après cette définition, le district se compose de deux éléments très importants : une collectivité soudée par un système de valeurs culturelles partagées par tous et une population d'entreprises entretenant des relations de concurrence et de coopération. L'osmose entre ces deux éléments est une caractéristique essentielle du district.

Les auteurs Piore M. et Sabel C. F voient le district industriel comme « *une concentration de PME qui se spécialisent en diverses phases d'une même production, une structure sociale spécifique composée de petits entrepreneurs, artisans et ouvriers qualifiés, hautes rémunérations, spécialisation élevée et flexibilité, technologies avancées et capacités d'innovations, multiples rapports de confiances, de coopération, de division organisée du travail* ». Cette définition rassemble les caractéristiques du district industriel.

1-3-1-2- Les principales caractéristiques du district industriel

Les caractéristiques fondamentales du district industriel sont les suivantes :

- **Existence d'une communauté locale** marquée par son système de valeurs et de pensée homogène qui évolue dans le temps, il existe aussi des institutions et des règles (marché, entreprises, famille, école, autorité locales, associations, ...) qui véhiculent ces valeurs et les transmettent de génération en génération. Cette communauté entretient des échanges permanents entre ses individus et le monde qui l'entoure ;
- **Une forte intensité d'entreprises** concentrées dans un territoire géographiquement limité, et spécialisées dans une seule phase de processus de production spécifique au district ;
- **Une main-d'œuvre professionnelle et spécialisée**, le district industriel offre des activités professionnelles qui correspondent à chaque membre de la communauté. Il se

caractérise aussi, par une tendance intrinsèque à redéployer constamment ses ressources humaines dans le but d'améliorer sa compétitivité et sa productivité ;

- **Le marché du district**, pour le district le prix n'est pas la seule variable qui influence sur les décisions de l'acheteur, mais il doit lui offrir aussi, des informations complètes sur le produit. Le marché du district doit constituer un réseau de liens solides avec les autres marchés ;

- **Une concurrence intense et une information partagée sur le marché**, la concurrence au sien du district est forte, mais le coût marketing du produit final est réduit, cela revient à la solidarité et à la circulation de l'information qu'offre son milieu social ;

- **L'adaptabilité du système** La capacité du district, à exercer un contrôle sur les différentes phases du processus productif, permet une adaptation rapide et réfléchie aux évolutions de la production ;

- **L'introduction de nouvelles technologies** apparaît comme une avancée sociale réalisée grâce à une prise de conscience progressive de la part de l'ensemble des groupes de l'activité industrielle et de toute la population, car l'innovation technologique renforce l'organisation interne du district et améliore sa position socioéconomique ;

- **Le système de financement**, les institutions financières, dans un district, doivent être prudentes pour assurer le bon fonctionnement du système de financement, car en cas d'imprudence, elles peuvent induire des conséquences économiques néfastes qui vont affecter toutes les chaînes du district ;

- **Les éléments qui dynamisent le district industriel** ne sont pas autres que la maîtrise des coûts. Le choix des sous-traitants dans le district n'est pas purement économique. Il repose aussi sur la volonté de garder ou non le contrôle sur la ou les phase(s) à externaliser du processus productif ;

- **Une conscience des classes sociales et une appartenance locale**, au sein du district, émerge l'appartenance à une classe sociale. Cette classe se considère comme faisant partie d'une communauté géographique, mais le sentiment d'appartenance qui y prédomine, en général, est celui d'appartenir à la « communauté industrielle locale » qui est perçue comme l'épanouissement individuel et familial sur lequel repose le district.

1-3-2- Les systèmes productifs locaux (SPL)

La notion du système productif local est apparue en France pour décrire le cas français qui connaît une dynamique positive de composition globale des territoires. Cette notion de SPL se réfère aussi à l'économie régionale, relative notamment à l'innovation. Elle est issue de la lignée des travaux sur les districts industriels. Elle partage ainsi certaines caractéristiques comme le regroupement de petites et moyennes entreprises, et le partage d'un même système de valeurs.

Claude Courlet (1994) définit le SPL comme « *une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises. Le métier industriel dominant n'exclut pas la possibilité de l'existence de plusieurs branches industrielles* ».

La DATAR classe les SPL en quatre types :

- **Les SPL de type « district industriel italien »**, ils ont les mêmes caractéristiques des districts industriels italiens : un nombre de PME en relations étroites entre elles, et qui se basent dans leurs activités sur un savoir-faire local, une culture et une histoire commune. Ce type de SPL s'implante dans certaines grandes métropoles et dans les zones industrialisées ;
- **Dans les SPL technologiques de type district technologique en milieu innovateur**, les entreprises sont hautement spécialisées dans des activités innovantes, liant des relations très denses entre elles, basées sur le partage d'une même culture technique. Ces SPL se trouvent dans les zones urbaines, milieux favorables au développement des innovations et où se concentrent la plupart des activités de recherche et de formation ;
- **Dans les SPL émergents et grappes de PME en émergence**, les entreprises de ce type de SPL s'installent les unes à proximité des autres pour pouvoir bénéficier des échanges d'expériences nécessaires à leurs développements. L'objet central de cette coopération inter firmes est d'abord de bénéficier des avantages des ressources humaines disponibles, avant de s'engager sur des objets plus importants pour la réalisation des SPL ;

- **Les systèmes des PME organisées autour de grandes entreprises** : c'est le cas des PME qui sont installées autour d'un ou plusieurs donneurs d'ordres. Leur apparition est favorisée par les politiques d'externalisation des activités menées par les grandes entreprises en vue d'acquies plus de flexibilité et de pouvoir répondre à une demande finale variable et différenciée.

1-3-3- L'approche des milieux innovateurs

Le concept de milieu innovateur est conçu comme un ensemble de relations qu'entretiennent les acteurs d'un territoire donné et sont liées au contexte territorial qui les valorise. L'innovation n'apparaît plus comme un ensemble de paramètres techniques mais plutôt comme une « vision plus territorialisée : l'innovation est alors la création d'un milieu (pour répondre à un défi ou à un besoin local par l'utilisation de l'expérience locale). Elle est le fruit de l'inventivité du milieu et répond au besoin de développement local, moyen que se donne une société pour progresser. Aussi avancée que soit l'innovation, elle ne peut réussir que si elle repose sur des éléments de continuité avec l'expérience acquise par le milieu » (AYDALOT, 1989).

1-3-3-1- La définition du milieu innovateur

Selon Quévité (1992), le concept de milieu innovateur a été surtout « utilisé pour cerner les formes organisationnelles territorialisées des rapports entre la technologie et la production dans le contexte spécifique des relations industrielles ».

Le milieu innovateur est un « *ensemble spatial constitué* » se référant aux relations qu'entretiennent les agents économiques avec leur environnement dans leur stratégie d'innovation technologique. (Aydalot, 1986 ; Perrin, 1989 ; Maillat, Quévité et Senn, 1993) .

D. Maillat (1992) s'inspire ainsi de Quévité pour percevoir le milieu innovateur comme « *un ensemble d'éléments économiques, sociaux, politiques et culturels* ». La combinaison de ces éléments va permettre l'émergence, au sein du milieu, de stratégies résultant des innovations réalisées, alliant entre les avantages de l'internalisation et de l'externalisation.

Au final, Ferguène A. (1999) relève trois composantes principales pour la définition du milieu innovateur :

- L'espace géographique qui se caractérise par un ensemble de ressources qui sont à la fois matérielles et immatérielles, génériques et spécifiques.

- La logique d'organisation qui recouvre l'ensemble des formes d'organisation présentes sur le territoire et qui influencent les stratégies d'entreprises (intégration ou externalisation).

- La dynamique d'apprentissage qui désigne les aptitudes des acteurs évoluant dans le milieu (entreprises, institutions, main-d'œuvre) à s'adapter rapidement et efficacement aux transformations de l'environnement proche et lointain.

1-3-3-2-Les caractéristiques du milieu innovateur

Selon Maillant et Perrin (1992), les caractéristiques du milieu innovateur peuvent être identifiées comme suit :

- L'ouverture. Le milieu innovateur est un système ouvert qui entretient des relations diverses avec son environnement.

- L'organisation des ressources. Les acteurs du milieu organisent et coordonnent les ressources en vue de parvenir à de nouvelles combinaisons productives.

- Le milieu innovateur recouvre une vision territorialisée de l'innovation. Cela veut dire que le territoire intervient de façon active dans le processus de création technologique et influence fortement ce processus dans son impulsion initiale et dans son déroulement de sorte que le résultat (l'innovation) dépende fortement de la nature du territoire où elle est créée.

- Le milieu innovateur traduit une vision de l'innovation comme processus complexe. Ceci renvoie au nombre important d'intervenants dans le processus d'innovation et la diversité de leurs activités et donc de la complexité des relations qu'ils entretiennent entre eux. A titre d'exemple nous reprenons l'énumération de Courlet C. (1994) : « la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la recherche-développement, la préparation de prototypes, la mise en production, la commercialisation et l'adaptation au marché »

- Enfin, le milieu innovateur fait référence à une problématique évolutionniste de la technologie. Cela suggère l'existence de l'idée de discontinuités, de ruptures et, finalement, d'avancées par sauts qualitatifs. Elle traduit une analyse en termes d'effets de proximité spatiale sur le processus d'innovation technologique.

1-3-4- L'approche des clusters

A la fin des années 1980 et début des années 1990, un nouveau mode de concentration géographique des entreprises commence à prendre de l'ampleur un peu partout dans le monde. Des concentrations géographiques d'entreprises interconnectées que Michael Porter

(1990) appellent « clusters », sont devenues des faits frappants et importants dans les analyses microéconomiques de la compétitivité des entreprises et du rôle de la localisation en termes d'avantages compétitifs.

Porter (1990, 1998) le perçoit les clusters comme « *une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes, d'industries connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent* ».

Selon ROSENFLAND, un cluster est une « *masse critique d'entreprises (suffisante pour attirer des services, des ressources et des fournisseurs spécialisés) ayant des relations systémiques fondées sur des complémentarités et des similarités, sur une étendue géographique limitée* ». Et COOKE en (2003) le considère comme une « *concentration géographique d'acteurs technologiques unis par des chaînes de valeur économique, évoluant dans un environnement bénéficiant d'infrastructures de soutien, partageant une stratégie commune et visant à attaquer un même marché* ».

Le cluster est perçu comme un mode nouveau d'organisation spatiale des entreprises. Il combine entre les avantages de la grandeur du marché et les avantages de l'organisation hiérarchique ou de l'intégration verticale des activités. Il permet surtout de mieux valoriser la chaîne de valeur des entreprises.

Le cluster notamment sa dynamique, résulte de la présence et de la combinaison de certaines caractéristiques que sont:

- **La présence de clients locaux**, ces clients sont la source de la demande du cluster et se démarquent par leur exigence dans le choix des produits poussant ainsi les entreprises à innover en permanence, et obligeant ces dernières à répondre en quantité et en qualité à leurs besoins ;
- **La présence de fournisseurs locaux spécialisés**, ces fournisseurs doivent satisfaire la demande des entreprises du cluster en termes de ressources notamment humaines, mais aussi physiques et de capital. Les ressources fournies comprennent également les infrastructures de toutes natures (de transport, administratives, d'information, ...).
- **L'interdépendance des industries**, les entreprises du cluster doivent pouvoir s'appuyer sur l'existence d'industries connexes, sur des entreprises ayant des

activités complémentaires aux leurs et qui entretiennent avec elles des relations en amont et en aval ;

- **La présence d'un certain degré de rivalité entre les entreprises** : ce degré de rivalité est déterminé par la présence d'environnement favorable à l'innovation, à la concurrence et garantissant le respect des règles de celle-ci.

1-4- Les outils du développement local

Les principaux outils du développement local¹¹ sont :

- L'aménagement du territoire qui définit les grandes orientations et fixe le cadre de développement des zones ;
- Une politique de décentralisation appuyée par la déconcentration des structures de l'Etat ;
- La gouvernance locale définie comme l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté locale, orientées vers la définition d'un projet global commun et de projets spécifiques de développement des collectivités ;
- La participation citoyenne qui s'exprime au sein des structures de gouvernance locale ;
- Le financement via la fiscalité nationale et locale et les agences internationales.

Dans cette première section nous avons essayé de cerner le cadre conceptuel du développement local. En effet, le développement local est un développement par le bas, ascendant, endogène, autocentré...etc.

La section suivante va traiter l'un des outils du développement local qui est la gouvernance.

Section 02 : La gouvernance territoriale

La question de la gouvernance territoriale renvoie au développement local et se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux (privés, publics, associatifs, etc.) dans les dynamiques de développement et leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge. Ainsi, la gouvernance peut être vue ici comme la manière dont les sociétés développent des règles, des processus et des comportements nécessaires à leur survie et à leur accomplissement. Dans ce qui suit, nous allons détailler le cadre théorique du développement local.

¹¹http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local_concepts_strategies_et_benchmarking.pdf, consulté le 09-04-2018.

2-1- La définition de la gouvernance territoriale

Dans ce qui suit, nous allons présenter les définitions attribuées à la gouvernance territoriale¹² selon plusieurs auteurs, à savoir :

GXAVIER Greffe (2002), cité dans Valérie Angéon, Thomas Houédété (2003, p. 128), souligne le fait que « *les pouvoirs publics doivent souvent coordonner leurs actions avec celles d'autres agents –entreprises privées, organismes non lucratifs, associations de la société civile- pour arriver aux résultats souhaités* » dans le but d'atteindre les objectifs fixés, une coordination des différentes actions entreprises par les pouvoirs publics et celles entreprises par les autres agents (secteur privé, agent de l'économie sociale et solidaire, société civile,,,) doit être de mise.

D'après Jean-Pierre Gilly et Jean Perrat (2003, p. 96), la gouvernance locale est « *un processus de mise en comptabilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local de développement* » Selon ces deux auteurs l'élément essentiel d'une gouvernance local est la proximité institutionnelle entre des acteurs se trouvant sur une même localité et dont l'objectif est la résolution d'un problème socioéconomique ».

Selon le PNUD (2004), Cité dans ABOBECAR YENIKOYE Ismaël (2007, p 09), la gouvernance locale est « *l'ensemble des mécanismes, des processus, des relations et des institutions complexes, au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent pour régler leurs différends* » la gouvernance locale est, donc, un système complexe de relations où interviennent plusieurs acteurs. Ce système permet à ces derniers, de formuler leurs intérêts, de régler leurs litiges, et aussi d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun.

2-2- Aperçu historique sur la gouvernance territoriale

Les concepts¹³ « gouvernance » et « gouvernement » ont une même origine étymologique, ils proviennent du latin « gubernare » et du grecque « kubernan » signifiant le pilotage des navires (source : document pr la gouvernace, article : historiq de la gouv).

¹²FERGAUENE Ameziane, « Gouvernance locale et développement territorial Le cas des pays du sud », ED Le Harmattan, France, Novembre 2004.

¹³MABY Jacques, « Gouvernance et territoire », Université d'Avignon, non daté.

Néanmoins, la gouvernance n'est pas le « gouvernement », le terme est resté longtemps confiné dans un usage moyenâgeux à caractère institutionnel où il caractérise un mode de gestion municipal.

Ce n'est qu'au 20^{ème} siècle que le concept «gouvernance» est utilisé par R. COASE (1937) pour désigner un mode de fonctionnement de l'entreprise. C'est un concept économique signifiant la réduction du coût des transactions par un pilotage moins bureaucratique et mieux coordonné.

En 1970, O. WILLIAMSON renforce ce concept en intégrant la recherche d'une efficacité inter et extra entreprises.

En 1980, la notion de gouvernance transite du champ économique vers le champ politique, à l'échelle internationale d'abord, avec l'émergence du modèle de « bonne gouvernance mondiale » qui s'appuie sur les référents quasi-transcendants que sont les droits de l'homme, la démocratie ou la liberté d'entreprendre. Ce concept sert de pilier au modèle de pensée unique qui se met en place pour accompagner la mondialisation libérale.

Dans les années 1990, le concept de la gouvernance s'applique, désormais, à une échelle étroite « échelle locale » mais où il a trouvé son usage le plus étendu. Il s'agit ainsi de réguler le territoire par la maximisation du **principe de subsidiarité**¹⁴. La gouvernance est donc un système d'actions politiques s'adaptant, à priori, aux besoins de chaque échelle territoriale (région, pays, etc.). Et ce, en intégrant de nouveaux acteurs et reconnaissant de nouvelles légitimités. La « gouvernance locale » est ainsi convoquée pour réintroduire de la « politique » dans une vie publique où elle est de plus en plus disqualifiée.

2-3- Les acteurs de la gouvernance territoriale

Les acteurs qui participent à l'émergence ou à la stabilisation d'une gouvernance territoriale¹⁵ sont des acteurs privés et/ou publics. Ils jouent un rôle important dans la dynamique territoriale en structurant les mécanismes de coordination de l'ensemble des acteurs. Ces derniers, peuvent être des acteurs économiques (établissement de groupes, associations d'entreprises...), institutionnels (collectivités territoriales, Etat, Chambres de commerce...) et/ou sociaux (syndicats, associations...). La gouvernance territoriale est, donc, la combinaison des dimensions, économiques, sociales et politiques (institutionnelles), caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs. Ces

¹⁴Le principe de subsidiarité est le principe selon lequel les autorités centrales ne réalisent que les tâches qui ne peuvent être accomplies à une échelle inférieure.

¹⁵FERGAUENE Ameziane, « Gouvernance locale et développement territorial Le cas des pays du sud », Edition Le Harmattan, France, Novembre 2004, p97 et 98.

interactions sont complexes du fait que le champ d'intervention des acteurs institutionnels et celui des acteurs économiques et sociaux sont dissemblables et que l'horizon temporel stratégique des acteurs publics et des acteurs privés peuvent différer. Ces différences sont à l'origine d'un engagement territorial de nature inégale selon les acteurs.

2-4- Les formes de la gouvernance

En fonction des différentes catégories d'acteurs, de leurs objectifs et de leurs modes d'appropriation des ressources locales, trois principales formes de gouvernance¹⁶ peuvent être énumérées, à savoir :

- *La gouvernance privée* : Suivant un objectif d'appropriation privé, l'ensemble des acteurs du secteur privé impulsent et dirigent les différents dispositifs de coordination et de création des ressources;

- *La gouvernance privée collective* : c'est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies,

- *La gouvernance publique* : les institutions publiques ont des modes de gestion de ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales...

- *La gouvernance mixte* : elle renvoie à la rareté des situations pures (exclusivement publiques ou exclusivement privées), elle est, souvent, assimilée à une association des deux formes précédentes. Néanmoins, l'une des deux formes prédomine ce qui permet la caractérisation de chaque territoire comme un cas particulier intégrant l'une des deux catégories (plutôt publique ou plutôt privée) selon un dosage spécifique et variable.

2-5- Les caractéristiques de la gouvernance

Selon les différentes définitions attribuées à la gouvernance, plusieurs caractéristiques de celle-ci peuvent être soulevées. Ces caractéristiques se résument dans les conditions d'émergence de la gouvernance et ses contours.

La gouvernance revêt deux composantes :

- La composante structurelle de la gouvernance : elle renvoie au cadre institutionnel formel ou informel;

¹⁶FERGAUENE Ameziane, « Gouvernance locale et développement territorial Le cas des pays du sud », Edition Le Harmattan, France, Novembre 2004, p98 et 99.

- La composante fonctionnelle : processus et intervention

Elle permet d'appréhender :

- Des systèmes multi-acteurs et multi scalaires d'auto-organisation et d'autorégulation, interdépendants entre eux;
- Des pouvoirs et des responsabilités partagés ;
- Descapacités à coordonner des actions collectives pour définir des objectifs communs et ainsi palier aux problèmes éminents ;
- De nouvelles façons de gouverner et de façonner les politiques publiques, dans un contexte où la légitimité politique des gouvernements est contestée, où les responsabilités sont partagées, où les frontières entre les sphères publiques, privées et associatives s'estompent.

2-6- Enjeux de la gouvernance

Les enjeux de la gouvernance locale¹⁷ sont multiples et sont principalement d'ordre :

➤ **Politique**, la gouvernance locale constitue une exigence du processus, car au-delà du pluralisme politique et de la transparence elle autorise, sinon favorise, l'initiative et le contrôle. Elle encourage la participation et est porteuse de beaucoup d'espoirs pour les populations, notamment, l'émergence d'une vie politique locale active.

➤ **Socio-économique**, la gouvernance locale apparaît comme un instrument privilégié du développement, car elle favorise l'émergence des initiatives de base en matière d'élaboration et de vote de plans/programmes de développement pouvant être considérés comme les choix des populations elles-mêmes. Les pouvoirs publics en attendant une meilleure mobilisation des ressources locales pour impulser la dynamique de lutte contre la pauvreté. La gouvernance locale peut permettre le renforcement de l'efficacité de l'aide. Elle transfère aux collectivités les prérogatives de programmation des actions et de gestion des infrastructures dans les domaines de la santé, de l'éducation, du sport, des arts et de la culture. Un des axes majeurs de la politique de gouvernance locale sera l'élargissement de l'accès aux équipements de base tels que les points d'eau potable, les infrastructures sanitaires, scolaires et culturelles.

¹⁷AIT OUFELLASabrina, OUHADDA Nadia, « Gouvernance territoriale du tourisme, levier du développement local cas de la commune de Tizirt », Mémoire de maîtrise, Université de Mouloud Mammeri, 2014.

A cela, il faut ajouter l'accès des communes et de leurs populations à l'énergie et aux technologies de l'information qui participent au bien-être des populations.

En réalité, les populations se voient, désormais, placées au cœur de l'élaboration des politiques visant à affecter leurs destins. Leur adhésion aux politiques élaborées se traduit généralement par l'adoption de pratiques et de comportements adaptés aux diverses situations qui se présentent à elles. Afin de traduire dans les faits de la politique de la gouvernance locale, l'Etat doit prendre appui sur les élus locaux et à cet effet, le gouverneur passe le plus souvent pour l'un des acteurs, sinon l'acteur principal de l'élaboration des politiques locales. Aussi, ça fonction, ses contributions tout autant que sa personne se voient impliquées d'une manière ou d'une autre dans la mise en œuvre de la dite gouvernance locale.

2-7- Gouvernance et dynamiques de proximité

L'analyse des processus de décision locaux prend des formes d'action collective¹⁸, reposant sur des jeux de négociation, de compromis, d'alliances, qui supposent l'activation de relations et de réseaux divers. Ces mécanismes peuvent être rattachés à diverses formes de proximité à savoir la proximité géographique, la proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle. C'est au nom de la proximité géographique que la démocratie participative est recommandée. Elle renvoie à des proximités organisationnelles, soit qu'elle suscite la mise en place de tels dispositifs.

La proximité géographique traite de la séparation des acteurs et des activités dans l'espace. Fonctionnellement exprimée en termes de cout et/ou de temps, Elle permet des externalités qui peuvent être favorables à la structuration locale.

La proximité organisationnelle concerne les interactions entre acteurs mobilisant des actifs complémentaires et participant à une même activité finalisée, au sein d'une même organisation ou entre organisations. Sont proches, en terme organisationnel, les acteurs qui appartiennent au même espace de rapport.

La proximité institutionnelle lie les acteurs qui se ressemblent ou qui possèdent le même espace de référence, et partagent les mêmes savoirs, si bien que la dimension institutionnelle est importante. Cette proximité est liée à une relation de "ressemblance" des représentations et des modes de fonctionnement. Elle repose donc sur l'adhésion des acteurs à un espace

¹⁸ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », Proximité institutionnelle et capital social, volume 6-7, 2005.

commun de représentations, de règles d'action et de modèle de pensée, orientant les comportements collectifs (Torre et Gilly, 2000).

La proximité est au cœur des démarches participatives. Elles réclament que les programmes répondront d'autant mieux aux besoins réels des populations, qu'ils auront été définis au plus près des bénéficiaires, et autant que possible par eux. Une procédure qui permet le passage des programmes publics vers les actions jugées prioritaires par les habitants concernés.

L'analyse des fondements théoriques, économiques et politiques du concept de gouvernance met en évidence une relation proximité – gouvernance, qui ne tient pas tant au rapport de « cause à effet » mais au rapport de convergence d'analyse. Les seuls critères de proximité tant géographiques qu'organisationnels n'engendrent des phénomènes de gouvernance, que dans certaines conditions, celles-ci étant portées par un projet commun, par un renforcement des relations citoyens/élu, souvent accompagnées d'un « porteur de l'action collective à la connaissance du public » (Unal, 2000). La proximité organisationnelle souligne l'intérêt d'une prise en compte des relations, rapprochant les divers acteurs locaux, à travers les institutions formelles, des réseaux, des relations économiques, ou des rapports d'influence et de dépendance. Sous cet angle, le concept de gouvernance met l'accent sur les liens étroits, qui associent les décideurs publics et les représentants des différents autres acteurs.

Dans les approches économiques, la recherche de théorisation des dynamiques territoriales, par la convergence de différents types de proximité, fait émerger le concept de gouvernance dans l'interprétation du fait productif. Il y a donc une dimension explicative de la gouvernance par les proximités.

L'approche des sciences politiques, centrée sur l'analyse des modes de gouvernance territoriaux, ne traite qu'implicitement les dimensions de la proximité, révélant ainsi une convergence d'intérêt pour ces deux objets que sont la gouvernance et les proximités. Ainsi, l'existence de formes de proximité est une condition de la gouvernance, mais elle n'est pas la seule.

Au plan réaliste, un paradoxe est à l'origine des limites certaines, rencontrées par les politiques publiques qui se réclament de la gouvernance, et qui tentent d'encourager artificiellement des dynamiques de développement territorial. En effet, sur la base d'expériences locales réussies, elles entendent mettre en œuvre des modalités génériques ou systématiques de renforcement volontariste des proximités entre acteurs. Il s'agit d'un passage de la singularité d'itinéraires de développement propre à un territoire, à des modalités

particulières de configuration d'acteurs et d'activités, et à des modalités normalisées et universelles d'organisation des acteurs. Il y a une véritable dénaturation des démarches ascendantes qui voudraient systématiser des expériences locales, universaliser le singulier.

A cette contradiction qui voudrait imposer des formes d'organisation, dont la richesse provient largement du caractère spontané, injonction descendante à la créativité ascendante, s'ajoute une autre dimension problématique, autour de la dimension temporelle des phénomènes.

Les politiques d'encouragement à l'activation des liens de proximité négligent largement la dimension temporelle de construction de ces proximités. Cette construction est pourtant issue le plus souvent de processus d'apprentissages progressifs, d'interactions répétées qui prennent sens dans le temps long. Ainsi, il apparaît que les ambitions placées dans les politiques publiques de développement, tablant sur l'activation de la proximité révèlent pour une large part du mirage. Si la proximité est bien une opportunité, voir une condition de développement, elle n'en constitue pas la clé systématique (Bertrand et *ali, op. cit*). La proximité des acteurs sur un territoire peut être à la base de certaines externalités liées à son développement. Elle peut favoriser par exemple un processus de concertation et de dialogue social, qui amène les acteurs à converger dans leurs ambitions pour leur développement. L'activation de cette proximité peut être aussi favorisée par les réformes institutionnelles. C'est notamment, le cas du processus de la décentralisation.

La notion de gouvernance ne cesse d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de recherche de divers auteurs.

Dans une perspective du développement local, la gouvernance locale renvoie à l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté, susceptibles de porter un objectif commun et des projets spécifiques de développement de leur collectivité.

Section 03 : L'artisanat

Le développement local et le phénomène artisanal sont deux aspects d'une même réalité dans la mesure où le caractère parcellaire et spontané de l'artisanat lui assure une adaptation totale à la dimension locale analysée en termes de produits, de main-d'œuvre disponible et de besoins à satisfaire. Ces adaptations restent fonction des relations existant avec les autres secteurs de la société et de l'économie : secteurs politique, administratif, industriel,

commercial, agricole et commerce extérieur ; toutes tendent à modifier, à orienter ou à amplifier les conditions et les résultats de la production artisanale¹⁹.

3-1- Les enjeux de l'artisanat

Dans le domaine de l'artisanat, les principaux enjeux²⁰ sont :

- La création de l'emploi : l'artisanat est un réservoir de l'emploi car même en temps de crise quand les entreprises réduisent leur effectif, et cela car ce secteur :
 - Il ne nécessite pas des grands investissements tels que nous trouvons qu'il est moins coûteux que les investissements industriels, ainsi, il est considéré avec la PME, l'un des principaux moteurs de la croissance économique et de la création de l'emploi ;
 - Il est capable de recycler et reconvertir les travailleurs compassés par les grandes entreprises et/ou à prendre en charge les activités délestées par ces dernières ;
 - Il est capable de s'adapter et se reconvertir.
- Le développement des activités exercées à domicile apte de répondre à l'attente d'une frange importante de la population, notamment, féminine surtout dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art (broderie, tissage, habit traditionnel...etc.) ;
- La densification des activités économiques locales, sources de revenus générateurs d'un effet multiplicateur (animation économique et culturelle, développement de la demande locale) ;
- L'élévation du niveau de qualification professionnelle et du savoir-faire, libérant l'esprit d'initiative et du compter sur soi (créer l'esprit d'émulation, notamment, chez des jeunes) ;
- La mobilisation de l'épargne : les unités de production artisanales, par la nature de leur structure et en raison de leur petite taille et du caractère peu capitalistique, elles sont financées, dans la majorité des cas, par l'épargne personnelle. De ce fait, nous pouvons affirmer que les activités artisanales permettent une meilleure mobilisation de l'épargne privée en l'orientant vers des affectations productives plutôt que consommatrices ;
- La participation à la couverture des besoins essentiels des populations en produits et services ;

¹⁹<https://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/bitstream/123456789/10434/1/EN04.pdf>, consulté le 17-02-2018 à 9h.

²⁰AMEUR Sabrina, CHIRIFI Kahina, « Développement local par la valorisation des savoir-faire locaux : Illustration par la vannerie d'Ain Meziab », Mémoire de master, Université de Tizi-Ouzou, 2013

- L'aménagement du territoire par la création et la multiplication des micro-activités en mesure de fixer les populations notamment dans des zones rurales et d'apporter une contribution à la réduction de l'exode rural, aussi ces entreprises artisanales représentent un moteur économique essentiel du développement local, et par conséquent, participent au développement équilibré des territoires ;
- La représentation du patrimoine culturelle de manière à éviter la disparition de certains métiers qui font partie de la mémoire collective.

Toutefois une valeur négociable mais à la condition impérative qu'il soit gardé secret. Si ce dernier est l'une des caractéristiques principales du savoir-faire, c'est qu'il a un impact sur sa valeur économique. Le secret conditionne ainsi toute l'organisation de l'entreprise, son fonctionnement et joue un rôle conséquent au niveau des décisions relatives à l'activité économique. Il garantit la viabilité et la pérennité de l'entreprise, car pour être efficace, et ainsi créer de valeur, cette entreprise doit avoir identifié ses compétences clés.

Dans une entreprise, ou même un territoire ou une société, le savoir-faire est un patrimoine intellectuel. Au sens culturel du terme, le patrimoine est l'ensemble des sites, monuments, quartiers, collections ou pratiques qu'une société hérite de son passé et qu'elle entend préserver et transmettre aux générations futures. A priori, rien n'est plus éloigné de l'économie de production et d'échange que cet ensemble de biens immuables et non reproductibles.

3-2- Le savoir-faire une ressource spécifique

L'artisanat repose sur un savoir-faire qui devient patrimoine une fois rare²¹. Il est alors assimilé à un métier d'art. Pour Bergadaà (2008) un métier d'art est un « *construit social qui a pris son essor au sein des compagnies séculaires qui ont perpétué une tradition et des valeurs fortes* ». En effet, le savoir-faire peut devenir patrimoine par sa capacité intrinsèque de créer des jonctions. Il est une « *habilité manuelle communicable* », il correspond à « *des connaissances techniques, transmissibles, non immédiatement accessibles au public et non brevetées et pour lesquelles quelqu'un serait disposé à payer pour en avoir connaissance* ».

Le savoir-faire a quatre caractéristiques: il est transmissible, il est secret, il n'est pas breveté et il a une valeur marchande. La transmission de celui-ci est différente de celle des autres biens. En effet, contrairement aux biens matériels, le savoir-faire ne se vend pas et ne se loue pas, son détenteur le conserve et son acquéreur ne le restitue pas à la fin du contrat.

²¹DONSIMONI Myriam, KEMMAR Mohamed, PERRET-KARNOT Cécile « Les bijoutiers d'Ath-Yenni », Ed Achab, Tizi-Ouzou, 2010.

Il représente toutefois une valeur négociable mais à la condition impérative qu'il soit gardé secret. Si ce dernier est l'une des caractéristiques principales du savoir-faire, c'est qu'il a un impact sur sa valeur économique. Le secret conditionne ainsi toute l'organisation de l'entreprise, son fonctionnement et joue un rôle conséquent au niveau des décisions relatives à l'activité économique. Il garantit la viabilité et la pérennité de l'entreprise, car pour être efficace, et ainsi créer de valeur, cette entreprise doit avoir identifié ses compétences clés.

Dans une entreprise, ou même un territoire ou une société, le savoir-faire est un patrimoine intellectuel. Au sens culturel du terme, le patrimoine est l'ensemble des sites, monuments, quartiers, collections ou pratiques qu'une société hérite de son passé et qu'elle entend préserver et transmettre aux générations futures. A priori, rien n'est plus éloigné de l'économie de production et d'échange que cet ensemble de biens immuables et non reproductibles. Pourtant, l'importance des métiers d'arts, le développement du tourisme culturel, les rénovations urbaines ont une réalité économique à travers les ressources qu'ils engendrent.

Le patrimoine est générateur d'activités, de revenus et de postes d'emploi. Il est évolutif : il s'use par obsolescence, il disparaît souvent avec les personnes qui le détenaient, et il s'enrichit par l'expérience, par la recherche, par des achats ou échanges de techniques avec d'autres entreprises. Il est pourtant judicieux de signaler qu'en soi, le patrimoine ne présente pas une activité génératrice de postes d'emploi à grande échelle. Néanmoins, les emplois patrimoniaux demeurent stables ce qui est important en terme de développement.

L'impact des activités patrimoniales se manifeste de trois manières :

- Un effet filière : le tourisme culturel implique une relation triangulaire entre un site et un présentateur ;
- Un effet compétence: les métiers d'art, la rénovation du patrimoine, la reproduction des compétences et savoir-faire, l'amélioration de la qualité;
- Un effet innovation: la culture, transaction entre le patrimoine et la création, se retrouve au cœur de la transmission du savoir-faire. L'introduction de composants et d'identités culturelles dans les biens produits constitue le meilleur garant de leur compétitivité.

Le patrimoine est créateur de valeurs sociales :

- Des «valeurs sociales communes » par un sentiment d'appartenance et par la diffusion de références à l'ensemble des membres d'une collectivité;

- Une « image de marque », c'est l'identification et la distinction d'un territoire par rapport à d'autres et la capacité de ce même territoire à être un lieu de création dans le futur puisqu'il l'a déjà été dans le passé. Cela entraîne la présentation d'une image positive et donc redonne confiance.

Le patrimoine peut être donc un facteur d'intégration sociale; mais il faut pour cela qu'il réponde à une demande locale. Il n'a de sens que dans la mesure où il porte des éléments que la société considère comme intériorisant des valeurs et par conséquent méritant d'être conservées et léguées. En ce sens, le patrimoine est une convention. Au terme d'un processus d'appropriation, un objet entre dans le patrimoine dès qu'il se voit attribué une valeur «patrimoniale» et perd ainsi sa valeur d'usage.

Cette appropriation se fait sur la base de plusieurs critères :

- **La communion:** un objet devient patrimoine quand il est lourd de sens pour une collectivité. Son existence devient le moyen de symboliser une histoire ou de faire partager des valeurs autour desquelles la collectivité communique.
- **La scientificité :** un objet devient patrimoine parce qu'il se voit reconnaître une grande valeur historique ou artistique parmi d'autres objets, il se voit attribué un caractère irremplaçable.
- **Un critère économique :** un objet devient patrimoine parce qu'il représente une valeur économique et que sa disparition pourrait constituer une perte pour la collectivité.

Donc, loin d'être reçue, la plus grande partie du patrimoine est choisie. La constitution du patrimoine relève moins de l'ordre symbolique et culturel que de choix collectifs, en quelque sorte d'un ordre plus juridique ou plus politique. Un objet n'est pas patrimonial par nature mais parce qu'il est proposé à cette fin par des sujets qui en conviennent, d'où la notion de convention. Cette dernière fait référence à un système d'attente réciproque au tour d'un « objet » de référence qui fait accord commun et, par conséquent, convergence. Le patrimoine ainsi choisi, raconte une histoire, celle du territoire et de son peuple. *«Les territoires doivent raconter une histoire pour satisfaire à la mentalité romantique. La réinvention d'un mythe, ou story telling, pour alimenter l'image et susciter l'envie de découverte. Raconter une histoire permet d'attirer des populations »*. Si l'on en croit Guillaume Erner (2008), l'imaginaire d'un territoire aide à sa construction.

3-3- De l'espace au territoire ou la recherche d'une ressource spécifique

Enclencher un processus de développement local consiste à activer une source spécifique pour offrir un produit « unique ». L'espace y gagne en image de marque et se transforme en territoire²². *« La présence d'actifs spécifiques ... permet de différencier le territoire et de l'identifier dans un contexte de concurrence spatiale forte...La présence de tels actifs freine la volatilité des entreprises (leur propension à la délocalisation en fonction de production les plus bas possibles). En effet, les actifs spécifiques présentent un « coût de réversibilité » ou encore « coût de réaffectation ». Cela signifie que l'actif perd une partie de sa valeur productive dans le cas où il est redéployé vers un usage alternatif. Il apparaît donc coûteux pour une entreprise de se délocaliser dans la mesure où elle ne peut pas trouver ailleurs, immédiatement, au même prix, le même actif. Ce frein à la réversibilité s'accroît avec le temps si l'on considère que l'entreprise améliore chronologiquement la qualité de ses relations de proximité (la confiance allège les coûts). »* (Bernard Pecqueur., 2005).

Chaque région et/ ou territoire possède des spécificités. Un diagnostic doit permettre d'identifier les ressources potentielles et les avantages compétitifs de différenciation de la région, permettre de définir les facteurs de son attractivité et orienter son offre. G. Colletis et B. Pequeur (1994) ont présenté une typologie qui distingue les ressources et les actifs en fonction de leur nature spécifique ou générique. Les actifs correspondent aux facteurs de production en activité, les ressources sont les facteurs à révéler ou à organiser. En effet, comme nous l'explique A.O Hirschman (1960) *« en matière de développement économique l'important n'est pas tant de recenser les différents facteurs de développement ou les cercles vicieux qui l'entravent, que d'établir comment amorcer le processus par la combinaison des ressources potentielles et des capacités latentes »*.

Les ressources sont génériques lorsque la valeur d'existence ou de marché ne dépend pas de leur participation à un processus précis de production.

Selon l'approche d'O. Williamson, un actif est spécifique quand sa valeur est liée à une localisation précise et à un environnement économique et social particulier. Le transfert d'un usage à un autre implique des coûts élevés. Un actif générique peut devenir spécifique en acquérant un cachet unique. La différence réside dans le degré de transférabilité qui détermine la spécificité. Moins un actif est spécifique, plus le transfert est facile et peu coûteux. Ainsi, la création d'actifs spécifiques va avoir pour conséquence la fixation et l'encrage des

²²Idem 17.

entreprises dans le territoire, autrement dit de faire le premier pas sur la voie du développement.

Les ressources spécifiques ne sont que virtuelles, mais elles sont primordiales à la différenciation d'un territoire. Elles apparaissent au moment où les acteurs combinent leurs stratégies pour résoudre un problème ou réaliser un projet. Elles sont enracinées dans le territoire et doivent être intégrées à une dynamique. Ainsi, alors que les actifs spécifiques et génériques peuvent exister d'ailleurs, car bien que non transférables on peut les reproduire, les ressources spécifiques ne sont ni transférables, ni reproductibles. Elles doivent donc être à la base de la stratégie de développement; le transfert de ressources génériques et ressources spécifiques est connecté à la logique de développement envisagé.

Le développement d'un avantage compétitif, susceptible de rendre le territoire attractif, nécessite une différenciation basée sur l'interaction des ressources spécifiques avec des actifs spécifiques.

Les métiers de l'artisanat à savoir l'artisanat d'art et les autres petits métiers souvent exercés dans l'informel, ont un héritage esthétique et une capacité de répondre aux besoins de la société traditionnelle, mais ils ont du mal à s'insérer dans le mode de vie et de la consommation moderne.

D'après l'expérience de certains pays, ces métiers peuvent être un moteur de développement local, grâce au regroupement des artisans et des petits entrepreneurs, et aussi à une petite innovation technologique faite au processus de production tout en préservant l'originalité du patrimoine.

Conclusion

À partir du début des années 80, le développement local perd de son image utopique et acquiert une certaine reconnaissance. Le développement local se caractérise comme la mise en œuvre le plus souvent mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération intercommunal, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement. Généralement initié par les élus locaux, un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune.

C'est ainsi que les responsables politiques et opérateurs de développement sont de plus en plus convaincus qu'il faut penser à un développement global tout en agissant

Chapitre I : le développement local, la gouvernance territoriale et l'artisanat.

localement et qu'il n'y a pas de développement possible sans prise en compte des références sociales et culturelles des populations concernées et des spécificités de leurs territoires dont il faut tenir compte.

Chapitre II

Le secteur de l'artisanat en Algérie

Introduction

L'artisanat traditionnel en Algérie est très riche en forme et en symbole, ses œuvres sont destinées soit à l'utilisation quotidienne, soit à la décoration.

Cette variété explique la diversité des conditions climatiques, des ressources naturelles et les différentes civilisations de l'Algérie.

L'artisanat traditionnel algérien est important pour nos activités culturelles et économiques.

Les métiers d'artisanat traditionnel en Algérie s'exercent, souvent, sous forme d'entreprises à caractère familiale ou la division du travail se fait entre la technique féminine et la technique masculine.

Les tâches spécialement destinées aux hommes sont la fabrication des mots et piquets de tente, la fabrication des chapeaux tressés en feuilles de palmiers nains...etc.

En revanche, les tâches féminines sont la fabrication des ustensiles ménagers, plateaux, entonnoirs, corbeilles en alfa ou en sparte. Avec la peau de chèvre, elles confectionnent les autres concurremment utilisées pour le transport de l'eau, la conservation de la farine ou de beurre, le barattage du lait, elles façonnent à la main les poteries de la terre cuite, mais leur occupation principale reste le tissage de la laine avec les poils de chèvre ou de chameau...etc.

Donc ces métiers sont, souvent, héréditaires et l'apprentissage commence dès l'enfance sous la direction de l'un des anciens de la famille à savoir le grand père, le père ou l'oncle pour les activités masculines, par contre pour les activités féminines, nous avons soit la grand-mère, la mère ou la tante.

Les liens personnels s'établissent en même titre que la transmission des techniques, c'est pour ça que l'artisanat est considéré comme un moyen de transmission de mœurs et de cultures.

L'artisanat, en Algérie, a été un peu délaissé après l'indépendance à cause de son ouverture sur le marché mondial, et l'apparition de la fonction publique, mais en vue d'arriver à la florissante de ce métier, l'Etat a essayé plusieurs politiques.

Ce présent chapitre va être réparti en trois parties, la première porte sur l'évolution et l'organisation de l'artisanat en Algérie, la deuxième porte sur l'organisation du secteur de l'artisanat en Algérie par l'ordonnance 96-01, et la troisième partie va porter sur les acteurs qui régissent l'artisanat en Algérie au niveau national.

Section01 : Evolution et l'organisation de l'activité artisanale en Algérie

De 1830 à 1962, l'artisan et l'artisanat ont été totalement dégradés, par la force de la colonisation française, mais après l'indépendance, l'Algérie a fourni des efforts considérables pour maintenir et développer le secteur de l'artisanat, et cela en essayant plusieurs politiques et en misant en œuvre un cadre législatif adéquat. Nous allons détailler ces éléments dans la présente section.

1-1- L'évolution du secteur de l'artisanat en Algérie

Nous allons présenter, dans ce qui suit, l'évolution du secteur de l'artisanat en Algérie²³ dans une partie scindée en trois sous petites parties.

1-1-1-Le secteur de l'artisanat de 1962 à 1991

Dans cette période l'évolution de l'artisanat en Algérie a été marquée par les trois événements suivants

1-1-1-1- La création de la Direction de l'Artisanat (DA)

Le décret N°62-025 du mois d'Aout 1962, portant sur la création de la direction de l'artisanat qui a pour mission d'organiser, de promouvoir et de veiller à l'épanouissement et au développement de l'ensemble des activités artisanales qui en relèvent, était une première tentative d'organisation du secteur de l'artisanat après l'indépendance.

La DA a été placée sous la tutelle du ministère de l'industrie et de l'énergie, elle se compose de quatre sous directions :

- ✓ Branche de l'artisanat traditionnelle et d'art ;
- ✓ La branche de l'artisanat de production de biens,
- ✓ La branche de l'artisanat de services ;
- ✓ Le bureau administratif.

Les infrastructures du secteur de l'artisanat en cette même période étaient subdivisées en :

- ✓ Une maison de l'artisanat ;
- ✓ Trois espaces d'exposition-vente de produits : Annaba, Oran, Ghardaia ;
- ✓ Un musée et un bureau d'études ;
- ✓ Quelques centres de formation de l'artisanat traditionnel et d'art.

²³ Idem16.

En Mars 1963, l'artisanat traditionnel et d'art a été annexé au ministère de la jeunesse, des sports et du tourisme et en mois de Mai 1964, la gestion du secteur de l'artisanat a été transférée au ministère du tourisme. Ce même décret (N° 65/136), renvoi à l'existence de dix-neuf centres d'artisanat en plus d'un centre scolaire pour la teinture. En 1965, la direction de l'artisanat a été rattachée au département ministériel de l'industrie et de l'énergie.

Le décret N°64-194 publié en 1964 prévoit la création de l'office national de l'artisanat Algérien le chargeant de la préparation d'un programme d'actions des activités artisanales.

1-1-1-2- La création de la société nationale de l'artisanat traditionnel

En 1971, et après la dissolution de l'office national de l'artisanat algérien, la société nationale de l'artisanat traditionnel (SNAT) a été créée, la création de cette dernière a pour objectif d'effectuer toutes les opérations visant le développement de l'artisanat.

En 1973, la direction de l'artisanat a pris un nouveau label, la direction de l'artisanat et des métiers sous la tutelle du ministère de l'industrie et de l'énergie, dont l'objectif est de restituer les attributions du registre des métiers qui était l'apanage de l'office national de la propriété industrielle.

1-1-1-3- La loi fondamentale de l'artisan

La promulgation de la loi N°82-12 du 21 Août 1982, portant la loi fondamentale de l'artisanat, a pour objet de définir l'artisan, ses droits et ses responsabilités, et les règles de pratique commerciale de l'artisanat et son champ d'application. Elle définit encore les coopératives et les entreprises artisanales et leurs organisations, et confirme également la volonté de l'Etat de développer et de promouvoir l'appui à l'artisanat de part de sa nature et de son utilité au développement social et économique de la nation.

L'année 1983 est marquée par la publication de deux décrets portant sur la qualification statistique du secteur de l'artisanat :

➤ Le décret N°83-550 du 4 Octobre 1983, porte sur l'organisation du registre des métiers et de l'artisanat ; ce registre est subdivisé en deux parties : la première est réservée aux artisans individuels et la deuxième pour l'enregistrement des coopératives et entreprises artisanales. L'inscription à ce registre implique automatiquement une inscription au registre du commerce. L'inscription au registre est effectuée sur la base de demandes formulées par des personnes physiques de nationalité algérienne et les coopératives, déposées auprès des services de la municipalité du lieu de l'importation de l'activité.

➤ Le décret N° 83-551 du 4 octobre prévoit la façon de préparer un répertoire national des activités artisanales dans le but de recueillir des informations sur les artisans et les coopératives ; ce répertoire est placé sous le contrôle de l'office national pour l'orientation des investissements nationaux privés, sous la tutelle du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire.

Ces décrets prévoient également que le wali est chargé de la construction et du suivi de ces registres. Ces constructions ont été annulées en 1988 par le décret N°88-230 du 09 Novembre, portant sur l'organisation des registres de l'artisanat et des métiers. Les principaux changements portés par ce décret sont : les autorités municipales ont la charge de tenir ces registres et de les mettre à jour au regard de chaque modification apportée ; la nécessité de fournir cette information aux autorités chargées de gérer ces registres.

1-1-2-Le secteur de l'artisanat à l'ère de l'économie du marché

En raison de la situation économique de crise que l'Algérie a connue au début des années 1986, l'Etat a été contraint à un retrait de l'activité économique. Ce qui a provoqué une année de plus tard, soit en 1987, la dissolution de la société nationale de l'artisanat traditionnelle (SANAT), ainsi la disparition des circuits traditionnels d'approvisionnement en matières premières et la commercialisation des produits de l'artisanat et la désorganisation de certaines tâches notamment la formation des artisans, la promotion des activités et la gestion des infrastructures.

Cette situation (retrait progressif de l'Etat de l'activité économique) constitue un facteur essentiel dans l'examen du rôle du secteur privé dans l'économie nationale, et dans l'artisanat en particulier. Ainsi, les autorités ont décidé d'ouvrir la porte à ceux qui ont les qualifications professionnelles de l'exercice des activités artisanales par l'obtention de cartes d'artisan au niveau des services de la commune, cette opération a duré jusqu'en 1992.

C'est durant les années 1991/1992 que le ministère chargé de l'artisanat avait constaté que les structures existantes ne permettaient pas de solutionner les problèmes du secteur. Aussi il a été constaté que ce secteur serait beaucoup plus efficace s'il disposait de structures organisationnelles plus performantes. L'objectif recherché était de mieux organiser l'artisanat conformément à ses besoins et intérêts.

La nouvelle organisation du secteur de l'artisanat a vu le jour en 1992 avec la création d'une institution spécifique d'encadrement et de gestion des activités artisanales et des

artisans, à l'instar des chambres régionales des métiers, de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel et la chambre nationale des métiers, qui seront les futurs interlocuteurs des artisans auprès des pouvoirs publics.

Dès cette année, ce secteur déjà malmené subira une autre série de réformes et des contre-réformes, ces réformes sont les suivantes :

1-1-2-1- La création des chambres régionales des métiers

La constitution des premières chambres régionales des métiers a été marquée au début de 1992 conformément au décret exécutif N°92-10.

Les chambres des métiers sont des établissements publics à autonomie financière et administratives, elles sont placées sous la tutelle de l'institution gouvernementale chargée de l'artisanat. Elles ont pour objectifs, la représentation des intérêts généraux de l'artisanat dans leurs circonscriptions territoriales. Elles jouent le rôle de l'intermédiaire entre les pouvoirs publics qui possèdent les moyens de la politique de développement régional et les entreprises artisanales qui sont les acteurs.

Les actions des chambres régionales des métiers se caractérisent par une approche territoriale (chaque chambre est responsable d'une wilaya ou d'un ensemble de wilayas) et cela en vue de collaborer plus efficacement avec l'ensemble des entreprises du secteur ainsi que les collectivités locales.

1-1-2-2- La chambre nationale des métiers

La chambre nationale des métiers est un établissement public, national fédérateur des chambres de métiers régionales, elle a été créée conformément au décret exécutif N°92-11 du 09 janvier 1992, puis installée durant le mois de juillet 1994.

Le travail de ses commissions consiste à assurer la synthèse des propositions qui émanent des chambres. Ses délibérations sont communiquées à sa tutelle (ministère de l'industrie et de l'énergie) et autres ministères dont l'action concerne de l'artisanat.

La chambre nationale représente l'artisanat en tant que force économique, politique et sociale auprès des pouvoirs publics.

1-1-2-3- L'agence nationale de l'artisanat traditionnel

L'agence nationale de l'artisanat traditionnel a été créée par le décret exécutif N°92-12 du 09 janvier 1992, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Cette agence a pour mission, de protéger le patrimoine national en matière de l'artisanat traditionnel et de veiller à l'épanouissement et au développement de l'ensemble des activités artisanales qui en relèvent.

Pour synthétiser, le rôle de l'Etat dans le secteur de l'artisanat se matérialise à travers les chambres régionales des métiers et de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel, qui sont des institutions placées sous la tutelle du ministère chargé de l'artisanat et qui ont pour fonction d'organiser et d'encadrer le secteur par la formation, les études économiques, la promotion, l'assistance aux artisans, le développement de la coopération internationale, l'approvisionnement en matières premières et fournitures et la commercialisation des produits artisanaux, notamment à destination de l'étranger. A l'échelon national, ces chambres de l'artisanat et des métiers sont représentées par une chambre nationale des métiers, qui représente l'artisanat auprès des pouvoirs publics.

1-1-2-4- Création des services extérieurs du ministère du tourisme et de l'artisanat

Dans le but de renforcer l'encadrement des activités artisanales, des directions de tourisms ou des inspections du tourisme et de l'artisanat ont été créées au niveau de chaque wilaya. Ces services extérieurs du ministère chargé de l'artisanat ont pour mission de mettre en œuvre une politique nationale du tourisme et de l'artisanat.

1-1-3-Le secteur de l'artisanat à l'ère des réformes économique

Au début des années 90, et après la phase de crise qui a secoué l'économie nationale, des ajustements structurels ont été imposés. Dans ce contexte, le ministre chargé de l'artisanat a entamé la recherche d'une meilleure organisation du secteur et la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles et réglementaires inspirées par la législation et l'organisation de certains pays qui possèdent une riche expérience dans la gestion du secteur artisanal, à savoir la France et l'Allemagne.

L'Etat est appelé à travailler en collaboration avec le secteur privé qui est désigné dans cette nouvelle option comme moteur du développement afin de faciliter et d'accélérer la croissance économique.

Cette période de réflexion et de préparation d'une base juridique pour le fonctionnement du secteur a abouti à l'adoption d'une nouvelle loi qui régit l'artisanat.

1-1-3-1- Les efforts de la réglementation

La promulgation d'une nouvelle loi régissant l'artisanat et les métiers en 1996, a été considérée parmi les moments clés de l'artisanat en Algérie. Cette nouvelle loi a induit, pour la première fois, plusieurs modifications, à savoir :

- La distinction entre les différents types de l'artisanat ;
- La clarification des statuts juridiques des activités artisanales ;
- Les règles et le champ d'exercice des activités artisanales ;
- Et la consécration du travail artisanal à domicile.

Par ailleurs, l'année 1997 constitue un repère dans la mise en place de cette loi réglementaire spécifique au secteur de l'artisanat et des métiers, notamment, l'immatriculation des artisans au registre de l'artisanat et des métiers et d'organisation statutaire des institutions d'encadrement du secteur.

1-1-3-2- Le registre de l'artisanat et des métiers

La finalisation et la consolidation des structures et organes d'encadrement du secteur de l'artisanat ont été initiés pour la prise en charge efficace des missions, de normalisation, de promotion et de contrôle des activités artisanales. Ces institutions sont appelées à jouer un rôle primordial dans l'organisation des corporations artisanales, l'assainissement et la moralisation des activités puisqu'elles auront, notamment pour mission légale, la gestion du registre de l'artisanat et des métiers, la délivrance de la carte d'artisan et la reconnaissance des qualifications.

Ce registre détenu jusque-là par les APC, constitue l'élément central du recensement et du contrôle de l'activité artisanale.

Dès lors, il est avéré essentiel de faire assurer la tenue matérielle de ce registre et sa mise à jour, par un organisme relevant du ministère chargé de l'artisanat, à savoir les chambres de l'artisanat et des métiers, ceci permettra d'assurer avec le maximum d'efficacité, le suivi et le contrôle de l'évolution de la situation des artisans et de l'exercice de leurs activités, Ce registre a pour objectif de recevoir, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, l'inscription de tous les artisans, coopératives et entreprises relevant du domaine de l'artisanat.

Le fichier national est tenu par les services compétents de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers comportant l'ensemble des informations relatives aux artisans, aux

coopératives et aux entreprises artisanales. Il est mis à jour sur la base des informations communiquées par les chambres de l'artisanat et des métiers.

1-1-3-3- Les institutions d'encadrement du secteur

Aux fins de la mise en œuvre de l'ordonnance N° 96-01 du janvier 1996, l'Etat a mis en place les organes d'application spécialisés à cet effet, en particulier en termes de restriction qui servent à l'étranger à réguler l'activité des artisans. Il est institué une chambre nationale de l'artisanat et des métiers en remplaçant l'ancienne structure à savoir, la chambre nationale des métiers.

Dans ce cadre, il a été procédé, notamment à la création des chambres de l'artisanat et des métiers, à compétence régionale couvrant une ou plusieurs wilayas, dont le nombre est passé de (08) à (20) depuis avril 1997 et ce dans le souci d'assurer de meilleures prestations de proximité à la proximité à la profession artisanale.

L'assemblée général de chaque chambre régionale est composé de représentants des adhérents qui représentent l'artisanat auprès des services locaux et régionaux de l'Etat.

1-1-3-4- La formation dans le secteur

En raison de la sensibilité de la formation qui hypothèque l'avenir du secteur artisanal s'il n'est pas pris convenablement en charge, l'accent a été mis sur cet aspect dans l'ordonnance 96-01 du 10 janvier 1996. En effet, l'article 47 de cette ordonnance stipule : « aux fins de sauvegarder et de promouvoir les métiers traditionnels, il sera élaboré des programmes de filière de l'artisanat, en vue de leur intégration dans le réseau national de la formation professionnelle ».

C'est dans cet esprit qu'est apparue la nécessité de concrétiser cette mission à travers la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre le secteur de la formation professionnelle et celui du tourisme et de l'artisanat prenant en charge cette préoccupation.

Cette concertation vise, d'abord à asseoir et à conforter la coopération autour d'objectifs partagés pour permettre de combler l'écart dans la qualité de la formation qui apparaissent chaque fois que le processus de formation et d'apprentissage est organisé par un seul secteur. Par conséquent, bénéficier des avantages de chaque secteur est la meilleure combinaison pour l'épanouissement de l'artisanat. Elle répond, ensuite à l'impératif d'adaptation du système de formation professionnelle au contexte économique et au développement des qualifications. Tant il est évident que l'essor de toute activité artisanale est tributaire du savoir-faire professionnelisme de ses artisans.

La rapidité et l'efficacité des actions d'appui menées dans le domaine de la formation et de l'apprentissage a permis la formation par apprentissage auprès de maîtres artisans de près de 2250 jeunes dans différentes filières de l'artisanat allant de 1997 à 2000.

Après cet essai sur la présentation des différentes phases qui synthétisent l'évolution de l'artisanat en Algérie, nous allons passer, dans la section suivante, à la représentation du contenu de l'ordonnance 96-01, ainsi la nomenclature des activités artisanales en Algérie.

Section 02 : L'organisation du secteur de l'artisanat en Algérie

Comme nous l'avons déjà cité, la présente section, dans sa première partie, va porter sur le contenu de l'ordonnance 96-01 et dans sa deuxième partie, elle va porter sur la nomenclature des activités artisanales après son actualisation en 2007.

2-1- L'ordonnance 96-01

L'organisation du secteur de l'artisanat en Algérie s'est fait à travers la fixation d'un ensemble de règles publiées dans l'ordonnance 96-01 du JORADP. Cette dernière a abordé dans une première partie, des définitions qui cernent le champ de l'artisanat, dans le reste des parties, elle a abordé les obligations, les sanctions, les tâches et les avantages des artisans, des CAM et du Wali...etc.

2-1- 1- Définitions de l'artisanat et des métiers

- **Artisanat et métiers** : On entend par artisanat et métiers toute activité de production, de création, de transformation, de restauration d'art, d'entretien, de réparation ou de prestation de service, à dominante manuelle exercée, soit à titre principal et permanent, soit sous une forme sédentaire, ambulante, ou foraine ; individuellement ou dans le cadre d'une entreprise d'artisanat et des métiers et dans le domaine de l'artisanat et d'artisanat d'art, d'artisanat de production de bien ou artisanat de services.

Au sens de la présente ordonnance on entend par :

- **Artisanat et artisanat d'art** ; toute fabrication, principalement manuelle, parfois assistée à l'aide de machines, par artisan, d'objets utilitaires et/ou décoratifs à caractère traditionnel et revêtant un caractère artistique permettant la transmission d'un savoir-faire ancestral.

L'artisanat est considéré comme artisanat d'art lorsqu'il se distingue par son authenticité, son exclusivité et sa créativité ;

- **Artisanat de production de biens dit aussi « artisanat utilitaire moderne »** ; toute fabrication de biens de consommation courante n'ayant pas un caractère artistique particulier, destinés aux ménages, à l'industrie et à l'agriculture ;
- **Artisanat de services** ; les activités exercées par un artisan et fournissant un service d'entretien, de réparation et de restauration artistique, à l'exclusion de celle régie par des dispositions législatives spécifiques.

2-1-2- Les formes d'exercice de l'activité

L'artisanat est une activité qui peut être exercée, soit dans le cadre :

- **D'une entreprise individuelle**, c'est-à-dire par un artisan, une personne physique, au titre :
 - **D'artisan** : c'est toute personne physique immatriculée au registre de l'artisanat et des métiers, qui exerce une activité artisanale telle que définie dessus, qui justifie une qualification, prend part directement et personnellement à l'exécution du travail, à la direction, la gestion et la responsabilité de son activité.
 - **D'un maître artisan** : c'est tout artisan immatriculé au registre de l'artisanat et des métiers, qui possède une habilité technique particulière, une qualification supérieure dans son métier et une culture professionnelle.
 - **D'ouvrier artisan** : c'est tout travailleur salarié possédant une qualification professionnelle attestée.

Il faut noter que l'artisan individuel peut recourir, dans son activité, à :

- Une aide familiale (conjoint, ascendants et descendants), devant bénéficier dans le cas échéant, et si nécessaire, d'une couverture sociale.
- Un à trois apprentis liés à l'artisan par un contrat d'apprentissage formalisé conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- **D'une coopérative de l'artisanat et des métiers** : c'est une société civile de personnes et à capital variable, fondée sur la libre adhésion de ses membres, ayant tous la qualité d'artisan au sens de l'ordonnance 96-01.
- **D'une entreprise de l'artisanat** : c'est toute entreprise constituée sous l'une des formes prévues par le code de commerce et présentant les caractéristiques suivantes :
 - L'exercice d'une activité d'artisanat telle que définie dessus ;
 - L'emploi d'un nombre indéterminé de salariés ;

- La direction est assurée par un artisan ou un maitre-artisan ou par l'association ou l'emploi d'un artisan au moins, qui assure la conduite technique et l'entreprise lorsqu'il s'agit d'entreprise dont le chef n'a pas la qualité d'artisan.

- **D'une entreprise des métiers de production de biens et de services** : c'est toute entreprise constituée sous l'une des formes prévues par le code de commerce et présentant les caractéristiques suivantes :
 - L'exercice d'une activité de production, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de services dans les domaines de l'artisanat de production de biens ou de l'artisanat de services, telle que définie par la loi 96-01 ;
 - L'emploi d'un nombre de salariés permanents ou d'ouvriers d'artisans qui n'excédant pas dix (10), compte non tenu du chef d'entreprise, des personnes liées au chef d'entreprise (ascendants descendants ou conjoint) et des apprentis, dans la limite de trois (3), liés à l'entreprise par un contrat d'apprentissage conformément à la législation en vigueur ;
 - Une direction assurée par artisan ou un maitre-artisan tel que définie par l'article 10 de la loi 96-01 ou par l'association ou l'emploi d'un artisan au moins, qui assure la conduite technique de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'entreprise dont le chef n'a pas la qualité d'artisan.

2-1-3- Les recommandations fondamentales

2-1-3-1- Les Obligations et les sanctions

Pour bien mener l'activité artisanale, un nombre considérable de réglementation (recommandations) ont été introduites dans les articles 26, 27, jusqu'à l'article 61 de l'ordonnance 96-01, dans ce qui va suivre, on essaiera de reporter l'essentiel de ces réglementations :

- L'inscription des personnes désirantes d'exercer une activité artisanale se fait par le dépôt d'un dossier auprès de la CAM ;
- Les artisans, les coopératives artisanales et les entreprises de l'artisanat doivent payer, à la CAM, une redevance pour pouvoir acquérir la carte professionnelle ou l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers ;

Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie

- Chaque CAM doit instituer, à son niveau, un registre où sont inscrits les artisans, les coopératives artisanales et les entreprises d'artisanat ;
- La CAM doit instituer un fichier national de l'artisanat, ce fichier doit comporter l'ensemble des informations relatives aux artisans, coopératives artisanales et les entreprises d'artisanat ;
- L'activité d'artisans, des coopératives artisanales et les entreprises d'artisanats va être suspendue suite :
 - o à la disparition de l'une des conditions nécessaires pour s'inscrire au registre de l'artisanat et des métiers ;
 - o à l'exercice de l'activité en violation des dispositions de l'ordonnance 96-01.
- La radiation du registre de l'artisanat et des métiers intervient :
 - o en cas de la demande de l'intéressé ;
 - o en cas de décès de l'artisan ;
 - o en cas de faillite ou de règlement judiciaire ;
 - o en cas d'application d'une décision judiciaire prononçant la radiation ou l'interdiction définitive d'exercer la profession artisanale.
- L'artisan, la coopérative et l'entreprise d'artisanat et des métiers sont tenus d'exercer l'activité pour laquelle ils ont immatriculé et de respecter les normes de qualité correspondant à cette activité ;
- Les artisans, les coopératives et les entreprises d'artisanat et des métiers sont tenus de faire figurer le numéro d'immatriculation au registre de l'artisanat et des métiers sur l'ensemble de leurs documents commerciaux.

2-1-3-2- Les droits et les avantages

Loin des obligations et de sanctions, l'ordonnance 96-01 a également introduit des éléments sur ce que revient de droit et d'avantages aux artisans, le wali et même la CAM, dans ce qui suit on citera quelques-unes :

- La CAM a le droit de refuser l'inscription de l'artisan dans les cas suivants :
 - o Une déclaration fautive ou insuffisante ;
 - o La non-conformité de la situation du demandeur avec les dispositions de l'ordonnance 96-01 ;

Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie

- En cas de refus de son dossier, l'artisan a le droit de faire un recours auprès de la CNAM, après un délai de 30 jours de la date de refus ;
- L'artisan inscrit au registre de l'artisanat et des métiers a le droit à une carte professionnelle ou il est porté la mention « artisan » ;
- Les artisans, coopératives artisanales et les entreprises d'artisanat ont le droit d'exercer, à titre accessoire, des actes de commerce liés à leurs activités principales ;
- Le Wali sur un rapport motivé des services concernés et en constatant des infractions, a le droit de mettre en demeure, l'artisan, le gérant d'une coopérative et le chef d'entreprise de se conformer à la législation en vigueur, dans un délai de trente (30) jours ;
- Les artisans, coopératives et entreprises d'artisanat ont droit de participer aux activités initiées par la CAM de leur lieu d'implantation ;
- Les artisans, coopératives et entreprises d'artisanat, notamment ceux qui activent dans le domaine d'artisanat traditionnel bénéficient des avantages liés à la fiscalité, à l'accès aux crédits, à l'acquisition de la matière première, à la formation ;
- Les artisans, coopératives et entreprises d'artisanat ont le droit à acquérir des terrains, dans les limites d'implantation des zones d'activités aménagées ;
- Il est institué des prix annuels de l'artisanat et des métiers ;
- Les services qui sont habilités de constater les infractions sont :
 - Les inspecteurs de l'artisanat et des métiers ;
 - Les inspecteurs du patrimoine culturel ;
 - Les inspecteurs du travail ;
 - Les officiers de police judiciaire ;
 - Toute personne dûment mandatée et désignée à cet effet par le ministre chargé de l'artisanat et des métiers.

2-2-La nomenclature des activités artisanales en Algérie

L'élaboration de la première nomenclature de l'artisanat traditionnel²⁴ et des métiers a été édictée par l'ordonnance N°96-01 du 11 Janvier 1996 qui a défini les conditions d'élaboration de cette nomenclature à travers le décret N°97-140.

²⁴<http://dta-tiziouzou.com/fra/images/pdf/003.pdf>, consulté le 15-09-2018 à 09h.

L'évolution économique et technologique qui a touché certaines branches d'activités ainsi l'extension et le développement de certains métiers ont conduit à l'apparition de nouvelles activités qui ne figurent pas dans la nomenclature élaborée en 1997.

En vue d'adapter la nomenclature initiale aux exigences du terrain et en tenant compte des spécificités de l'artisanat, cette nomenclature a été actualisée par une révision effectuée par le ministère de la PME et ces modifications ont été officialisées le 31 Octobre 2007 par le décret exécutif N° 07-339.

2-2-1-L'importance de la nomenclature

L'élaboration de la nomenclature des activités d'artisanat et des métiers est d'une importance majeure et cela pour les raisons suivantes :

- ✓ Elle constitue la référence juridique pour toute demande d'inscription dans le registre de l'artisanat et des métiers,
- ✓ Le fichier national des artisans est la source la plus importante que détient le secteur de l'artisanat car sa gestion permet d'estimer les capacités humaines actives locales et nationales ainsi de fournir aux décideurs les éléments nécessaires à la prise de décisions (statistiques et autres informations).
- ✓ Elle permet l'appartenance professionnelle aux secteurs définis dans la nomenclature ainsi la détermination du champ d'intervention des structures d'encadrement du secteur, conformément à l'esprit des stratégies nationales arrêtées et définies par l'état.
- ✓ Elle permet la coordination de l'intervention des autorités par la mise en place d'actions particulières selon les spécifiés de chaque métiers et chaque région.
- ✓ Elle aide à l'orientation des demandeurs d'inscription et encourage tous ceux qui possèdent une qualification à y trouver leur place.

2-2-2-Le contenu de la nomenclature

La nomenclature des activités artisanales comprend trois (03) domaines d'activités, comportant vingt-quatre (24) secteurs et regroupant trois cent trente-huit (338) activités.

Ces activités ont été codifiées par un code de 07 chiffres qu'on lit de gauche à droite et comme suit :

Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie

- les deux premiers chiffres indiquent le domaine d'activités, identifié par 01 ou 02 ou 03 ;
- Les deux chiffres qui suivent (le troisième et le quatrième 3,4) indiquent le secteur d'activité, identifié par la série de chiffres allant de 01 à 24 ;
- Les trois derniers chiffres restants indiquent le classement des activités ou des métiers au sein de chaque secteur d'activité, identifié par la série de chiffres allant de 001 à 999.

2-2-3-Laprésentation des domaines d'activité de la nomenclature

La nomenclature des activités de l'artisanat traditionnel et des métiers consacrée par le décret exécutif N° 97-140 du 30 Avril 1997, comprend des métiers repartis à travers 03 domaines d'activité à savoir :

- **Le domaine 01 :L'artisanat et artisanat d'art ;** L'artisanat et l'artisanat d'art est toute fabrication principalement manuelle, parfois assistée de machine, par un artisan, d'objets utilitaires et/ou décoratifs à caractère artistique permettant la transmission d'un savoir-faire ancestral.L'artisanat est considéré comme artisanat d'art lorsqu'il se distingue par son authenticité, son exclusivité.

Tableau N° 01 : La nomenclature des activités du premier domaine de l'artisanat en Algérie.

Dénomination	Code de secteur
- Alimentation	01
-Travail de la Terre, des Plâtres, de la Pierre, du Verre et Assimiles	02
-Travail des Métaux (y compris les métaux précieux)	03
-Travail du Bois, Dérives et Assimiles	04
-Travail de la Laine et Produits Assimiles	05
-Travail du Tissus	06
-Travail du Cuir	07
-Travail des Matériaux Divers.	08

Source : Téléchargé sur le site de la DTA, Tizi-Ouzou.

Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie

- **Le domaine 02 : L'artisanat de production de biens ;** L'artisanat de production de biens ou artisanat utilitaire moderne est toute fabrication de bien de consommation courante n'ayant pas un caractère artistique particulier destinée aux ménages, à l'industrie et à l'agriculture. L'artisanat de production de services est indiqué par le code 02 et comporte neuf(09) secteurs d'activités.

Tableau N°02 : La nomenclature des activités du deuxième domaine de l'artisanat en Algérie.

Dénomination	Code de secteur
-Activités d'artisanat de Production, de Fabrication ou de Transformation liées au Secteur des Mines et Carrières.	09
- Activités d'artisanat de Production, de Fabrication ou de Transformation concernant les Secteurs Mécaniques et Electriques.	10
-Activités d'artisanat de Production et de Transformation liées au Secteur de la Métallurgie.	11
- Activités d'artisanat de Production et de Fabrication ou de Transformation liées à l'Alimentation.	12
- Activités Artisanales de Production et de Transformation liées au Secteur de Textiles et des Cuirs.	13
- Activités Artisanales de Production, de Fabrication ou de Transformation liées au Secteur du Bois, de l'Ameublement, de la Quincaillerie et Articles Ménagères.	14
- Activités Artisanales de Production, de Fabrication ou de transformation liée au Secteur des Travaux Publics, du Bâtiment et des Matériaux de Constructions.	15
- Activités Artisanales de Production de Biens liées au Secteur de la Bijouterie.	16
- Activités Artisanales de Production de Biens Divers.	17

Source : Téléchargé sur le site de la DTA, Tizi-Ouzou.

Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie

- **Le domaine 03 : L'artisanat de services** ; L'artisanat de services est l'ensemble d'activités relatives aux services, notamment dans la maintenance et la réparation ou la restauration artistique, à l'exclusion de celles régies par des dispositions législatives et réglementaires spécifiques. L'artisanat de services est indiqué par le code 03 et comporte sept (07) secteurs d'activités.

Tableau N°03 : La nomenclature des activités du troisième domaine de l'artisanat en Algérie.

Dénomination	Code de secteur
- Activités Artisanales de Production de Services liées à l'Installation, et la Maintenance de Tous Equipements et Matériels Industriels Destinés aux Différentes Branches de l'Activité Economique.	18
- Activités Artisanales de Production de Services Relatifs à la Réparation et l'Entretien d'équipement et Matériel Utilisés dans les Différentes Branches de l'Activité Economique et les Ménages.	19
- Activités Artisanales de Production de Services liées aux Travaux à Façon Mécanique.	20
- Activités Artisanales de Production de Services liées à l'Aménagement, l'Entretien, la Réparation et la Décoration des Bâtiments Destinés à Tous Usages (Commercial, Industriel Habitation).	21
- Activités Artisanales de Production de Services liées à L'hygiène et à la Santé des Ménages.	22
- Activités Artisanales de Production de Services liées à L'habillement.	23
- Activités Artisanales de Production de Services Divers.	24

Source : Téléchargé sur le site de la DTA, Tizi-Ouzou.

Il est utile de signaler que les activités contenues dans la nomenclature restent ouvertes à des mises à jour conformément aux procédures réglementaires, ce qui a pour finalités :

- l'ajout d'activités nouvelles résultant du développement économique du pays, et de l'avancée des sciences et des technologies, ou en rapport avec les activités qui étaient exercées à ce titre d'une façon non traditionnelle et qui ont subi des changements notables.

- des modifications qui pourraient survenir pour cause de suppression d'activités ou de changements dans son contenu pour des raisons de perte de portée économique, ou pour des correctifs visant à cerner avec précision le domaine d'intervention des artisans.

Il faut noter aussi que notre étude (cas pratique) porte sur la première catégorie de l'artisanat et des métiers (domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art).

Section 03 : Les acteurs qui régissent le secteur de l'artisanat en Algérie

Ces acteurs sont très nombreux, il y'a parmi eux ceux qui interviennent de manière directes, d'autres, de manière indirectes. Nous citons, à titre d'exemple, les acteurs suivants :

3-1-L'ANRT

Nous allons passer maintenant à la présentation²⁵ de quelques informations sur cette institution.

3-1-1-La présentation de l'ANART

L'ANART a été créé le 09 janvier 1992 par le décret exécutif n° 92- 12, il est un établissement public à caractère industriel commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Cette agence est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'artisanat, son siège est fixé à Alger mais il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décret pris sur support du ministre de tutelle.

Son objectif est de sauvegarder, de promouvoir et de développer l'artisanat d'art et traditionnel.

3-1-2-Les missions de l'ANART

Dans le cadre de l'atteinte de ses objectifs, l'agence a pour missions :

- ✓ De mener des études de marché dans le domaine de l'artisanat traditionnel et d'art ;

²⁵<http://www.anart.dz.com>, consulté le 04-06-2018 à 9h

- ✓ D'organiser et/ou de participer à toutes rencontres et manifestations artisanales en Algérie et à l'étranger telles que foires, salons, colloques, journées d'études et missions commerciales visant la promotion et le développement des produits de l'artisanat traditionnel et d'art ;
- ✓ De participer à la définition des critères techniques nécessaires au contrôle de la qualité et à l'authentification des produits de l'artisanat traditionnel et d'art ;
- ✓ D'éditer et/ou d'acquérir toutes documentations, publications et tous supports promotionnels relatifs à l'artisanat traditionnels et d'art,
- ✓ D'assister et de conseiller les artisans sur tout ce qui se rapporte aux techniques et aux technologies artisanales nouvelles ;
- ✓ D'approvisionner les artisans exerçant à domicile et les entreprises qui en formulent la demande et d'assurer la commercialisation de leur produits y compris l'exportation dans le cadre de contrats de prestations de services conclus à cet effet ;
- ✓ De contracter et d'entretenir toutes relations techniques, professionnelles ou commerciales avec les institutions et les organismes extérieurs.

3-1-3-L'organisation et fonctionnement de l'ANART

L'agence est administrée par un conseil d'administration composé :

- ✓ Du président du ministre chargé de l'artisanat, président ;
- ✓ Du représentant du ministre chargé des finances ;
- ✓ Du représentant du ministre chargé du commerce ;
- ✓ Du représentant du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- ✓ Du représentant du ministre chargé de la culture ;
- ✓ Du représentant du ministre chargé du tourisme ;
- ✓ Du représentant du ministre chargé de la famille et de la condition féminine ;
- ✓ Du directeur général de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers ;
- ✓ D'un artisan désigné par la chambre nationale de l'artisanat et des métiers ;
- ✓ D'un représentant élu du personnel de l'agence ;
- ✓ De deux personnes intuitu personae désignées par le ministre chargé de l'artisanat pour leurs compétences en la matière.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par un arrêté du ministre chargé de l'artisanat pour une période de 3 ans renouvelables sur proposition du ministre ou de l'autorité concernée.

L'agence est gérée par un directeur général nommé par un décret exécutif sur proposition du ministre chargé de l'artisanat.

3-2-La CNAM

Nous allons passer à la présentation de la CNAM²⁶, l'un des acteurs principaux du secteur de l'artisanat en Algérie.

3-2-1- La présentation de la CNAM

La chambre nationale de l'artisanat et des métiers, par abréviation « CNAM », est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'artisanat et son siège est fixé à Alger.

La CNAM est constituée des chambres régionales de l'artisanat et des métiers et à ce titre, les organes élus de cette chambre sont l'émanation des organes élus des chambres régionales de l'artisanat et des métiers.

3-2-2-Les missions de la CNAM

Dans le cadre de la politique nationale de développement de l'artisanat et des métiers, la CNAM est chargé de :

- ✓ De tenir et de gérer le fichier national de l'artisanat et des métiers ;
- ✓ De fournir aux pouvoirs publics, sur leur demande ou de sa propre initiative, les renseignements, les avis et les suggestions sur les questions qui intéressent directement ou indirectement, au plan national le secteur de l'artisanat et des métiers ;
- ✓ D'organiser la concertation entre les artisans et de recueillir leur point de vue sur les questions que lui soumettrait l'administration pour examen et avis ;
- ✓ D'effectuer la synthèse des avis, recommandations et propositions adoptées par les chambres de l'artisanat et des métiers et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens ;

²⁶<http://www.cnam.dz>, consulté le 09-06-2018 à 11h.

- ✓ De réaliser toute action d'intérêt commun aux chambres de l'artisanat et des métiers et de susciter leurs initiatives ;
- ✓ D'assurer la représentation de ses membres auprès des pouvoirs publics et de désigner les représentants auprès des instances nationales de concertation des marchés extérieurs ;
- ✓ D'entreprendre toute action visant la promotion et le développement du secteur de l'artisanat et des métiers et son expansion notamment en direction des marchés extérieurs ;
- ✓ D'émettre, de viser ou de certifier tout document, attestation ou formulaire tels que fixés par le ministre chargé de l'artisanat et destinés à être utilisés par les artisans principalement à l'étranger ;
- ✓ D'organiser ou de participer à l'organisation de toutes rencontres et manifestations artisanales en Algérie, et à l'étranger tels que notamment foires, salons, colloques, journées d'études et missions commerciales visant la promotion et le développement des activités artisanales et nationales et des échanges commerciaux avec l'extérieur ;
- ✓ D'établir les relations et de conclure des accords de coopération et d'échanges mutuels avec les organismes homologues ou similaires étrangers ;
- ✓ D'adhérer aux organismes régionaux ou internationaux de même nature ou poursuivant les mêmes objectifs ;
- ✓ D'éditer et de diffuser toute publication en rapport avec son objet ;
- ✓ D'entreprendre des actions de formation, de perfectionnement et de recyclage des artisans ;
- ✓ De créer, d'administrer ou de gérer des établissements à vocation artisanale tels que des écoles de formation et de perfectionnement, des établissements de promotion et d'assistance aux artisans, des établissements de soutien à ces activités et des infrastructures à caractère artisanal notamment les salles d'exposition et/ou de vente, zones d'activités artisanales.

3-2-3- L'organismes et le fonctionnement de la CNAM

Les organes de la CNAM sont :

- L'assemblée générale ; composée de l'ensemble des membres des bureaux des chambres de l'artisanat et des métiers, comme elle peut appeler en consultation toute personne dont la contribution est jugée utile aux travaux de l'assemblée

générale. Elle se réunit une fois par an, sur convocation de son président en session ordinaire comme elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président à la demande des deux tiers au moins de ses membres ou du ministre chargé de l'artisanat.

- Le conseil ; composé du président et du vice-président de la chambre, des présidents des chambres de l'artisanat et des métiers, d'un représentant avec une voix consultative, pour chaque administration concernée par l'activité de la chambre ou la liste de ces administrations est fixé par un arrêté du ministre chargé de l'artisanat et du directeur général de la chambre. Ce conseil se réunit en session ordinaire une fois par trimestre et chaque que c'est indispensable en session extraordinaire.

Comme nous l'avons déjà noté, ces acteurs que nous venons de citer sont pas les seuls, mais il existe d'autres acteurs divers, qui jouent un rôle, plus ou moins, important dans la gestion du secteur de l'artisanat en Algérie.

Conclusion

La diversité des activités artisanales et des acteurs qui les régissent ne signifie pas toujours le bon fonctionnement de ce secteur, car l'Algérie, et malgré les efforts qu'elle fournit dans ce domaine, son secteur de l'artisanat, en particulier le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art, souffre des problèmes majeurs qui freinent son essor, surtout après la dernière crise économique qui a touché le pays.

Chapitre 03

La gouvernance territoriale dans le secteur de l'artisanat de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction

L'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou est d'une incontestable richesse, il joue un rôle socio-économique majeur et cela grâce aux valeurs qu'il porte. Il intervient dans ce secteur un nombre considérable d'acteurs ou chacun apporte un plus à ce secteur. Ils jouent, plus ou moins, un rôle primordial que ce soit dans le financement de ce secteur, dans sa gestion ou sa promotion.

Avant de procéder à la présentation de quelques-uns de ces acteurs et les différentes données que nous avons recueillies auprès d'eux, nous allons préalablement procéder à la présentation du cadre méthodologique de notre travail de terrain puis du cadre d'étude.

Section01 : La présentation du cadre méthodologique

Dans la présente section nous allons présenter le cadre méthodologique adopté lors de la réalisation de notre travail de terrain,

Notre cadre méthodologique se résume dans une collecte de données statistiques et guides, ainsi la réalisation des entretiens. Dans ce qui suit nous allons présenter le détail des méthodes adoptées pour accomplir notre travail de terrain.

1-1- La collecte de données statistiques, bilans et guides

Dans le but d'avoir des données qui permettent de caractériser et analyser les activités de l'artisanat traditionnel à la wilaya de T-O, nous avons procédé à une collecte de données auprès de la DTA, CAM, CNAC, ANGEM et ANSEJ de T-O.

La collecte de données auprès de la DTA s'est effectuée le début du mois de février 2018. Les données collectées sont des statistiques sur le nombre d'artisans inscrits, radiés et validés, le nombre d'emplois créés allant de l'année 2008 jusqu'à 2017 et le nombre total des artisans inscrits, radiés et validés depuis la création du registre d'artisan en 1998, nous avons aussi récupéré des statistiques sur les différentes fêtes, conférences, réunions d'études organisées depuis l'année de 2012 et les différentes associations qui activent dans la wilaya de T-O.

La collecte de données auprès de la CAM s'est déroulée en mois de septembre 2017 et à la fin du mois de février 2018, les données collectées sont le bilan du 31 juin 2017 et le bilan du 31 décembre 2017. Ces bilans comportent des informations théoriques comme la création de la CAM, le but de sa création, sa forme juridique, les formations qu'elle assure aux artisans ou autres demandeurs, les participations internationales, les prix obtenus...etc. Comme ils comportent aussi des données statistiques, par exemple, le nombre d'artisans inscrits à la CAM, le nombre d'artisans qui ont bénéficié des tests de qualifications ainsi des aides obtenus dans le cadre du F.N.P.A.A.T.

La collecte de données auprès de la CNAC a été faite durant le mois de janvier 2018, et les données récupérées sont des statistiques sur le nombre des artisans qui ont bénéficié des aides pour financer leurs activités ainsi le nombre d'emplois créés, réparties selon la branche d'activité.

La collecte des données auprès de l'ANSEJ a été effectuée durant le mois de février 2018, les données récupérées sont des statistiques sur le nombre de gérants activant dans le secteur de l'artisanat traditionnel et qui ont bénéficié des aides dans le cadre de l'ANSEJ, classés par métiers et genre, allant de l'année 2008 jusqu'à l'année 2017 avec le nombre de postes d'emplois créés classés aussi par métiers et par genre, comme ils nous ont fourni avec des guides.

La collecte de données auprès de l'ANGEM est effectuée la fin du mois de février, début mars et les données récupérées concernent le nombre de gérants qui activent dans le domaine de l'artisanat traditionnel et qui ont bénéficié des aides ainsi le nombre d'emplois créés par chaque gérant, classés par métiers et genre.

La récupération de ces données auprès de ces trois derniers organismes (ANGEM, ANSEJ et CNAC de T-O) a pris un peu plus de temps par rapport à la DTA et la CAM et cela revient aux difficultés que rencontrent les services concernés dans le tri des données demandées. Car au sein de ces organismes, les données de l'artisanat ne sont pas classées selon les trois domaines, mais elles sont toutes rassemblées dans un seul domaine qui est l'artisanat sans aucune autre spécification.

1-2- Les entretiens effectués avec les artisans et les associations

Le but de ces entretiens est d'analyser la relation de chacun de ces acteurs, que ça soit les artisans ou les associations, avec les autres acteurs du secteur de l'artisanat traditionnel, de voir les efforts fournis par ces acteurs pour la réalisation de leurs objectifs ainsi voir les obstacles qu'ils rencontrent dans l'exercice et le développement de leurs activités.

1-2-1- Les entretiens effectués avec les artisans (voir l'Annexe N°01)

Nous allons présenter dans cette partie, le déroulement de l'enquête effectuée avec les artisans ainsi le guide de l'entretien que nous avons effectué.

1-2-1-1- Le déroulement de l'enquête

Pour la réalisation de notre enquête avec les artisans nous avons suivi trois étapes. En premier, la réalisation du guide d'entretien ; en second, nous nous sommes déplacés à la maison de l'artisanat de la ville de T-O où nous avons effectué quelques entretiens directs avec les artisans, puis durant la fête du tapis d'Ait Hichem nous avons réussi à collecter quelques cartes de visites des artisans, ce qui nous a permis d'avoir un contact avec eux et de fixer, par la suite, des rendez-vous avec eux puis nous nous sommes déplacés à leurs régions pour des entretiens directs. Ces

régions sont Ait Hichem, Ait Kheir, A.E.H, Ouadhias et la ville de T-O. La période des entretiens a débuté au milieu du mois d'aout et elle s'est prolongée jusqu'à la fin du mois de septembre ; en dernier, elle vient la troisième étape qui est le traitement des résultats, cette dernière étape sera présentée en détails dans la première partie de la troisième section de ce présent chapitre.

1-2-1-2- Présentations du guide d'entretien effectué avec les artisans

Ce guide est composé de 41 questions dont certaines sont fermées et d'autres ouvertes, ces questions sont réparties sur 05 parties.

La première partie est la partie signalétique, cette partie comporte des questions générales sur l'artisan à savoir son nom, son genre, son âge, sa ville actuelle et sa ville d'origine, son niveau intellectuel, la branche d'activité dont il s'est spécialisé, le lieu où son activité est exercée (à domicile, sédentaire ou ambulante), son atelier a été créé ou hérité, son savoir-faire a été acquis par une formation familiale ou par une formation professionnelle agréée, autres formations relatives à son métier, le cadre juridique et enfin le mode de financement de son activité.

La deuxième partie porte sur l'activité de l'artisan, dans cette partie nous avons posé des questions concernant l'activité de l'artisan qui se subdivisent en 03 sous parties, la première sous partie est l'approvisionnement, là nous avons posé des questions sur la matière première utilisée dans la production et son origine, c'est-à-dire, est ce que c'est une matière extraite de la nature ou fournie par un fournisseur ; la deuxième sous partie est la production, les questions posées concernent la gamme de produits fabriqués, les outils employés dans leurs fabrications et le facteur de désignation des quantités à produire ; la dernière sous partie concerne la vente des produits fabriqués, et les questions posées concernent le lieu de vente, les difficultés rencontrées lors de la commercialisation des produits, les méthodes adoptées pour faire connaître les produits aux clients, la participation à des manifestation et apport de cette participation, et enfin l'échelle de la clientèle, c'est-à-dire, est ce qu'il s'agit d'une clientèle locale, nationale ou étrangère.

La troisième partie a été consacrée à la relation des artisans avec les acteurs publics, donc là nous avons posé des questions qui peuvent nous permettre de dégager les institutions publiques avec lesquelles l'artisan entretient des relations et l'apport de ces relations.

La quatrième partie a été consacrée à la relation de l'artisan avec les acteurs privés à savoir les autres artisans, qu'ils soient du même métier ou d'autres métiers, les fournisseurs et les revendeurs. Par la relation des artisans avec d'autres artisans, nous avons voulu voir si les artisans entretiennent des relations entre eux ; comment ils jugent l'apport de ces relations et l'apport qui peut-être induit par une proximité géographique ; par la relation des artisans avec les fournisseurs nous allons essayer de synthétiser les problèmes que rencontrent les artisans lors d'effectuation de

leurs achats et enfin par les questions posées sur la relation des artisans avec les revendeurs, nous allons essayer de dégager le nombre des artisans en relation avec les revendeurs et les solutions suggérées par les artisans face au problème des prix exagérés qu'appliquent ces revendeurs, ainsi nous allons essayer de savoir ce qui empêche les autres artisans à vendre en gros.

La cinquième partie recouvre la relation des artisans avec le tiers secteur à savoir les associations et les coopératives. Par la relation des artisans avec les associations, nous avons voulu voir le nombre d'artisans en relation avec des associations ou membres d'une association, et aussi nous avons voulu savoir le nombre d'artisans regroupés sous forme d'une coopérative, l'apport de ce regroupement, ainsi ce qui empêche les autres à se regrouper sous cette forme, et s'ils envisagent de le faire dans l'avenir. Mais du moment que à la wilaya de T-O et d'après la CAM et la DTA il n'existe aucune coopérative artisanale, nous nous sommes limités sur la recherche des raisons qui empêchent les artisans à se regrouper sous forme d'une coopérative artisanale et s'ils souhaitent le faire dans l'avenir.

1-2-2- Les entretiens effectués avec les associations (voir l'Annexe N°02)

Nous allons présenter dans cette partie, le déroulement de l'enquête effectuée avec les associations ainsi le guide de l'entretien que nous avons effectué avec ces associations.

1-2-2-1- Le déroulement de l'enquête

Comme l'enquête effectuée avec les artisans, notre enquête avec les associations a été faite en trois étapes, la première c'est la préparation des questions du guide, la deuxième c'est le déplacement pour effectuer des entretiens directs avec les présidents ou vice-présidents des associations concernées, ces entretiens ont été de nombre cinq (05 associations), Les quatre premiers entretiens ont été déroulés en mois d'octobre par contre le dernier c'est à la fin du mois de février ; en dernier, elle vient la dernière étape qui est le traitement des résultats, cette dernière sera présentée dans la deuxième partie de la troisième section de ce présent chapitre.

1-2-2-2- La présentation du guide effectué avec les associations

Le guide d'entretien effectué avec les associations est constitué de 26 questions, certaines sont des questions ouvertes d'autres sont fermées, elles sont réparties en cinq parties.

Dans la première partie, intitulée généralité sur le président de l'association, nous avons posé des questions sur le nom de ce dernier, son âge, son genre, sa profession et son niveau d'étude.

Dans la deuxième partie, intitulée généralités sur l'association, nous avons posé un ensemble de question concernant l'association à savoir son nom, la date de sa création, son siège social, le nombre des adhérents, le nombre des adhérents actifs parmi eux ainsi les ressources financières de l'association.

Dans la troisième partie, intitulée généralités sur l'activité de l'association, nous avons voulu savoir quel est l'objectif de la création de l'association, les personnes concernées par ses actions, ses activités, ses missions, ainsi ses projets.

Dans la quatrième partie, intitulée généralités sur les relations de l'association, nous avons voulu voir les différentes relations que l'association entretient, que ça soit avec d'autres associations, avec les collectivités territoriales, ou avec la société civile et l'apport engendré par ces relations.

Dans la cinquième partie, intitulée questions diverses, nous avons essayé de savoir selon chaque président, la situation actuelle de l'activité d'artisanat traditionnel à la wilaya de T-O, les efforts fournis par l'Etat et l'artisan pour la sauvegarde et la promotion de cette activité, l'importance que peut jouer une association dans la vie de l'artisan, le rôle de l'artisanat traditionnel dans la vie socio-économique de l'artisan, si ces associations trouvent des adhérents facilement, les difficultés rencontrées par l'association et enfin des suggestions à proposer pour pouvoir pousser en avant le secteur de l'artisanat traditionnel.

1-3- L'entretien avec la DTA (voir l'Annexe N°03)

Le but de cet entretien était la collecte des informations relatives à l'activité de l'artisanat traditionnel, ainsi des informations relatives aux différentes relations qui relient entre la DTA et les autres institutions ou entre la DTA et les artisans.

1-3-1-Le déroulement de l'enquête

Après avoir eu un avis favorable sur une lettre d'introduction pour demande d'informations, nous nous sommes présentés au service concerné pour déposer notre guide d'entretien préalablement préparé à partir des missions de la DTA partie service de l'artisanat disponible sur le site officiel de la DTA, puis, une semaine plus tard, nous avons récupéré notre guide avec des réponses sur la plupart des questions posées. Après cette étape, nous avons procédé à l'analyse des réponses, cette dernière sera présentée dans la troisième partie de la troisième section de ce présent chapitre.

1-3-2-La présentation du guide d'entretien effectué avec la DTA

Nous avons élaboré un guide d'entretien composé de 21 questions, ces questions concernent le plan d'actions annuel et pluriannuel relatif au développement des activités artisanales qu'élabore la DTA, les mesures initiées en vue de créer un climat favorable au développement durable de l'activité artisanale, la contribution de la DTA à la protection, à la sauvegarde et à la réhabilitation du patrimoine artisanal, les actions mises en place par la DTA pour garantir une meilleure application et respect des lois, règlements, normes et standards de qualité en matière de production et d'exercice des activités artisanales, la participation de la DTA

au suivi de la mise en œuvre des opérations de soutien au titre du fonds national de promotion des activités de l'artisanat traditionnel ainsi aux efforts d'intégration des activités de l'artisanat dans la sphère économique locale, le soutien et l'animation des actions des organisations, groupements professionnels, associations et espaces intermédiaires intervenant dans le domaine de l'artisanat par la DTA, l'initiation des enquêtes et des études à caractère technique, économique et social se rapportant à l'évaluation des activités artisanales par la DTA, la collecte et la diffusion des informations, des données statistiques en matière de l'artisanat, l'encadrement et l'animation des manifestations économiques pour la promotion de l'artisanat et des métiers et enfin, les bilans trimestriels et annuels de l'activité artisanale établis par la DTA.

1-4- L'entretien prévu avec la CAM

Après avoir préparé les questions de notre guide (des questions faites à partir des missions de la CAM) nous nous sommes présenté à la CAM pour effectuer un entretien, mais au niveau de cette dernière ce guide a été rejeté sous prétexte qu'ils ne peuvent pas nous répondre sur la question du nombre d'artisans handicapés et que nous devons voir avec la DTA car c'est cette dernière qui possède une commission de contrôle, mais ils nous ont donné un bilan (bilan du 30-06-2017). Cet événement a eu lieu le début du mois de novembre, au bout de trois mois et après avoir éliminé 12 questions de notre guide, nous nous sommes présenté une autre fois à la CAM, mais ils n'ont pas accepté, encore pour la deuxième fois, de répondre sur les questions de notre guide et ils nous ont donné un autre bilan (bilan du 31-12-2017), mais cette fois-ci sous prétexte que dans le bilan nous pourrions trouver des réponses à toutes nos questions.

Comme tout travail de terrain, durant nos enquêtes nous avons rencontrées des contraintes de natures multiples. Ces contraintes sont principalement : la difficulté de convaincre certains artisans à nous donner de leur temps pour répondre à nos questions ; la difficulté de trouver des associations spécialisées dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art ; la difficulté de réorienter les artisans à notre sujets car, souvent, ils sortent du sujet ; les contraintes financières et les difficultés dans le déplacement et parfois nous passons une journée complète pour terminer un entretien.

Pour pouvoir récupérer des statistiques et les données nécessaires pour notre travail au niveau de chaque institution (la DTA, l'ENGEM, l'ENSEJ et la CNAC), il nous a fallu nous déplacer plus de quatre fois à chacune de ces institutions.

Néanmoins, sans la collaboration de certains artisans et certains administrateurs de ces institutions, notre travail de terrain ne saurait être accompli.

Pour ce qui est de traitement des données recueillies, nous avons combiné la technique de déploiement manuel et l'Excel pour le traitement des tableaux, afin d'avoir une représentation des résultats plus synthétique.

Section 02 : La présentation du cadre d'étude

Sachant que notre cadre d'étude va porter sur l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous procéderons, alors, à la présentation de quelques activités exercées par les habitants autochtones et les régions dont elles sont exercées.

2-1- La présentation des activités les plus exercées à la wilaya de Tizi-Ouzou

Le champ d'activités artisanales à la wilaya de Tizi-Ouzou, et comme toutes les autres régions Algériennes, connaît de plus en plus une restriction et cela revient à des raisons multiples, dont essaiera de présenter quelques-unes, plus tard. Malgré ça, il reste un nombre important à citer, mais il faut noter que la plus part de ces activités sont aussi menacées, et elles sont en voie de disparition.

Pour les activités actuellement exercées, dans la wilaya, nous citons à titre d'exemple :

2-1-1- La poterie (voir l'Annexe N°04)

La poterie²⁷ kabyle constitue une filière artisanale très ancienne, elle est d'un aspect très original car elle a su préserver ses propriétés, malgré ses formes et ses motifs récentes et attrayantes.

Les produits de la poterie sont destinés à l'utilisation quotidienne (utilitaires) ou à la décoration. Parmi les objets utilitaires nous trouvons que certains sont destinés au four d'autres non, ces derniers, souvent, comportent des éléments de décoration tout comme les objets de décoration.

La production des objets de la poterie s'effectue par un processus qui commence par l'étape de se procurer de la matière première nécessaire pour la production et se termine par l'étape de la commercialisation des objets fabriqués, nous avons choisi la région d'Ait Kheir pour présenter l'essentiel de ces étapes :

- **Etape une** : La matière première utilisée est l'argile « Talaghth dit aussi akel ; le mica brillant « Tafezza » ; « Anfal » ; une teinte rouge « uzwagh » et aussi le bois et l'eau.
- Quant à ces différentes sorte de terre, chacune d'entre elles sert à quelque chose ; alors, pour :
 - o L'Argile « Talaghth » : en la travaillant avec l'eau, elle devient la pâte avec laquelle vont être fabriqués, plus tard, les objets ;
 - o Le mica brillant « Tafezza » : c'est une matière brillante, que nous rajoutons petit à petit à la pâte (faite à base de l'Argile et de l'eau), elle est connue par sa solidité et sa résistance à la chaleur, ce qui rend les objets, dont elle fait partie, plus solides ;

²⁷ MAKILAM « La magie des femmes kabyle et l'unité de la société traditionnelle », Ed Le Harmattan, Paris, 1996.

- Anfal : une sorte de terre qui sert au lissage des objets, après le façonnage et le séchage ;
- Uzwagh : c'est une teinte naturelle, dite « Uzwagh » par rapport à sa fonction, elle donne la couleur rouge aux objets.

La recherche de ces différentes matières, peut être effectuée par les hommes.

- **Etape deux** : la préparation de la pâte d'argile, le façonnage et le séchage des objets façonnés.
- **Etape trois** : tailler, lisser, colorer les objets puis les sécher une autre fois ;
- **Etapes quatre** : cuir les objets puis les décorer s'ils ne sont pas destinés au four ;
- **Etape cinq** : la commercialisation du produit final, effectuée soit par les hommes soit par les femmes, dans des boutiques, à domicile ou dans des expositions.

2-1-2-Le tissage (voir l'Annexe N°05)

Le tissage²⁸ est une activité féminine, sa production, dans sa quasi-totalité, est utilitaire et orientée à l'utilisation quotidienne. Contrairement aux articles de production industrielle, les articles du tissage traditionnel ont une durée de vie très longue

Nous avons choisi une tisseuse d'Ait Hichem pour nous expliquer les étapes fondamentales du traitement de la pure laine, les principales étapes sont les suivantes :

- Nettoyer les moutons pour extraire de la laine « an-alless ulli » ;
- Nous exposons cette laine, à l'air libre, pendant deux heures, pour que les petites insectes qui se trouvent dedans la quittent ;
- Nous trions la laine et nous la séparons en fonction des parties dont elle a été extraite :
 - ✓ La laine extraite du dos ; qui sera exploitée, plus tard, dans la fabrication des burnous, car elle est la plus propre et garde sa couleur blanche par rapport aux autres parties ;
 - ✓ La laine extraite du ventre ; qui sera exploitée dans la fabrication des sacs, Ixellayen (ixellalen, i3lawen ou allawen), iqeccuba...etc.
 - ✓ Le reste qui est, souvent, très sale nous le jetons, mais en cas de nécessité, elle peut être nettoyée et exploitée dans la fabrication des couchettes.
- La nettoyer manuellement, de toutes les impuretés (adnakas ak ayen ig lasqen dges) ;
- Nous mettons la laine dans l'eau très chaude et le savon pour une période de deux jours ;
- Le troisième jour, nous la lavons, en la frappant avec une planche en bois ; puis nous la rinçons ;
- Nous la laissons pour gouter, puis nous l'exposons au soleil jusqu'à son assèchement ;
- Une fois séchée, nous la frappons avec un bâton pour la nettoyer de la poussière ;
- Nous la brossons (peignage) « s yemced » ;
- Puis nous la cardons (cardage) « Atten-esqardec » ;

²⁸ GENEVOIS Henri, « Sut tadut : La laine et le rituel des tisseuses », Edition ACHAB, Alger, 1970.

- Et enfin, à l'aide d'un « ayazil », nous la transformons à des fils (filage) qui vont être par la suite tissés.

2-1-3-L'ébénisterie (voir l'Annexe N°06)

La sculpture sur bois²⁹ tire ses origines de l'époque Ottomane et arabo-musulmane, c'est art masculin pratiqué par des artisans qualifiés dans ce métier. Cette activité s'est développée pour donner naissance à un artisanat de la pyrogravure.

La sculpture sur bois est représentée par les objets mobiliers tels que les coffres où sont conservés les objets de valeur et les richesses.

2-1-4-La bijouterie

La bijouterie³⁰ est un métier pratiqué bien par les hommes que par les femmes, tant en atelier familial, où le savoir-faire se transmet du père en fils, qu'en atelier magasin parfois intégré à l'habitation.

Les produits de bijouterie portent, essentiellement, sur les parures féminines, les formes principales sont l'étoile, le triangle, le losange...etc. Les bijoux Kabyles, en particulier ceux d'Ath-yenni, ont bénéficié de la technique d'émaillage adoptée au 15^{ème} siècle.

2-1-5-La vannerie (voir l'Annexe N°07)

La vannerie³¹ en raphia ou en roseau, coloré ou non, souple ou rigide, décorative ou utilitaire, répond aux goûts les plus divers. La vannerie faite de roseaux et de tiges d'oliviers est très répandue dans toute la région de Kabylie. Contrairement en la vannerie en raphia, la vannerie en osier est un métier essentiellement d'homme bien que quelques femmes interviennent pour aider leurs maris.

2-2- La spécialisation par région

Le tableau suivant, représente quelques une des activités de l'artisanat traditionnel encore exercées par les habitants de la Wilaya de T-O, ainsi les régions dont elles sont encore exercées.

²⁹ AKKACHE MAACHA Dehbia « ART, ARTISANAT TRADITIONNEL ET FOLKLORE KABYLE », ED MEHDI, Alger, 2008.

³⁰ TAMZALI Wassyla, « ABZIM », Ed Alpha, Alger, 2007.

³¹ Idem 26

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau N°04 : Répartition des activités de l'artisanat traditionnel selon les régions dont elles sont exercées.

Activité	Régions
Poterie	Ait kheir, Maâtkas, Bounouh, Les Ouadhias, Agouni-Gueghrane, Ait Mesbah, Ifigha, Cheurfa, Bouzguène, Draâ-El-Mizan, Boghni, Aomar, Lakhdaria, Tizi- Ghennif, Chabet- El- Aneur
Bijouterie	Ait-yenni, Boghni, Taguemount-U-Kerrouche, Matkaâs, Ouadhias, Ain-EL-Hammam, Tizi-Ouzou, Ighil-Ali (Béni- Abbes)...etc.
Vannerie	Djemaâ-N-Saharidj, Les Ouadhias, Tizi-Ouzou, Ain-Meziab...etc.
Travail du bois	Azeffoun, Djemaâ-Saharidj, Tizi-Rached, Ain-EL-Hammam (Iferhenounène et Illilten), ...etc.
Le Tissage	At-Hichem, At-Zmenzer, Les Ouadhias, Larbaâ-Nath-Irathen (At- (Atteli), Azazga, Bouzguène...etc.
La tamiserie	Ouacifs (ait- Abbas)...etc.
Le Costume traditionnel	Ouadhias, Bouzguène, At- Douala, At- Zmenzer, Mekla...etc.
Le travail du Fer	Bouzequène (Ihitossen)

Source : AKKACHE MAACHA Dehbia « ART, ARTISANAT TRADITIONNEL ET FOLKLORE KABYLE », ED MEHDI, Alger, 2008.

L'artisanat traditionnel peut s'étendre aussi à l'alimentation (couscous roulé, fromage, traditionnel), l'habit traditionnel...etc.

Les activités de l'artisanat traditionnel sont pratiquées maintenant dans plusieurs régions grâce à la formation professionnelle.

Section03 : les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans cette présente section nous allons présenter les différents acteurs qui interviennent, d'une manière directe ou indirecte, dans la gestion et la promotion du secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de T-O, comme nous allons présenter aussi les différentes données et statistiques que nous avons pu récupérer auprès de quelques-uns de ces acteurs.

3-1- La DTA

Nous allons présenter la DTA puis les données que nous avons recueillies auprès de la DTA de T-O.

3-1-1-La présentation de la DTA

La Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya de Tizi-Ouzou³² a été créée par le décret exécutif n°95/260 du 29 août 1995, modifié et complété par le décret exécutif n°2000/376 du 22 novembre 2000, portant création des services extérieurs du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et fixant les règles de leur organisation et de leur fonctionnement. Elle est dirigée par un Directeur nommé par décret présidentiel sur proposition du Ministre chargé du tourisme et de l'Artisanat (Article 04 du décret 2000/376 susvisé).

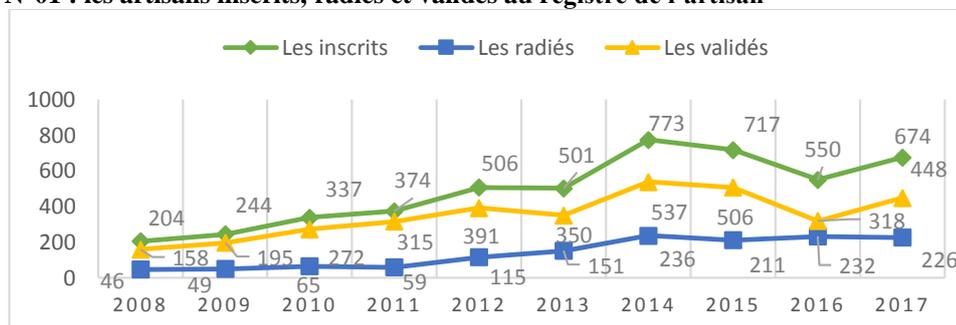
Avec la création de nouvelle Direction de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, le service de l'Artisanat, précédemment rattaché à la Direction du Tourisme, a fait l'objet d'un transfert vers cette nouvelle structure.

Après la promulgation du décret exécutif n°10/257 du 20 octobre 2010, le service de l'Artisanat a réintégré la Direction du Tourisme qui comprend trois services à savoir : Le service du tourisme ; Le service de l'artisanat et le service de l'administration et des moyens.

3-1-2-Analyse des données recueillies de la DTA

Les données que nous avons récupérées de la DTA et comme nous l'avons déjà cité, sont, premièrement, des statistiques sur le nombre des artisans inscrits au registre de l'artisan de l'année 2008 jusqu'à l'année 2017, ces statistiques sont représentées dans le graphe suivant :

Figure N°01 : les artisans inscrits, radiés et validés au registre de l'artisan



Source : Etabli à partir des données de la DTA de T.O

Nous remarquons que les trois courbes sont en évolution continue allant de l'année 2008 jusqu'à 2017, mais avec des baisses légères marquées en 2011 et 2015 pour le nombre des artisans radiés et en 2013 et 2016 pour le nombre des artisans inscrits ainsi validés.

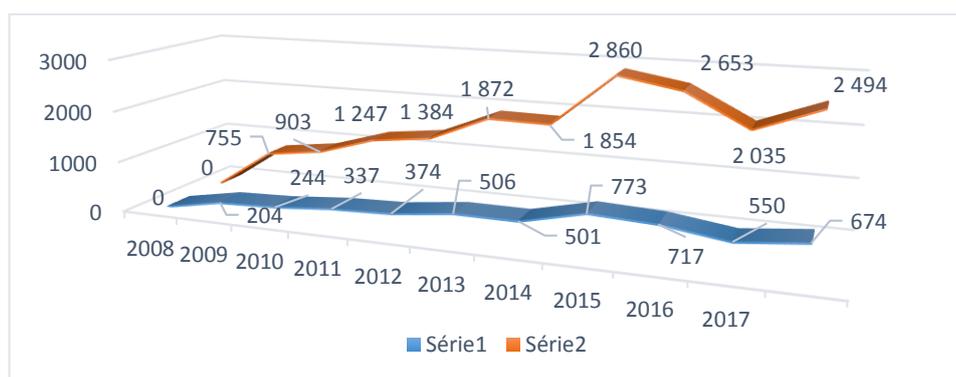
³² <http://www.dta-tiziouzou.com/fra/>, consulté le 15-09-2018 à 09h.

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Le nombre maximal a été enregistré en 2015 pour les trois courbes, avec un nombre de 773 artisans pour les artisans inscrits, 236 artisans pour les artisans radiés et 537 artisans pour les artisans validés. Par contre le nombre minimal a été enregistré en 2008 avec un nombre de 204 artisans pour les artisans inscrits, 46 artisans pour les artisans des radiés et 158 artisans pour les artisans validés.

Deuxièmement, nous avons eu aussi des statistiques sur le nombre d'emplois créés durant la même période (2008-2017), et dans la figure suivante nous allons procéder à une comparaison entre l'évolution de la courbe des artisans inscrits et la courbe de l'emploi créé puis nous allons expliquer quelle relation existe entre les deux courbes.

Figure N °02 : L'évolution du nombre d'inscrits et d'emplois générés



Source : Etabli à partir données de la DTA de T.O

Parallèlement à la courbe des artisans inscrits, la courbe de l'emploi créée à une tendance évolutive tout au long de la période 2008-2017 sauf pour les années 2015 et 2016 puis elle a repris son évolution au cours de l'année 2017.

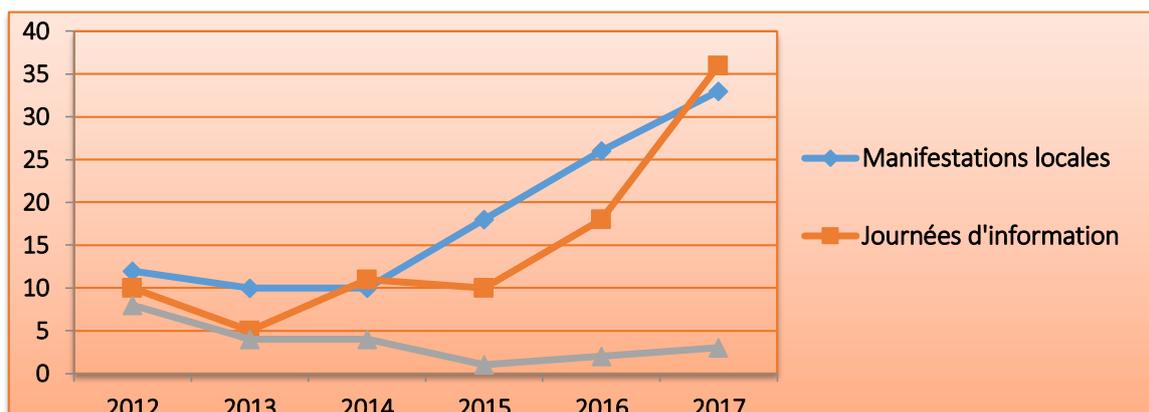
Le nombre d'emplois créés représenté sur la courbe de la figure précédente, représente le nombre d'emploi que peut créer, en moyenne, un artisan inscrit au registre de l'artisan, donc là, ils ont utilisé un coefficient fixe qui est égale à 3.7. Les variations constatées dans le nombre d'emplois créés sont, donc, le résultat des variations dans le nombre des artisans inscrits.

La moyenne du nombre de l'emploi créée a atteint son sommet durant l'année 2014 avec 2860 postes créés, par contre pour l'année 2008 nous avons enregistré le nombre d'emplois le plus faible avec 755 emplois moyennement créés.

Troisièmement, nous avons récupéré des informations relatives aux manifestations, journées d'informations, sensibilisation et regroupements, et ainsi que les rencontres et séminaires organisées par la DTA ou dont elle a fait partie, pour la période 2012-2017. Le graphique ci-après résume l'évolution de ces différentes activités promotionnelles mises en place :

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Figure N°03 : les activités promotionnelles entreprises par la DTA



Source : La direction du tourisme et de l'artisanat de Tizi-Ouzou

Pour la courbe relative aux actions de regroupements, rencontres et séminaires nous remarquons qu'elle est en régression continue, 08 actions de ce genre ont été enregistrées pour 2012, alors que seulement 04 actions ont été enregistrées pour l'année 2013 et 2014, 01 action pour l'année 2015, 02 actions pour l'année 2016 et enfin elle a repris son évolution en 2017 avec 04 actions enregistrées.

Pour la courbe représentant des journées d'informations et celle représentant des manifestations locales nous constatons que elles sont en progression en comparant les valeurs de la première année et la dernière année de l'intervalle, mais avec des fluctuations entre la première et la dernière année de ce dernier.

Le tableau suivant résume ces fluctuations :

Tableau N°05 : manifestations et journées de sensibilisation

Année	Manifestations locales	Journées d'information et de Sensibilisation
2012	08	10
2013	08	05
2014	04	11
2015	14	06
2016	21	10
2017	20	29
Total	75	71

Source : Etablit à partir des données obtenues de la DTA T-O

Pour les manifestations locales, nous avons constaté une augmentation remarquable dans le nombre d'artisans participant et dans le nombre de visiteurs. Le nombre est passé de 326 artisans participant pour l'année 2012 à 544 pour l'année 2017 et nous sommes passés d'un nombre de visiteur estimé à plus de 4000 en 2012 à un nombre estimé à plus de 76452 en 2017.

3-2- La CAM

Nous allons présenter la CAM puis les données que nous avons recueillies auprès de la CAM de T-O³³.

3-2-1- La présentation générale de la CAM

Après avoir dissoudre les chambres régionales des métiers, un ensemble de CAM a été créé, par le décret exécutif 97-100 du 29 mars 1997, et celle de T-O était parmi ces CAM créées. Cette chambre a pris en charge deux subdivisions géographiques à savoir celle de T-O et de Bouira et cela jusqu'à les modifications apportées par le décret exécutif 03-472 du 02 décembre 2003. A partir de ce décret la CAM de T-O prenait en charge la subdivision géographique de T-O et de Boumerdès au lieu de celle de Bouira, mais à partir du 11 octobre 2009 à notre jour et avec les modifications apportées par le décret exécutif 09-323, la CAM de T-O ne prend en charge que la subdivision géographique de T-O.

La CAM est placée sous tutelle du Ministère de l'aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, elle est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), son siège est Cite 2000 logement, Bt n°03, n° 122 Nouvelle ville- TO, mais il va être bientôt transféré.

La Chambre est un forum de représentation de la profession artisanale, elle constitue le partenaire privilégié des autorités locales ou nationales dans tous les domaines intéressant le développement de l'Artisanat et des Métiers.

3-2-2- Les données recueillies par la CAM

Pour accomplir ses missions et atteindre ses objectifs, la CAM de T-O a entrepris les actions suivantes :

Des actions de formations thématiques organisées au profit des artisans, à savoir :

- Des formations dans la fabrication de la Poterie traditionnelle ;
- Des formations dans le tissage du Tapis traditionnel ;
- Des formations dans la conception du Tapis traditionnel ;
- Des formations dans le Design du Bijou traditionnel ;
- Des formations dans la fabrication des objets en bois ...etc.

Des actions pour la validation des savoirs faire par des tests de qualifications avec 18819 personnes bénéficiaires en 31/12/2017, dont 1289 personnes sont des 03 établissements pénitentiaires à savoir celui d'Azazegga, T-O et DBK. Contre 17695 personnes bénéficiaires en 30 juin 2017 dont 1250 personnes sont des 03 établissements pénitentiaires déjà cités au

³³ <http://www.cam-tiziouzou.com/>, consulté le 19-06-2018 à 18h.

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

paravent, ce qui fait 1124 bénéficiaires au bout de 6 mois seulement, dont 39 bénéficiaires sont des 03 établissements pénitentiaires.

D'autres actions de formation ont été entreprises pour améliorer les capacités des artisans dans la gestion et dans la création de leurs propres entreprises. Le nombre de bénéficiaires de ces formations a été estimé à 1130 bénéficiaires en 30/06/2017 et à 1217 bénéficiaires en 31/12/2017 donc 87 bénéficiaires au bout de 06 mois, ces formations sont les suivantes :

- Formation CREE (Comment Créer votre Entreprise), avec un nombre de bénéficiaires de 281 bénéficiaires ;
- Formation GERME (Gérez Mieux Son Entreprise) avec un nombre de bénéficiaires de 494 bénéficiaires ;
- Formation TRIE (Trouvez l'Idée de votre Entreprise) avec un nombre de bénéficiaires de 284 bénéficiaires ;
- Formation GET AHEAD (Aller de l'Avant pour la Femme Entrepreneur et Porteuse de Projet) avec un nombre de bénéficiaires de 131 bénéficiaires ;
- Formation IYES (Améliorer ses compétences d'expositions) avec un nombre de bénéficiaires de 27 bénéficiaires.

L'organisation et la participation, chaque année, dans les manifestations artisanales locales suivantes :

- Fête du Bijou d'ATH YENNI ;
- Salon National de l'Artisanat en collaboration avec l'APW de Tizi-Ouzou ;
- Journée Nationale de l'Artisanat -09 Novembre ;
- Festival de la robe kabyle au village Ihamziène –Illoula Oumalou;
- Festival du Tapis d'ATH HICHEM ;
- Festival de la Poterie de MAATKAS ;
- Fête de Yannayer ;
- Salon de l'Innovation dans l'Artisanat traditionnel ;
- Salon National des Bijoux traditionnels ;
- Salon international de l'Artisanat traditionnel à la SAFEX –Alger.

La participation à plusieurs évènements internationaux relatifs au domaine de l'artisanat traditionnel, à savoir :

- La participation à la 6^e édition du jumelage entre les chambres françaises et allemandes en France le 29 et 30 juillet 1998 ;

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

- La participation, par trois nageurs, au cycle de formation sur le corail en France (ROCHE SURYON) en 1999 ;
- La participation à l'exposition internationale à Berlin, Allemagne du 12 au 16/11/2003 ;
- La participation à la semaine algérienne à Bayrût, Liban du 14 au 19 /01/2004 ;
- La participation à l'exposition internationale en France du 27/05 au 06/06/2005 ;
- La participation à une exposition en Allemagne (Munich) en 2006 ;
- La participation au voyage d'étude en Brésil dans le cadre de la Coopération Algéro-Allemande du 25/11 au 06/12/2007 ;
- La participation à un stage de formation en Allemagne le 25/05/2009 ;
- La participation au salon de l'Artisanat au Maroc en 2013 ;
- La participation au salon de l'Artisanat à la Pologne en 2014 ;
- La participation à la foire de Paris en 2015, 2016 et 2017.

La participation à des manifestations nationales, et les fruits de ces participations sont :

- En 2000, elle a eu la 7e place pour le bijou traditionnel et la 3e place pour le Tapis ;
- En 2004, elle a eu la 3e place pour le tapis berbère ;
- En 2006, elle a eu la 1^e place pour le Bijou traditionnel ;
- En 2007, elle a eu 1^e place pour le bijou et la 3e place pour l'habit traditionnel ;
- En 2008, elle a eu la 3e place pour tapis berbère ;
- En 2010, elle a eu la 1^e place pour le tapis berbère et la 1^e place pour le cuivre repoussé ;
- En 2013, elle a eu le 3^e prix national pour la poterie traditionnelle ;
- En 2014, elle a eu le 2^e prix national pour le bijou traditionnel ;
- En 2015, elle a eu le 3^e prix national pour la broderie berbère ;
- Et en 2016, elle a eu le 2^e prix national pour la poterie traditionnelle.

Dans le cadre des aides octroyées aux artisans par le Fonds National pour Promotion de l'Activité Artisanale, la CAM de T-O procède à la prise en charge des dossiers remis par les artisans désirant se bénéficier de ce fonds , puis elle procède à leur trie avec une commission de la DTA, et les envoyer au ministère, ces dossiers vont être remis à la CAM une fois ils sont traités au niveau de ce dernier, puis elle contacte les artisans que ça soit ceux qui ont eu un avis favorable pour continuer, avec le comptable de la CAM, la procédure nécessaire pour avoir les aides, ou les artisans qui ont eu un avis défavorable et ce pour compléter leurs dossiers ou leur expliquer les motifs de refus. Le nombre de bénéficiaires de ce fonds est de 150 personnes, avec 38 645 558,32 DA alloués de la manière suivante :

- Jusqu'à l'année 2010, le nombre de bénéficiaires est de 58 artisans avec un montant de 4 763 299,78 DA alloué ;
- Pour l'année 2013, le nombre de bénéficiaires est de 44 artisans avec un montant alloué estimé à 15 866 403,86 DA ;
- Pour l'année 2014, le nombre de bénéficiaires est de 48 artisans avec un montant alloué estimé à 18 015 854,68 DA.

Il faut noter que ce fonds est actuellement gelé et cela revient aux conditions économiques que vit notre pays, ce qui fait, il y a des dossiers en instance.

Pour faciliter la délivrance des cartes d'artisans aux personnes désirant s'inscrire au registre d'artisans, la CAM de T-O a mis en place un nouveau logiciel qui facilite la procédure nécessaire pour la délivrance de ces cartes.

3-3- La maison de l'artisanat

La maison de l'artisanat de T-O³⁴ a ouvert ses portes en 1984. Elle est gérée par l'Etablissement de Promotion de l'Artisanat Traditionnel.

Elle se décompose de vitrines pour artisans qui exercent des activités variées, une variété qui reflète la diversité du patrimoine culturel de la wilaya, sa richesse et sa diversité.

Actuellement la maison de l'artisanat est composée de trente locaux et six box où toutes les activités de l'artisanat traditionnel de la région sont représentées. Il existe des ateliers de fabrication sur place dans les activités suivantes : La bijouterie ; La sculpture sur bois ; Le vêtement traditionnel ; Le tapis ; La broderie berbère ; L'instrument de musique traditionnel ; La dinanderie ; La décoration céramique.

Maintenant, il y a d'autres maisons d'artisans dans les différentes régions de T-O à savoir celle de Matkaas et de Beni Yenni, et à l'occasion du 08mars2018 une nouvelle maison de l'artisanat a été inaugurée à la ville de T-O dont 37 artisans ont bénéficié de locaux.

3-4- La maison de la culture Mouloud Mammeri

Conformément au décret N° 74-244 du 06 décembre 1974 portant création des Maisons de Culture dans les chefs-lieux de Wilaya, la maison de la culture de la wilaya de T-O³⁵ a été créée, puis inaugurée le 10 octobre 1975.

Lors de la fête du premier anniversaire de la mort de Mouloud Mammeri, illustre homme de culture, la maison de la culture de T-O fut baptisée de son nom.

³⁴ <http://artisanat-tiziouzou.com>, consulté le 28-04-2018 à 14h.

³⁵ <http://www.mcmmtto.dz/>, consulté le 09-04-2018 à 10h.

Les directeurs ayant succédé à la tête de cet établissement sont : M.HANCHI ; M.AMINE ; M.AGOUMI ; M.OUFELLA ; M.DIOUANI ; M.YAMI ; M.HAMANI ; M.HACENE EL HADJ ; M.OULD ALI EL HADI et Melle D.KEMMAR

Pour mieux ancrer ses actions, la maison de la culture de Mouloud Mammeri travaille en collaboration avec des mouvements associatifs.

3-5- L'ANSEJ

Nous allons présenter l'ANSEJ puis les données que nous avons recueillies auprès de l'ANSEJ de T-O.

3-5-1-La présentation de l'ANSEJ

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes³⁶ créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère du travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale.

L'ANSEJ développe des actions de promotion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financières et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement.

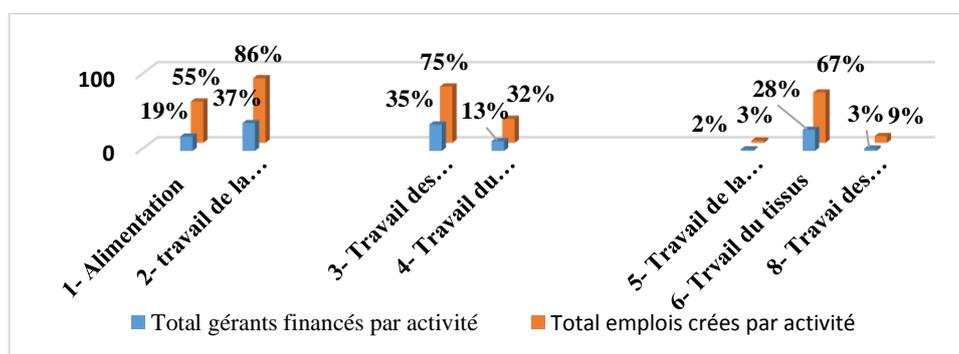
Dans ce cadre, l'ANSEJ agit en coordination avec les banques publiques et tous les acteurs sur le plan national et local.

3-5-2-La présentation et L'analyse des données de l'ANSEJ de T-O

A partir des données obtenues par la direction de l'ANSEJ de T-O sur une période de 10ans allant de 2008 jusqu'à 2017, nous avons établi les figures suivantes :

3-5-2-1. Les projets financés et emplois créés

Figure N° 04 : Projets financés et emplois générés par l'ANSEJ de T-O sur une période de 10ans



Source : Etablit à partir des données obtenues de l'ANSEJ de T-O

Cette figure représente le nombre de gérants financés, ainsi le nombre de l'emploi généré, classés selon le type d'activité exercée.

³⁶ <https://ansej.dz/index.php/fr/>, consulté le 23-08-2018 à 14h.

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Le plus grand nombre de promoteurs qui ont bénéficié des aides dans le cadre de l'ANSEJ, sont classés dans le domaine du travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés avec 37 bénéficiaires, ces promoteurs ont pu créer 86 postes d'emplois, ce qui fait que, moyennement, chaque promoteur a créé de 02 à 03 postes d'emplois.

Dans la deuxième position, nous avons trouvé le travail des métaux précieux avec 35 gérants financés et 75 postes d'emplois créés, donc moyennement, 02 à 03 postes d'emplois ont été créés par chaque promoteur.

Dans la troisième position, nous avons le travail du tissu avec 28 gérants financés et 67 postes d'emplois créés. Moyennement, chaque promoteur a créé de 02 à 03 postes d'emplois.

Dans la quatrième position, nous avons le domaine de l'alimentation, avec 19 bénéficiaires et 55 postes de travail générés, ce qui fait que chaque promoteur crée, moyennement, de 02 à 03 postes.

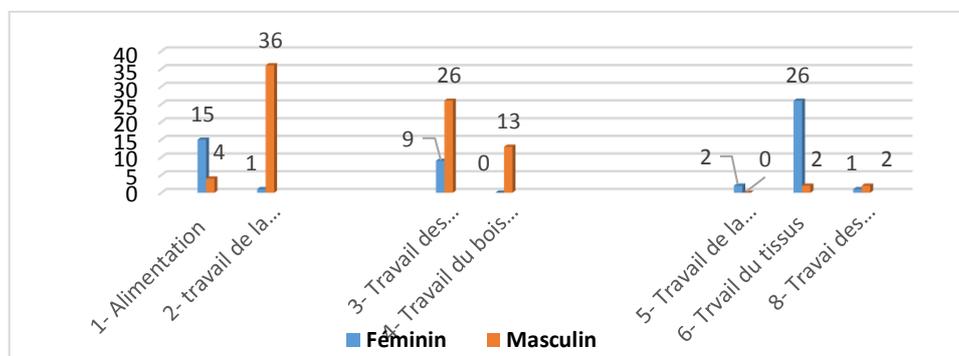
Dans la cinquième position, nous avons le travail du bois, dérivés et assimilés, avec 13 gérants qui ont bénéficié du soutien de cet organisme et 32 postes d'emplois créés, donc moyennement, nous avons 02 à 03 postes d'emplois créés.

Dans l'avant dernière position nous avons le travail des matériaux divers avec 03 gérants financés et 09 postes d'emplois créés donc moyennement, nous avons 3 postes d'emplois créés par chaque gérant.

Dans la dernière position nous avons le travail de la laine avec 02 gérants financés et 3 postes d'emplois créés donc, moyennement, nous de 01 à 02 postes d'emplois créés par chaque gérant.

3-5-2-2. Les gérants financés par le dispositif ANSEJ de 2008 jusqu'à 2017

Figure N°05 : Projets financés par l'ANSEJ de T-O



Source : Etablit à partir des données obtenues de l'ANSEJ de T-O

Sur cette figure nous avons présenté le nombre des artisans qui ont bénéficié des aides de l'ANSEJ, pour la même période (2008-2017), répartis par genre et par type activité, nous trouvons :

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans la première position travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés, avec 37 bénéficiaires dont 36 sont des hommes, sachant que cette activité est une activité masculine ;

Dans la deuxième position, le travail des métaux précieux avec 35 bénéficiaires dont 26 sont hommes, sachant que cette activité est une activité masculine ;

Dans la troisième position, le travail du tissu avec 28 bénéficiaires dont 26 sont des femmes sachant cette activité est une activité féminine ;

Dans la quatrième position, l'alimentation avec 19 bénéficiaires dont 15 sont des femmes, sachant que cette activité est une activité féminine ;

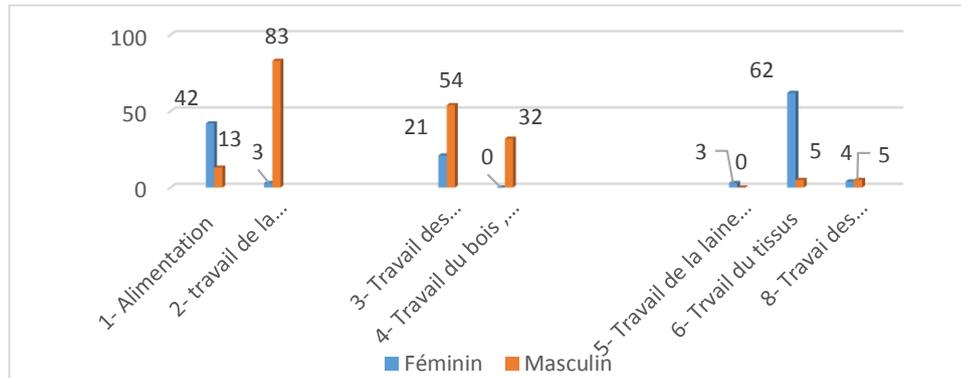
Dans la cinquième position, le travail du bois avec 13 bénéficiaires hommes, sachant que cette activité est une activité masculine ;

Dans la sixième position, le travail des matériaux divers avec 3 bénéficiaires dont 2 sont des hommes ;

Dans la septième et dernière position, le travail de la laine avec 2 bénéficiaires femmes, sachant que cette activité est féminine.

3-5-2-3. L'emploi créée par le dispositif ANSEJ de 2008 jusqu'à 2017

Figure N°06 : Emplois générés par l'ANSEJ de T-O



Source : Etabli à partir des données obtenues de l'ANSEJ de T-O

Dans cette figure nous avons présenté le nombre d'emplois générés par les promoteurs financés par le dispositif ANSEJ, classés par activité et genre, nous avons :

Le plus grand nombre de postes d'emplois a été créé par le travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés, avec 86 postes d'emplois créés dont 83 sont hommes et 03 femmes, donc, moyennement, chaque promoteur de projet a créé de 02 à 03 postes d'emplois ;

Dans la deuxième position, nous avons le travail des métaux précieux qui a généré 75 postes d'emplois dont 54 sont des hommes et 21 sont des femmes, donc, moyennement, dans cette activité, chaque promoteur de projet a créé de 02 à 03 postes d'emplois ;

Dans la troisième position, le travail du tissu qui a généré 67 postes d'emplois dont 62 sont des femmes et 05 sont des hommes, donc moyennement, chaque promoteur de projet créé de 02 à 03 postes d'emplois ;

Dans la quatrième position, l'alimentation ou 55 postes d'emplois ont été créés, dont 42 sont des femmes et 13 sont des hommes, donc moyennement, chaque promoteur de projet a créé de 02 à 03 postes d'emplois ;

Dans la cinquième position, l'ébénisterie qui a généré 32 postes d'emplois. Les 32 gérants sont tous des hommes. Moyennement, 02 à 03 postes ont été créés par chaque gérant ;

Dans la sixième position, le travail des matériaux divers avec 09 postes d'emplois créés dont 04 sont des femmes et 05 sont des hommes, donc moyennement chaque promoteur a créé 03 postes d'emplois ;

Dans la septième et dernière position, le travail de la laine avec 03 postes d'emplois créés dont les trois sont des femmes, donc, moyennement, dans cette activité, chaque promoteur de projet créé de 1 à 2 postes d'emplois.

3-6- L'ANGEM

Nous allons présenter l'ANGEM puis les données que nous avons recueillies auprès de l'ANGEM de T-O.

2-6-1-La présentation de l'ANGEM

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit³⁷ est issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du Micro crédit en Algérie » qui a regroupé un nombre important d'experts de la micro finance, elle a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 Janvier 2004, modifié.

L'ANGEM est un organisme à caractère spécifique, placé sous tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

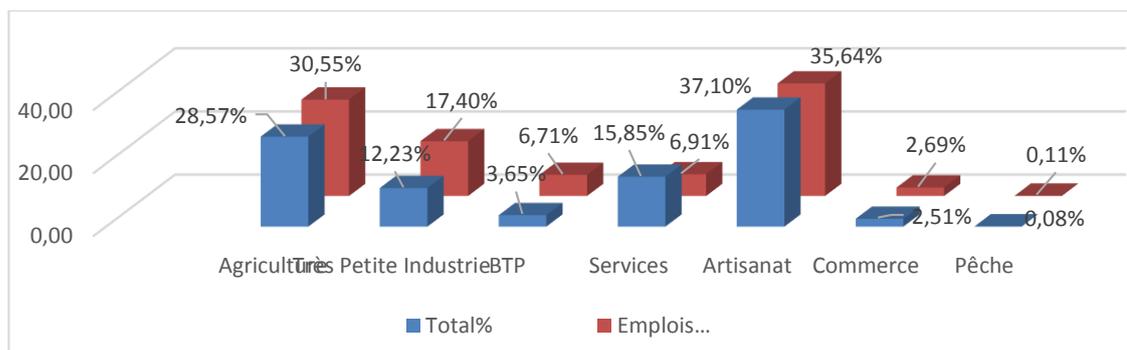
2-6-2- La présentation et l'analyse des données de l'ANGEM de T-O

A partir des données obtenues par l'ANGEM de T-O, nous avons établi, les figures suivantes :

³⁷ <https://www.angem.dz/>, consulté le 27.03.2018 à 20h19

2-6-2-1. Les secteurs d'activité financés et l'emploi généré

Figure N°07 : Les projets financés et emplois générés par l'ANGEM de T-O



Source : Etabli à partir des données obtenues de l'ANGEM de T-O

Cette figure représente les secteurs d'activités financés par l'ANGEM ainsi le nombre de postes d'emplois générés, du 01-07-2011 au 31-12-2017, à la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le secteur qui a bénéficié de plus des financements octroyés par cet organisme est le secteur de l'artisanat avec un taux de 37.10% du total, un taux qui représente 6162 activités financées, et 8339 postes d'emplois créés, ce qui veut dire que chacune des activités financées dans ce secteur génère de 1 à 2 postes d'emplois.

Après le secteur de l'artisanat, nous trouvons le secteur de l'agriculture avec un taux de 28.57% du total, un taux qui représente 4745 activités financées, et 7148 postes d'emplois ont été générés par ces activités.

Dans la troisième place nous trouvons les services, avec un taux de 15.85%, qui représente 2633 activités financées, et 1617 postes d'emplois ont été créés.

Dans la quatrième place, nous avons le secteur de la très petite industrie avec un taux de 12.23%, qui représente 2032 activités financées, et 4071 postes d'emplois ont été générés.

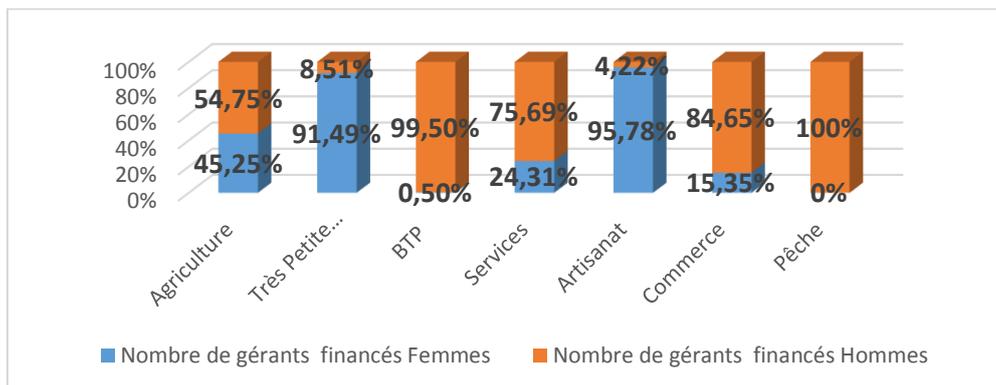
Dans la cinquième position, nous avons le secteur de la BTP, avec un taux de 3.65%, qui représente 606 activités financées, et 1569 postes d'emplois ont été générés par ces activités.

Dans la sixième place, nous avons le commerce avec un taux de 2.51%, qui représente 417 activités financées, et 630 postes d'emplois ont été générés par ces activités.

Dans la septième et la dernière place, nous trouvons la pêche, avec un taux de 0.08%, qui représente 14 activités financées, et 25 postes d'emplois ont été générés.

2-6-2-2. Les activités financées par l'ANGEM de T-O

Figure N°08 : Gérants financés par l'ANGEM de T-O du 01-07-2011 au 31-12-2017



Source : Etabli à partir des données obtenues de l'ANGEM de T-O

Sur cette figure nous avons présenté le nombre des gérants financés par le dispositif de l'ANGEM de T-O du 01-07-2011 au 31-12-2017, classés par secteurs d'activités et par genre.

Dans le secteur de l'agriculture, 45.25%, c'est-à-dire, 2124 gérants financés sont des femmes.

Dans le secteur de la très petite industrie, 91.49%, c'est-à-dire, 1859 gérants financés sont des femmes.

Dans le secteur de la BTP, il n'y a que 03 gérants femmes, qui représentent que 0.5% du nombre total des gérants financés qui a été estimé à 606 gérants.

Dans le secteur de services, le nombre de gérants femmes financés par l'ANGEM a été estimé à 640 femmes, un nombre qui représente que 24.31% du total qui a été estimé à 2633 gérants financés.

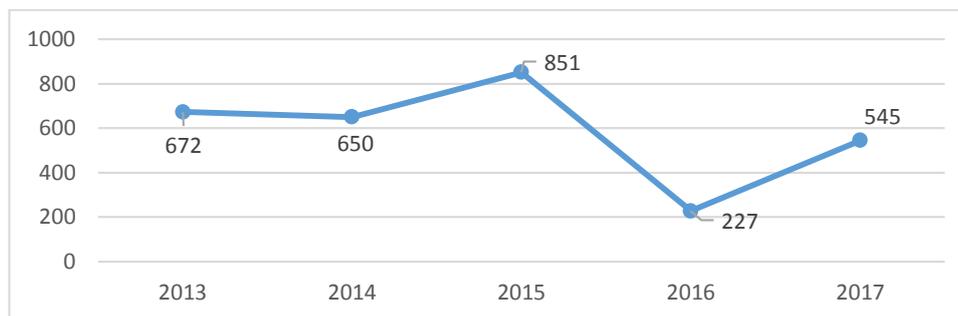
Dans le secteur de l'artisanat, nous trouvons que 95.78%, c'est-à-dire, 5902 gérants du nombre total, qui a été estimé à 6162 gérants, des gérants financés par l'ANGEM sont des femmes.

Dans le secteur du commerce, nous trouvons que le nombre de femmes financées par l'ANGEM est de 64 femmes, un nombre qui ne représente que 15.35% du nombre total des gérants financés dans ce secteur et qui a été estimé à 417 gérants.

Dans le secteur de la pêche, nous trouvons que le nombre d'investisseurs est très réduit, tel que le nombre de gérant financés est de 14 gérants seulement, et le pourcentage de gérants femmes dans ce secteur est nul.

2-6-2-3. L'évolution du nombre des gérants financés par l'ANGEM de T-O dans le secteur de l'artisanat

Figure N°09 : Evolution du nombre de gérants financés par l'ANGEM de T-O.



Source : Etablit à partir des données obtenues de l'ANGEM de T-O

La figure ci-dessus représente l'évolution du nombre de gérants financés par l'ANGEM de T-O du 01-07-2011 au 31-12-2017.

Nous voyons que le nombre de ces gérants a progressé de 2013 jusqu'à 2015, mais l'année 2016 a marqué une diminution ou ce nombre a passé de 851 gérants en 2015 à 227 gérants seulement en 2016.

D'après l'ANGEM de T-O, cette diminution est due à la suspension des financements du matériel roulant à titre d'exemple les taxis.

En 2017, le nombre des gérants financés a repris son évolution, ou il a passé de 227 gérants à 545 gérants.

2-7- La CNAC

Nous allons présenter la CNAC³⁸ puis les données que nous avons recueillies auprès de la CNAC de T-O.

2-7-1- La présentation de la CNAC

C'est une institution publique de sécurité sociale créée en 1994, sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, son objectif était de réduire les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (*PAS*), la CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics.

2-7-2- Présentation et analyse des données recueillies par la CNAC de T-O

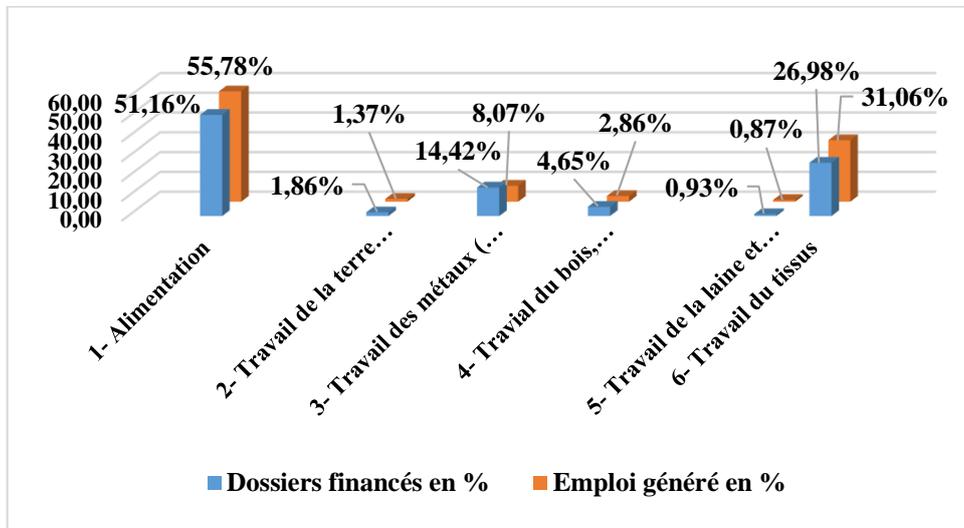
A partir des données recueillies par la CNAC de T-O (depuis sa création jusqu'à

³⁸ https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_ReseauNational.aspx, consulté le 27.03.2018 à 20h 30.

Le 14 février 2018), nous avons établi les figures suivantes :

2-7-2-1. Les activités financées et l'emploi créé

Figure N°10 : Les projets financés et l'emploi généré par la CNAC de T-O sur une période de 10ans



Source : Etablit à partir des données obtenues de la CNAC de T-O

Cette figure représente les activités financées par la CNAC de T-O, ainsi le nombre d'emploi généré par chaque activité, classées selon le type d'activité exercée. Ce qui nous a permis de procéder à une comparaison entre le nombre d'activité financées dans chaque type d'activité du domaine de l'artisanat et artisanat d'art, ainsi le nombre d'emploi généré par chaque type d'activité de ce domaine.

Le plus grand nombre d'activités financées par la CNAC a été marqué dans le domaine de l'alimentation, avec un taux de 51.16% du total, un taux qui correspond à 110 activités financées et qui ont généré 449 postes d'emplois, donc, moyennement, 4 à 5 postes d'emplois ont été créés par chaque activité financée.

En second lieu, nous trouvons le travail du tissus, avec un taux de 26.98% et qui correspond à 58 activités financées et qui ont généré 250 postes d'emplois, donc, moyennement chaque activité créée de 4 à 5 postes d'emplois.

Ensuite, nous avons le travail des métaux avec un taux de 14.42%, qui correspond à 31 activités financées et qui ont engendré 65 postes d'emplois, donc, moyennement, 2 à 3 postes ont été créés par chaque activité financée.

Puis, nous avons le travail du bois, dérivés et assimilés, avec un taux de 4.65% qui correspond à 10 activités financées, et qui ont engendré 23 postes d'emplois, donc moyennement, 2 à 3 postes d'emplois ont été créés par chaque activité financée.

Dans l'avant dernière position, nous avons le travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés avec un taux de 1.86% qui correspond à 4 activités financées et qui ont

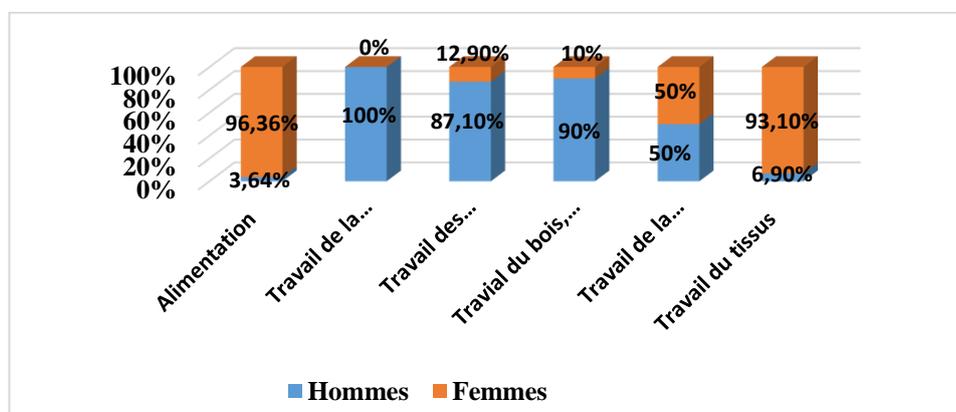
Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

engendré 11 postes d'emplois, donc moyennement, chaque activité financée a créée de 2 à 3 postes d'emplois.

En dernier lieu, nous avons le travail de la laine et produits assimilés avec un taux de 0.93% qui correspond à 2 activités financées et qui ont généré 7 postes d'emplois, donc moyennement, chaque activités créée de 3 à 4 postes d'emplois.

2-7-2-2. Les activités financées par la CNAC de T-O

Figure N°11 : Activités financée par la CNAC de T-O dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art



Source : Etablit à partir des données obtenues de la CNAC de T-O

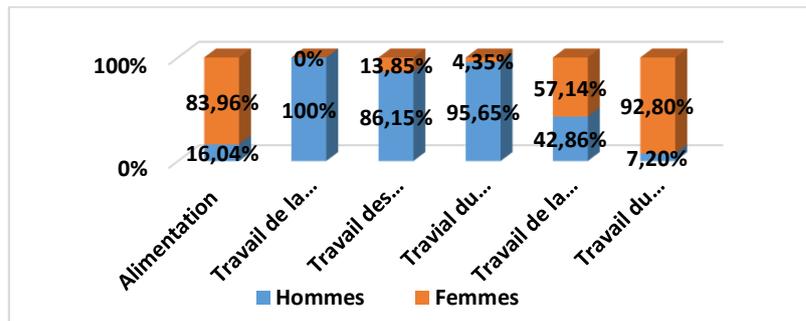
Cette figure présente les activités financées par la CNAC de T-O, depuis sa création en 2004 jusqu'au 14 février 2018, dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art.

En total, 215gérants ont été financés, répartis sur des différentes activités comme suit :

- L'alimentation avec 110gérants financés, dont 96.36% (106 gérants) sont des femmes ;
- Le travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés, 4 gérants hommes ont été financés ;
- Le travail des métaux y compris les métaux précieux, avec 31gérants financés, dont 12.90% c'est-à-dire 4gérants sont des femmes ;
- Le travail du bois, dérivés et assimilés, avec 10gérants financés, dont 10% c'est-à-dire, 1gérant est de sexe féminin ;
- Le travail de la laine et produits assimilés, avec 2gérants financés, dont un est de sexe masculin et l'autre est de sexe féminin ;
- Et enfin, Le travail du tissu, avec 58gérants financés, dont 93.10%, c'est-à-dire, 54 de ces gérants sont des femmes.

2-7-2-3. L'emploi généré

Figure N°12 : Emploi généré par la CNAC de T-O dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art.



Source : Etablit à partir des données obtenues de la CNAC de T-O

Cette figure représente les postes d'emplois générés par les activités de l'artisanat et l'artisanat d'art financées par la CNAC de T-O, depuis sa création en 2004 jusqu'au 14 février 2018. En total, 805 postes d'emplois ont été générés.

Pour l'alimentation, 449 postes ont été générés, dont 83.96% c'est-à-dire 377 postes sont occupés par des femmes.

Pour le travail de la terre, des plâtres, de la pierre, du verre et assimilés, 11 postes d'emplois ont été créés, et la totalité de ces postes est prise par des hommes.

Pour le travail des métaux y compris les métaux précieux, 65 postes d'emplois sont créés, dont 13.85%, c'est-à-dire, 09 de ces postes sont occupés par des femmes.

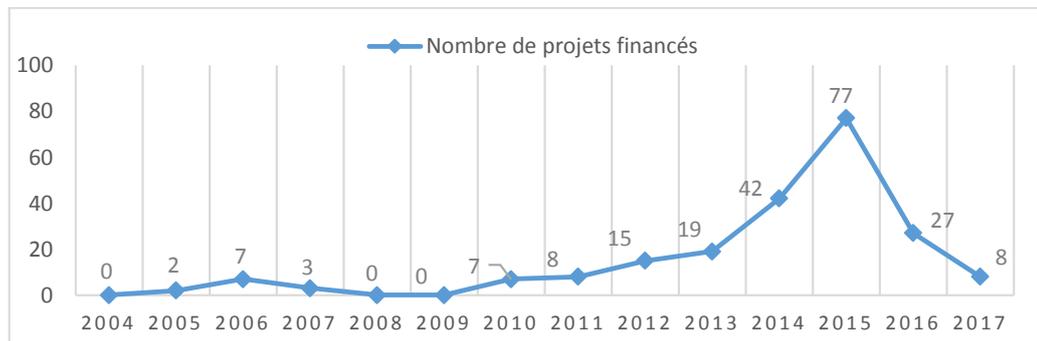
Pour le travail du bois, dérivés et assimilés, 23 postes d'emplois sont générés, dont 4.35%, c'est-à-dire, 01 de ces postes est occupé par une femme.

Pour le travail de la laine et produits assimilés, 07 postes sont générés, dont 57.14%, c'est-à-dire, 04 de ces postes sont occupés par des femmes.

Et enfin, pour le travail du tissu, 250 postes sont créés, dont 92.8%, c'est-à-dire, 232 de ces postes sont occupés par des femmes.

2-7-2-4. L'évolution des projets financés dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art

Figure N°13 : L'évolution des projets financés par la CNAC de T-O.



Source : Etabli à partir des données obtenues de la CNAC de T-O

Nous remarquons une évolution dans les projets financés de 2004 jusqu'à 2006, puis une diminution jusqu'à 2009, pour qu'ils reprennent leur évolution jusqu'à 2015, et à partir de cette année jusqu'à l'année 2017 nous avons marqué, encore pour une deuxième fois, une diminution.

Ces acteurs sont soit des institutions publiques à savoir la DTA et CAM, la maison de la culture et la maison de l'artisanat, soit des organismes d'appuis à savoir l'ANGEM la CNAC et l'ANSEJ, il reste de nombreux acteurs à citer à savoir l'artisan, le consommateur...etc.

Chacun a des missions qui doit accomplir et une part importante dans la gestion et le financement du secteur de l'artisanat dans la wilaya de T-O.

Conclusion

Les acteurs que nous avons cités jouent, d'une manière ou d'une autre, un rôle important dans le secteur de l'artisanat, mais certes, ils ne sont pas les seuls, et il reste beaucoup d'autres acteurs locaux importants à citer, à savoir, la direction des impôts, les universités, les centres et les écoles de formation, l'ONDA, la CASNOS...etc.

D'après les données de la CAM et la DTA, nous avons conçu l'absence d'un acteur d'une importance majeure, qui est les coopératives artisanales, et malgré les efforts qu'elles fournissent certains acteurs à savoir la DTA, La CAM et bien d'autres, les artisans n'arrivent pas à se réunir sous forme d'une coopérative, et cela, et d'après eux reviens aux problèmes qu'ils rencontrent, problèmes en terme d'impôts, de matière première...etc.

Pour donner un exemple de ces efforts, nous citons la conférence qui a été déjà organisée par une association et en collaboration avec la CAM, la DTA en mois de mai dernier, à la maison de la culture Mouloud Mammeri.

Chapitre 03 : Les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous avons comme invités, un représentant de la direction des impôts, un notaire, un représentant de la direction de la réglementation, un représentant d'ALGEX pour la promotion du commerce extérieur, un représentant du centre de formation d'Azazega, un représentant de la direction du commerce, des maitres assistant de l'université de Mouloud Mammeri, un représentant de la société Algérienne du textile...etc.

Le but de cette conférence était d'orienter les artisans désirants de se regrouper sous forme de coopérative sur la démarche à suivre et les avantages dont ils peuvent se bénéficier, mais ce qui est étonnant ce que aucun, de ces artisans n'a voulu le faire, au contraire, ils ont profité la présence de ces représentants pour parler des problèmes qui freinent leurs activités.

Chapitre 04

L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

Introduction

Pour consolider notre travail théorique, pouvoir apporter des éléments de réponses à notre problématique et questions subsidiaires, et pour affirmer ou bien confirmer nos hypothèses, nous allons procéder dans ce présent chapitre, à la présentation du travail de terrain que nous avons préalablement présenté sa démarche méthodologique

Comme nous l'avons déjà cité, notre travail de terrain s'agit des enquêtes effectuées à l'aide des guides d'entretiens semi-directifs avec un échantillon d'artisans et d'associations, aléatoirement choisis, et avec la direction de tourisme et de l'artisanat.

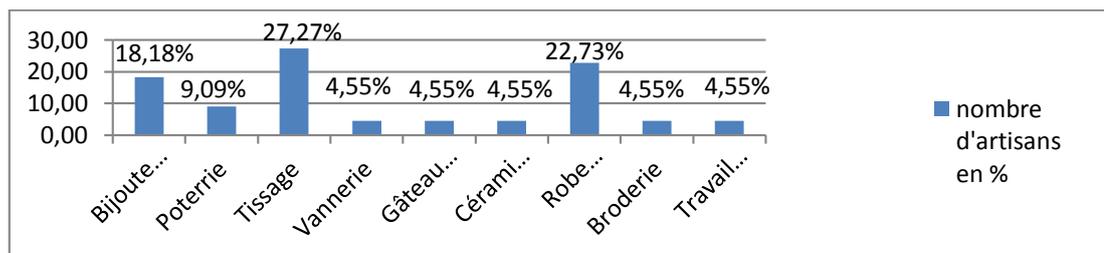
Section 01 : L'analyse des entretiens effectués avec les artisans

Concernant les artisans, nous avons fait 22 entretiens, avec des artisans qui exercent des métiers différents, et qui sont de régions différentes, nous avons essayé de toucher à toutes les régions de la wilaya de Tizi-Ouzou, et à tous les métiers exercés au sein de cette dernière, mais cela n'était pas possible, voir les délais dont notre travail doit être réalisé, et surtout voir la disponibilité des artisans.

1-1- Généralités sur les artisans

1-1-1- Classification selon le métier exercé

Figure N°14 : La classification des artisans selon le métier qu'ils exercent.

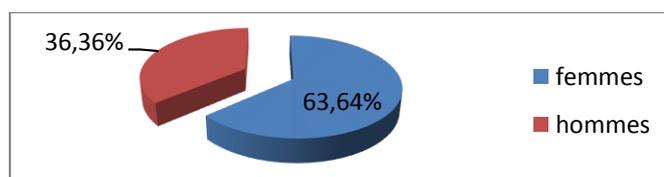


Source : résultat de l'enquête de terrain

Les artisans sont répartis sur des différents métiers de la manière suivante : pour la bijouterie on a 04 artisans, pour la poterie on a 02 artisans, pour la vannerie, gâteau traditionnel, céramique et art traditionnel, broderie et travail du bois on a un artisan pour chacun, enfin pour ce qui est de la robe kabyle on a 05 artisans.

1-1-2- La classification selon le sexe

Figure 15 : La répartition des artisans selon le sexe

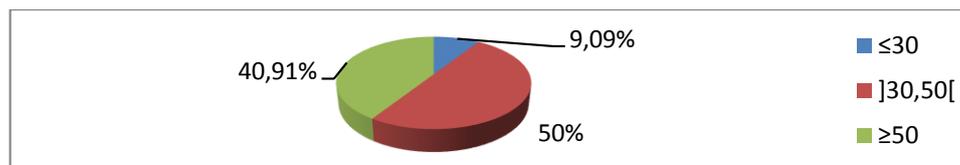


Source : résultat de l'enquête de terrain

14 artisans des 22 sont des femmes, tandis que les hommes, ils ont été que 08 artisans.

1-1-3- La classification selon l'âge

Figure 16 : La répartition des artisans selon les catégories d'âge

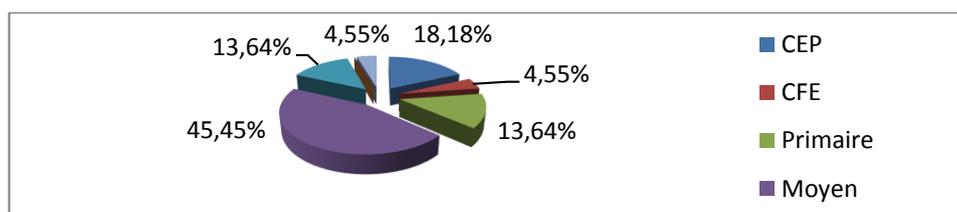


Source : résultat de l'enquête de terrain

L'âge de ces artisans varie entre 23 et 61ans tel que 02artisans ont un âge inférieur à 30ans, 11artisans ont un âge qui varie entre 31ans et 49ans, et 09artisans ont un âge supérieur ou égale à 50ans.

1-1-4- Le niveau d'étude

Figure 17 : La répartition des artisans selon leur niveau d'étude

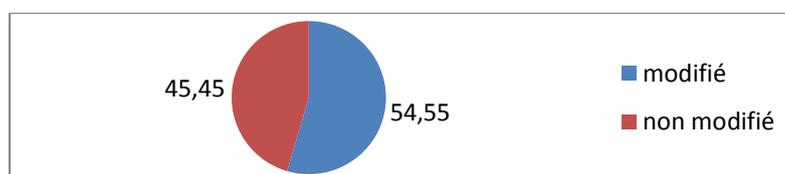


Source : résultat de l'enquête de terrain

01artisan parmi les 22 n'a pas répondu sur cette question. Pour le reste, La plupart de ces artisans ont un niveau d'étude bas, tel qu'on trouve qu'il n'ya pas d'universitaires et seul 3artisans ont le niveau secondaire, 01artisan a eu un certificat de fin d'étude, 03artisans ont le niveau primaire, 10artisans ont un niveau d'étude moyen et 04 ont un certificat d'étude primaire. La majorité des artisans, qui leur âge est supérieur à 30ans, disent que ces leurs parents(en particulier leurs pères) qui les ont obligé à quitter leurs études.

1-1-5- Le lieu d'exercice de l'activité

Figure 18 : Le lieu d'exercice de l'activité des artisans



Source : résultat de l'enquête de terrain

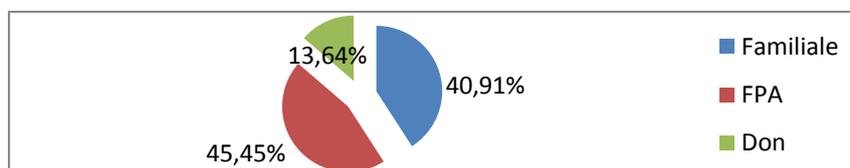
La plupart des artisans exercent leur métier dans un lieu autre que celui du lieu de leur naissance, tel qu'on a :

- 10artisans non déplacés, de ces 10artisans on trouve 02artisans d'origine habitent dans la ville (chef-lieu de la commune de Oudhias et d'Ain El Hammam), les 08artisans qui restent habitent dans des villages ;

- 12 artisans ont déplacé le lieu d'exercice de leurs activités, de ces 12 artisans on trouve que 11 artisans se sont déplacés vers la ville soit celle de Tizi-Ouzou ou chef-lieu d'autres communes ; on a trouvé un artisan qui a déplacé son activité de la ville vers le village mais cela revient à des raisons sociales, donc la grande majorité s'est déplacée vers la ville (la ville de Tizi-Ouzou ou chef-lieu des communes).

1-1-6- Méthode d'acquisition du savoir faire

Figure 19 : La répartition des artisans selon le type de formation acquise



Source : résultat de l'enquête de terrain

La transmission du savoir-faire se fait soit par la formation professionnelle (dans notre cas on a les centres publics de Boukhelfa et d'A.E.H, et les écoles de formation privées agréées par l'Etat) ; soit par la formation familiale qui se fait par l'un des membres de la famille ; soit, il y'a aussi des cas particuliers où des artisans ont appris le métier tout seul (ça concerne en particulier la fabrication de la robe kabyle).

10 artisans des 22 ont fait une formation professionnelle dont 02 artisans ont fait école de formation privée et les 08 autres artisans ont fait leurs formations dans des centres de formation étatiques, 09 artisans ont fait une formation familiale, et 03 artisans ont appris leur métier tout seul (don).

Nous avons remarqué que la transmission du savoir-faire concernant la production des produits terroirs se fait à travers la formation familiale, tel on trouve qu'on trouve :

Tableau 10 : La répartition des artisans qui ont fait une formation professionnelle selon leurs métiers

Métiers	Poterie	Tissage	Bijouterie	Osier	Robes Kabyles
Nombre D'artisans	02	04	01	01	01

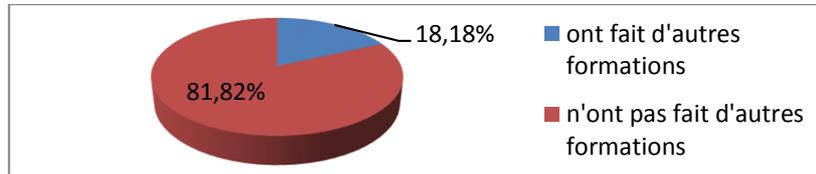
Source : résultat de l'enquête de terrain

- ✓ Pour la poterie, les deux artisans qui ont fait une formation familiale sont d'Ait kheir (Mekla) ;
- ✓ Pour le tissage, les 3 artisans sur les quatre qui ont fait de formation familiale sont originaires d'Ait Hichem (A.E.H), le quatrième est d'Ait Zmenzer (Beni Douala) ;
- ✓ Pour la bijouterie, il y a un artisan qui a fait une formation familiale, et il est originaire de Beni-Yenni ;
- ✓ Pour l'osier, il y a un artisan qui a fait une formation familiale, et il est originaire de Betrouna (Tizi-Ouzou)

- ✓ Pour les robes kabyles, il ya un seul artisan qui a fait une formation familiale, il est originaire de A.E.H.

1-1-7- Les formations relatives aux métiers exercés

Figure 20 : Les artisans qui ont fait des formations relatives à leurs métiers

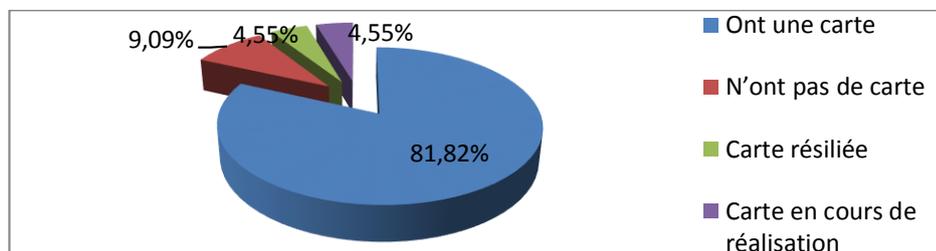


Source : résultat de l'enquête de terrain

Seules 4 artisans parmi les 22 artisans ont fait d'autres formations se rapportant à leurs métiers, 03 artisans de ces 04 ont fait des formations organisées par la CAM, le dernier a fait une formation qui a été organisée par une association, ces formations sont principalement gestion de stocks et marketing.

1-1-8- La situation juridique des artisans (leur inscription au registre d'artisans)

Figure 21 : L'inscription des artisans au registre de l'artisanat



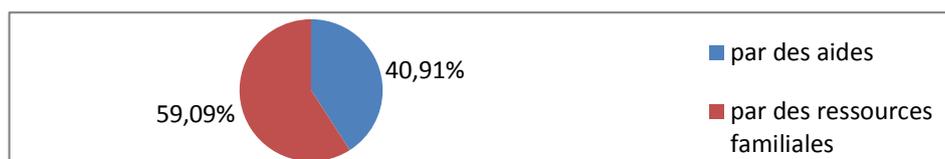
Source : résultat de l'enquête de terrain

18 artisans des 22 ont une carte d'artisan, 02 artisans ne l'ont pas, 01 artisan a résilié sa carte, et 01 dernier suit la procédure nécessaire pour l'obtention de sa carte (en cours de réalisation) :

- ✓ 12 artisans parmi les 18 qui sont inscrits au registre d'artisan, attestent que la carte d'artisan a un apport positif sur leur activité, les 6 autres artisans, disent que cette carte n'a aucun apport positif, que des charges en plus.
- ✓ Les deux artisans qui n'ont pas de carte d'artisan, ils ne comptent pas la faire dans l'avenir, car pour eux cela ne peut engendrer que des couts supplémentaires ;
- ✓ L'artisan qui a résilié sa carte, témoigne que celui qui a un diplôme a plus de faveur que celui qui a une carte d'artisan, il a résilié sa carte pour avoir une aide en machines ;
- ✓ Pour celui qui sa carte est en cours de réalisation, il dit que la procédure prend beaucoup de temps et cela bloque son activité.

1-1-9- Le mode de financement de l'activité

Figure 22 : Les modes de financement de l'activité des artisans



Source : résultat de l'enquête de terrain

09 artisans des 22 ont eu des aides pour financer leurs activités, par contre les 13 artisans qui restent, ils ont financé leurs activités par des ressources personnelles.

Ces aides sont obtenues soit par l'ANGEM qui accorde des microcrédits ; soit par la CAM (dans le cadre du fond de promotion de l'artisanat traditionnel), qui fait des dons en machines pour pouvoir lancer l'activité désirée par l'artisan, soit par la BNA, tel qu'on a trouvé un artisan qui a fait un prêt de la BNA pour pouvoir financer son activité ; soit par des associations, tel qu'on nous avons rencontré un cas d'artisan qui a lancé son activité avec des dons en machines par une association ;

Tableau N° 11 : Le classement des aides selon la source

Spécification	Prêt ANGEM	Dons CAM	Prêt BNA	Dons : Associations
Nombre d'artisans	06	03	01	01

Source : résultat de l'enquête de terrain

- ✓ Il faut noter que certains parmi ces artisans ont eu des aides par deux institutions exemple, cas de BNA/ANGEM et CAM/ANGEM ;
- ✓ 04 artisans parmi les 12, qui ont pu financer leurs activités par des ressources personnelles comptent demander des aides dans l'avenir ;
- ✓ Les 08 artisans qui restent des douze artisans qui ont financé leurs activités par des sources personnelles ne comptent demander aucune aide ;
- ✓ Les artisans qui ont bénéficié des aides témoignent que le montant de prêts ou les dons, sont insuffisants pour couvrir tous leurs besoins, en plus la procédure demande beaucoup de temps, en particulier, dans le cas des aides offerts par la CAM.

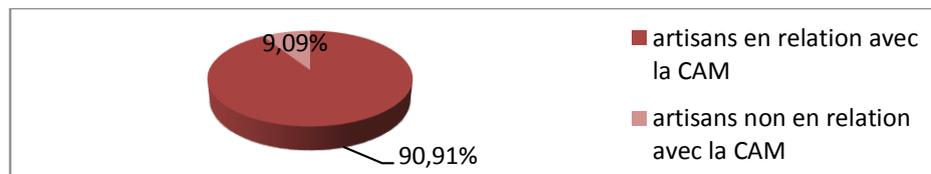
1-2- Relation des artisans avec les institutions publiques

Les acteurs publics qui interviennent dans le secteur dans l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou sont multiples, ils interviennent d'une manière directe ou indirecte dans la protection et la promotion de l'artisanat, en particulier l'artisanat traditionnel, comme ils veillent sur l'intérêt de l'artisan du mieux qu'ils peuvent, mais la vision des artisans sur la qualité de leurs services diffère d'un artisan à un autre, donc, dans nos entretiens avec les artisans on a essayé de savoir, approximativement, le nombre d'artisans dans cet échantillon, qui sont en relation avec ces institutions et l'apport de ces relations, qu'il soit positif ou négatif.

1-2-1- Avec la CAM

1-2-1-1- Les artisans en relation avec La CAM

Figure 23 : les artisans en relation avec la CAM



Source : résultat de l'enquête de terrain

La partie la plus grande de notre échantillon est en relation avec la CAM, tel qu'on trouve que 19 artisans sont en relation avec elle, mais cela ne signifie en rien que les artisans sont pleinement satisfaits de ses services.

01 artisan a coupé ses relations avec la CAM en résiliant sa carte d'artisan, et cela certainement signifie que ce dernier n'est pas satisfait de ses services ou bien il a trouvé une autre institution qui lui assure plus de faveur que la CAM.

02 artisans n'étaient jamais en relation avec la CAM, et ne comptent pas le faire dans l'avenir.

1-2-1-2- L'apport de cette relation

12 artisans parmi les 19 qui sont en relation avec la CAM (inscrits au registre de l'artisanat) jugent que l'apport de leur relation avec cette dernière est positif, et cela car elle leur permet de :

- Avoir une carte qui leur permet de travailler légalement, avoir un local où ils peuvent produire et exposer leurs produits (atelier et boutique en même temps) ;
- Être assuré, et avoir, dans l'avenir, une retraite ;
- Passer, seulement, un concours pour avoir une attestation de qualification, sans recourir à la formation professionnelle, ça concerne en particulier les artisans qui ont acquis le métier dans le cadre de la formation familiale (ancienne méthode, maintenant ce n'est plus le cas, et cela revient à des problèmes rencontrés avec cette méthode) ;
- Être invité à des expositions locales, régionales ou nationales ;
- Avoir des aides en machines qui leur permettent de lancer leurs activités ;
- Être invité à des colloques, conférences et séminaires ;
- Participer à des concours, et avoir des attestations et des prix ;
- Faire des formations relatives à leur domaine, comme la gestion de stock et le marketing ;
- De participer à des réunions de travail et aux décisions à prendre, de défendre les droits des artisans et de gérer leurs conflits (ça concerne les artisans membres).

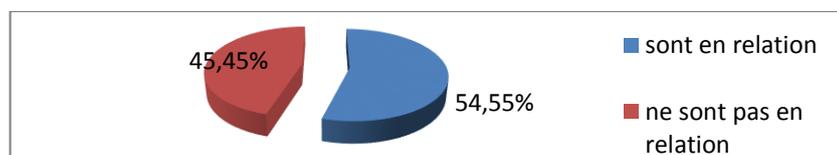
07 artisans qui restent des 19 artisans, l'artisan qui a coupé sa relation et les deux artisans qui ne sont jamais inscrits au registre de l'artisanat pensent qu'être en relation avec la CAM n'a pas d'apport positif et cela revient à cause :

- Des charges supplémentaires que l'artisan doit assumer d'une manière régulière, sans prendre en considération sa situation financière, à savoir les impôts ; l'assurance...etc. ;
- Les formations et les expositions sont devenues payantes ;
- La procédure pour s'inscrire au registre de l'artisanat ou pour bénéficier des aides prend beaucoup de temps et bloque l'activité de l'artisan ;
- La CAM ne remplit pas sa fonction qui consiste à chercher des fournisseurs qui permettent d'avoir une bonne qualité de matière première avec des bons prix.

1-2-2- Avec la DTA

1-2-2-1- Les artisans en relation avec la DTA

Figure N°24 : les artisans en relation avec la DTA



Source : résultat de l'enquête de terrain

12 artisans de notre échantillon détiennent des relations avec la DTA, par contre les 10 artisans qui restent, ils n'ont aucune relation qui les unie avec cette institution.

1-2-2-2- L'apport de cette relation

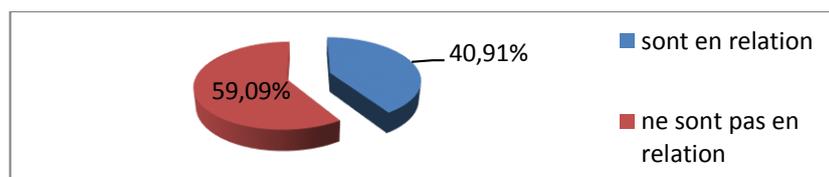
Parmi les 12 artisans qui sont en relation avec la DTA on trouve des artisans qui ont apprécié l'apport de leur relation avec cette institution, et cela pour les raisons suivantes :

- Elle les invite à des expositions et différentes manifestations ;
- Elle organise des concours et elle offre des prix aux gagnants ;
- Elle donne des aides en machines pour les artisans qui satisfont les conditions nécessaires (dans le cadre du fonds de promotion de l'artisanat traditionnel) ;
- En organisant des expositions, Elle permet d'avoir plus de clients, de connaissances et d'attirer plus de touristes ;
- Elle achète les produits des artisans pour expositions ;
- Elle leur fait une publicité.

1-2-3- Avec l'ANART

1-2-3-1- Les artisans en relation avec la l'ANART

Figure N°25 : les artisans en relation avec l'ANART



Source : résultat de l'enquête de terrain

09 artisans du nombre général des artisans de notre échantillon sont en relation avec l'ANART, par contre les 13 artisans qui restent, c'est-à-dire la plus grande moitié, ils n'entretiennent aucune relation avec cette institution.

1-2-3-2- L'apport de cette relation

Concernant l'apport de la relation entre les artisans et l'ANART :

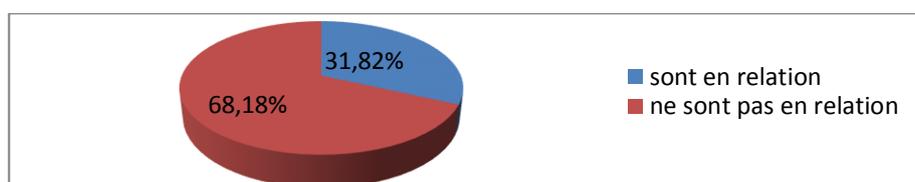
- L'ANART organise des foires internationale, ce permet d'avoir plus de connaissances ;
- Elle organise aussi des voyages à l'étranger (exposition à l'étranger).

Mais la plupart des artisans ont insisté sur le fait que les frais de la participation aux foires internationales sont très élevé, aussi pour les voyages ils ont cité un point négatif, le fait que la marchandise de l'artisan doit être transportée avant le départ de l'artisan lui-même.

1-2-4- Avec la Maison de la Culture de Mouloud Mammeri

1-2-4-1- Les artisans en relation avec la maison de la culture

Figure N°26 : les artisans en relation avec la Maison de la culture



Source : résultat de l'enquête de terrain

7 artisans sur les 22 sont en relation avec la maison de la culture de Mouloud Mammeri, par contre 13 autres artisans n'ont aucune relation avec cette institution.

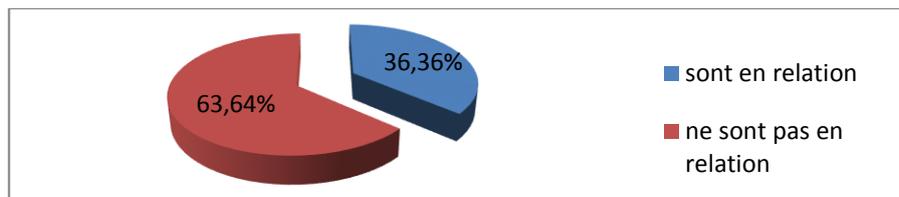
1-2-4-2- L'apport de cette relation

Approximativement, tous les 07 artisans qui sont en relation avec la maison de la culture ont jugé positif l'apport de cette relation, car la participation aux expositions qu'elle organise leur permet d'avoir plus de connaissances, plus de visiteurs et avec une prise en charge totale.

1-2-5- Avec la maison de l'Artisanat de Tizi-Ouzou

1-2-5-1- Les artisans en relation avec la maison de l'artisanat

Figure N°27 : les artisans locataires dans la maison de l'artisanat



Source : résultat de l'enquête de terrain

08 artisans du nombre total de l'échantillon sont des locataires dans la maison de l'artisanat.

1-2-5-2- L'apport de cette relation

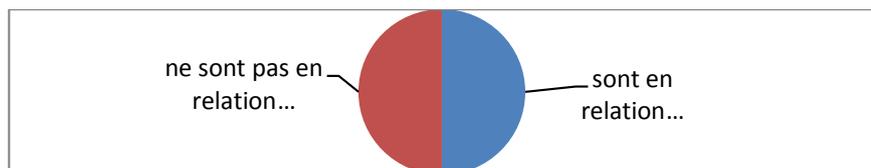
Les 08 locataires se plaignent du prix de location, et de tous les autres frais, tel qu'il doivent payer même pour utiliser les sanitaires, ils se plaignent aussi du nombre de visiteurs qui diminue de plus en plus, et l'existence des revendeurs au sein de cette maison qui cassent leur métier.

Mais concernant les expositions, en particulier, celles qui sont payantes, ils disent qu'on préfère de rester dans nos boutiques, car déjà ce lieu est très connu, et la participation à ce genre d'événements bloque nos activités sans leur garantir de vendre, comme elle engendre des coûts supplémentaires.

1-2-6- Avec les centres de formations professionnelles agréés

1-2-6-1- Les artisans en relation avec les CFPA

Figure N°28 : les artisans en relation avec les CFPA



Source : résultat de l'enquête de terrain

11 artisans sont en relation avec les centres de formation professionnelle agréés, 03 de ces 11 artisans sont des enseignants au niveau de cette institution, les 08 artisans qui restent, ils étaient des stagiaires au niveau de cette institution.

1-2-6-2- L'apport de cette relation

Les 03 autres artisans, disent que le salaire qu'ils obtiennent de leur métier comme enseignant leur permet d'assurer un niveau de vie meilleur et mieux équilibré que celui qu'ils obtiennent par leur métier autant qu'artisan.

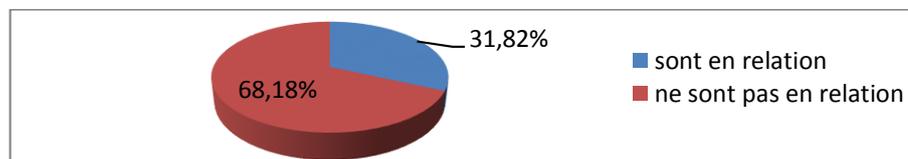
Grâce aux formations que les CFPA offrent, les artisans ont acquis des métiers, et ont eu des diplômes qui leur ont permis d'exercer d'une manière légale leurs activités. Mais un artisan a arrêté sur le fait que les durées de formations ont été diminuées, pour lui et surtout avec les

différents dispositifs de financement qui sont mis en disposition de l'artisan, l'Etat encourage de produire avec quantité mais non pas à préserver la qualité et l'originalité des produits.

1-2-7- Avec l'ANGEM

1-2-7-1- Les artisans en relation avec l'ANGEM

Figure N°29 : les artisans en relation avec l'ANGEM



Source : résultat de l'enquête de terrain

06 artisans ont fait des microcrédits de l'ANGEM, le 07ème suit la procédure nécessaire pour avoir ce prêt.

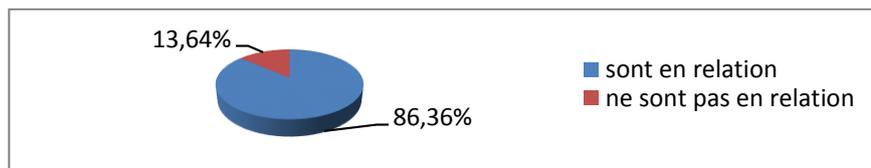
1-2-7-2- L'apport de cette relation

Ces microcrédits que l'ANGEM accorde aux artisans sont jugés par ces derniers insuffisants pour subvenir à leurs besoins, aussi, la procédure à suivre pour bénéficier de ce crédit prend beaucoup de temps.

1-2-8- Avec la direction des impôts

1-2-8-1- Les artisans en relation avec la direction des impôts

Figure N°30 : les artisans en relation avec la direction des impôts



Source : résultat de l'enquête de terrain

19 artisans sont en relation avec la direction des impôts, parmi ces 19 artisans ils y'a 16 artisans qui payent les impôts, des impôts forfaitaire d'une somme de 10.000DA/an, les 03 artisans qui restent de ces 19 artisans, ils sont exonérés pour une période de 3ans, car ils viennent de commencer leurs activités puis ils ont eu une aide par l'un des dispositifs d'appui d'artisans.

Les 03 autres artisans qui restent de notre échantillon, ils n'ont pas de relation avec la direction des impôts car ils travaillent d'une manière illégale, donc ils ne payent pas d'impôts.

1-2-8-2- L'apport de cette relation

07 artisans parmi les 16 artisans qui payent les impôts, jugent élevé l'impôt à payer, et cela pour les raisons suivantes :

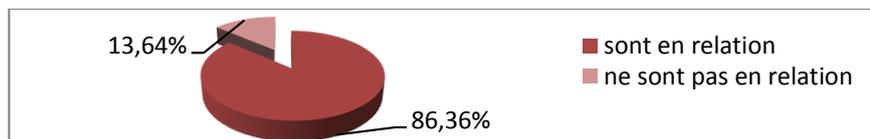
- ✓ Il y'a une mévente des produits en dehors de la saison estivale, puis les artisans rencontrent des difficultés majeurs pour produire dans l'hiver (souvent rencontrés par les potiers, problème de séchage des objets de poterie en hiver) ;
- ✓ Les impôts, ajoutés à toutes les autres charges que l'artisan doit assumer, la marge bénéficiaire diminue, ce qui n'encourage pas les artisans à travailler ;
- ✓ De plus en plus il y'a moins de visiteurs, et en coure plus, moins de clients (pour le travail du bois et la vannerie en particulier), donc moins de ventes et moins de rentabilité pour assumer toutes les charges ;
- ✓ Vu l'importance socio-économique du secteur, le montant de l'impôt est élevé.

Par contre ; les 07artisans qui restent, ils pensent que le montant est très raisonnable, surtout en le comparant à d'autres secteurs, ça encourage l'artisan, puis l'artisan doit être rationnel, puisqu'il sait à l'avance qu'à telle date doit payer une telle somme, il faut qu'il prenne ses précautions. Un artisan sérieux dans son travail, il peut les payer facilement.

1-2-9- Avec la CASNOS

1-2-9-1- Les artisans en relation avec la CASNOS

Figure N°31 : les artisans en relation avec la CASNOS



Source : résultat de l'enquête de terrain

19artisans sont affiliés à la CASNOS, les 03autres qui restent ne sont pas affiliés.

1-2-9-2- L'apport de cette relation

La raison fondamentale qui encourage les artisans à déclarer leurs activités, c'est d'avoir une couverture sociale, qui leur permettra d'être indemnisés en cas de survenance du dommage sur lequel ont été affilié, ou surtout pour avoir, dans l'avenir, une retraite. Mais deux points négatifs ont été cités par les artisans :

- ✓ Le premier c'est le fait que le montant à verser pour la CASNOS est de plus en plus en augmentation ;
- ✓ Le deuxième c'est que tellement les montants à verser aux assurances sont élevés, les maitres artisans évitent d'embaucher des employés.

1-2-10-Avec le MATTA

1-2-10-1- Les artisans en relation avec le MATTA

Figure N°32 : les artisans en relation le MATTA



Source : résultat de l'enquête de terrain

Que 02artisans, sur les 22artisans ont eu des relations avec le MATTA.

1-2-10-2- L'apport de cette relation

Les relations des 02artisans qui ont eu des relations avec le MATTA peuvent être caractérisées de la manière suivante :

- ✓ Le premier artisan, autant que membre de la CAM, ses relations avec le MATTA lui permettent de régler les problèmes qui n'ont pas pu être réglés au niveau local, et de réclamer ce qui de droit aux artisans ;
- ✓ Pour le deuxième artisan, après avoir eu le premier prix dans un concours organisé par une commission du ministère le jour d'une exposition, cet artisan a été invité à plusieurs expositions à l'étranger avec une prise en charge totale.

1-3- La relation des artisans avec les acteurs privés, les associations et les coopératives

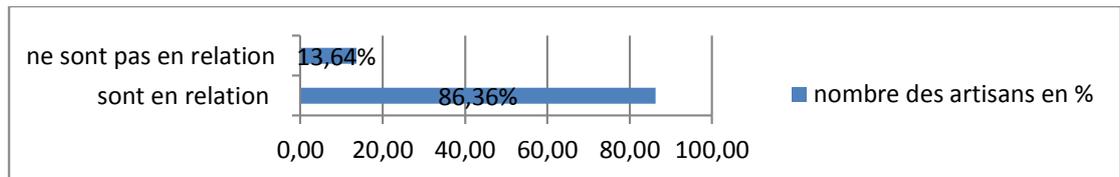
Les relations des artisans avec d'autres artisans sont souvent hors marché, elles sont caractérisées par des liens sociaux qui leur permettent d'une manière indirecte ou directe de s'entre aider et d'accroître leurs profits, parfois ils se regroupent sous forme d'associations ou de coopératives et cela leur permet à mieux défendre ce qui leur revient de droit, de protéger leur patrimoine commun, et de tirer des profits car, comme nous le disons c'est l'union qui fait la force.

Dans notre échantillon d'étude, nous allons voir les différentes formes de relations qui existent entre les artisans questionnés et les autres artisans, les associations et même si nous avons déjà cité que à T.O il n'y a pas de coopératives artisanales, nous allons essayer de savoir auprès de ces artisans, les raisons qui les empêchent à se regrouper sous formes de coopératives.

1-3-1- Avec les artisans du même métier

1-3-1-1- Les artisans en relation avec d'autres artisans du même métier

Figure N°33 : les artisans en relation avec des artisans du même métier



Source : résultat de l'enquête de terrain

19 artisans des 22 artisans entretiennent des relations avec d'autres artisans du même métier, 18 artisans parmi les 19, jugent positives leurs relations, l'artisan qui reste n'a donné aucun avis.

Les 03 artisans qui restent des 22 questionnés, ils n'entretiennent pas de relations avec les artisans du même métier qu'eux, mais ils souhaitent le faire s'ils trouveront l'occasion.

1-3-1-2- L'apport de cette relation

L'apport positif des relations entre ces artisans est résumé dans les points suivants :

- ✓ Prêter et emprunter les outils de travail et la matière première ;
- ✓ Partager les tâches lorsque l'artisan lui seul ne peut pas accomplir toutes les étapes du processus de production d'un bien, exemple un artisan taille le tissu et l'autre le brode, un fabrique un objet de poterie et l'autre le décore...etc ;
- ✓ Partager les commandes lorsqu'un artisan ne peut pas satisfaire la demande dans les délais désirés ;
- ✓ Echange d'idées et d'informations sur le marché, les expositions et toutes les nouveautés en relation avec leurs métiers ;
- ✓ Accompagnement, échange de produits et de matière première les journées d'expositions ;
- ✓ Transmission et acquisition du savoir-faire ;
- ✓ Achat des modèles des autres artisans dans le but de les revendre, lorsque ces modèles sont demandés et différents de ce que l'artisan produit ;
- ✓ Aider les participants aux expositions de préparer les produits nécessaires à exposer ;
- ✓ Aider les autres artisans dans la commercialisation de leur produit, et satisfaire les clients en orientant ces derniers vers les produits qu'ils cherchent ;

Pour ceux qui n'entretiennent pas des relations avec les autres artisans du même métier leurs motifs ont été les suivants :

- ✓ Entre les artisans d'un même métier il ne peut exister aucune relation mais à part la concurrence ;
- ✓ Il ya un manque de connaissance et de confiance aussi ;

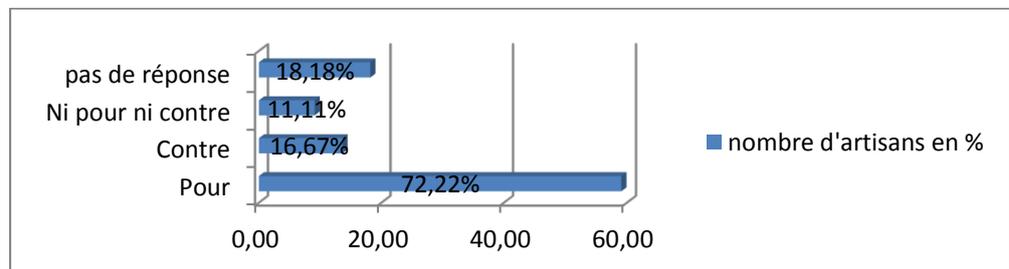
Chapitre 04 : L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

- ✓ Les artisans ont tous un même niveau économique, et ils souffrent tous des mêmes problèmes, donc personne ne peut aider l'autre.

1-3-1-3- L'apport d'une proximité

On a essayé de savoir auprès de ces artisans ce que peut leur apporter une proximité avec des artisans d'un même métier, et les résultats étaient les suivants :

FigureN°34 : Les artisans pour, pour une proximité entre artisans d'un même métier



Source : résultat d'enquête de terrain

04 artisans nous n'ont pas répondu sur notre question, le reste, la plupart c'est à dire sont pour d'être en proximité avec d'autres artisans du même métier, ce que peut apporter cette proximité d'après eux, c'est :

- ✓ Attirer plus de visiteurs et de clients ;
- ✓ S'entre aider, car il n'y a pas que concurrence entre artisans du même métier ;
- ✓ Permettre l'échange d'idées ;
- ✓ Montrer la touche personnelle ;
- ✓ Ça leur fait du bien de voir le travail des autres puisque c'est leur métier préféré.
- ✓ Il suffit de faire un bon travail pour garder ses clients.

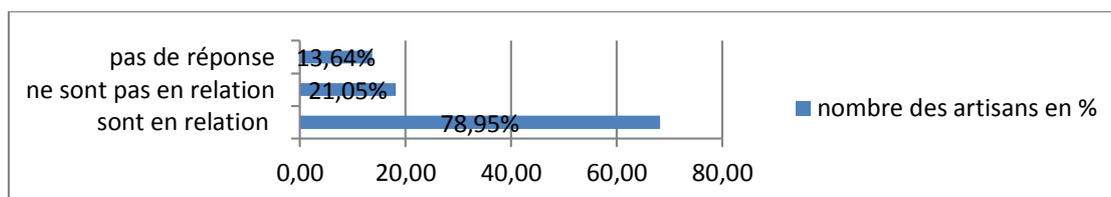
Les motifs des 03 artisans qui sont contres, étaient les suivants :

- ✓ Ça pousse à faire des prix comme les autres ou plus bas, car les clients aiment comparer les prix, parfois ils s'en tapent de la qualité du produit ;
- ✓ Souvent sont des revendeurs qui nous entourent et qui sont nos concurrent ; et les clients ne prennent pas ça en considération ;
- ✓ Ça diminue le nombre de clients ;
- ✓ La concurrence n'est pas dans le cadre de la concurrence parfaite sur le plan prix et qualité ;
- ✓ Risque du plagiat, être en proximité facilite aux autres artisans d'imiter les modèles et de voler les idées des autres

1-3-2- Avec les artisans d'autres métiers

1-3-2-1- Les artisans en relation avec d'artisans d'autres métiers

Figure N°035 : les artisans en relation avec d'artisans d'autres métiers



Source : résultat de l'enquête de terrain

03 artisans n'ont pas répondu sur cette question, 15 artisans sont en relation et 04 artisans ne sont pas en relation avec les artisans d'autres métiers.

1-3-2-2- L'apport de cette relation

Les 15 artisans qui entretiennent des relations avec les autres artisans du même métier décrivent l'apport de leurs relations dans les points ci-dessous :

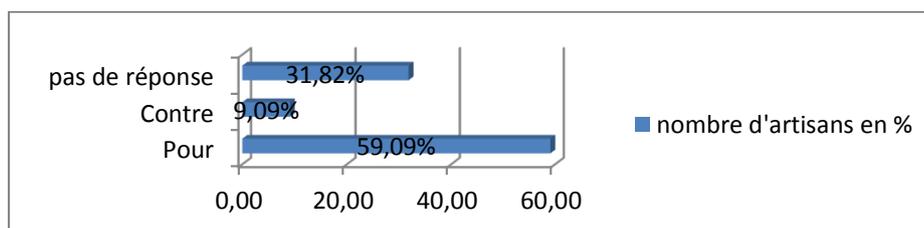
- ✓ Echanger des informations sur les expositions et autres ;
- ✓ Echanges commerciaux avec des arrangements dans les prix et les délais de paiement ;
- ✓ Aider les artisans qui travaillent à domicile à vendre leurs produits en les exposant dans les boutiques ;
- ✓ Acheter les produits des autres artisans et les vendre, ça permet d'avoir une autre source de profits ;
- ✓ Vendre aux autres artisans les produits, ça permet de liquider les produits ;
- ✓ Orienter les clients vers ce qu'ils cherchent ce qui permet aux autres artisans d'augmenter le nombre de leurs clients ;
- ✓ Autant que membre de la CAM, il défend les droits des artisans et il gère leurs conflits.

Les 04 artisans qui restent, ils ne sont pas en relation, d'après eux, pour les motifs suivants :

- ✓ Les métiers sont différents, les outils à employer sont différents et les matières premières sont différentes aussi, donc ils n'ya aucun intérêt à faire des relations avec eux ;
- ✓ Les clients ils savent quoi ils cherchent et ils n'ont pas besoin d'être orientés.

1-3-2-3- L'apport d'une proximité

Figure N°36 : Les artisans pour, pour une proximité entre artisans d'un même métier



Source : résultat de l'enquête de terrain

07 artisans n'ont pas répondu sur cette question, 13 artisans ont répondu par ils sont pour et 02 artisans ont répondu par ils sont contre.

Les motifs des 13 artisans qui ont été pour sont résumés dans les points suivants :

- ✓ Ça permet de gérer les problèmes que nous partageons et de préserver notre patrimoine ;
- ✓ Ça attire plus de clients et de visiteurs ;
- ✓ Ça permet de s'inspirer du travail des autres, exemple dessiner un bijou sur un objet de poterie ;
- ✓ Echange de services et d'informations ;
- ✓ Faire des échanges commerciaux tout en s'arrangeant les uns les autres ;
- ✓ Ça permet de consolider les liens sociaux ;
- ✓ Ça permet de faciliter l'aide entre les artisans et d'entretenir des bonnes relations.

Les justificatifs des trois artisans qui étaient contre sont les suivants :

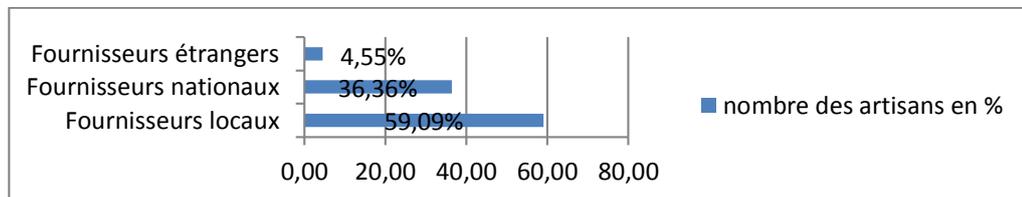
- ✓ Ça risque de nous voler les clients, car parfois les clients changent leurs avis quand ils voient les autres produits ;
- ✓ Ce n'est pas intéressant puisque ce n'est pas le même métier cette proximité ne peut aider en rien.

1-3-3- Avec les fournisseurs

1-3-3-1- Le nombre d'artisans en relation avec

Tous les 22 artisans avec lesquels nous avons fait l'entretien ont des relations avec les fournisseurs, qu'ils soient locaux, nationaux ou étrangers.

Figure N°37 : La répartition des artisans selon les fournisseurs



Source : résultat de l'enquête de terrain

13 artisans de notre échantillon sont en relation avec des fournisseurs locaux, puis pour les fournisseurs nationaux nous avons 08 artisans, des fournisseurs algérois, ouraniens ou des artisans d'autres wilaya, car il ya des cas qui profitent les journées d'expositions pour acheter des matières premières non disponibles sur notre marché local, et à la fin nous trouvons 01 artisan qui importe directement de l'étranger (importateur espagnol).

1-3-3-2- L'apport de cette relation

Parmi les 22 artisans que 03 artisans n'ont pas cités des difficultés avec leur fournisseurs, sinon tous les autres 19 artisans ils ont cités des difficultés nombreuses mais presque les mêmes, ces difficultés sont les suivantes :

- La cherté de la matière première (augmentation continue des prix) ;
- L'indisponibilité des quantités (de couleurs ou de qualité) ou de qualité désirées de la matière première nécessaire pour terminer un travail ;
- Escroquerie en terme de qualité, donc c'est toujours l'artisan lui-même qui doit procéder aux achats ;
- Escroquerie en termes de couleurs, telles qu'en haut de l'emballage ils mettent une couleur et en bas d'autres couleurs ;
- Il faut trop chercher pour trouver la bonne qualité et le bon fournisseur ;
- Délais de livraison non respectés ;
- Il est exigé parfois aux artisans d'acheter par séries, ce qui les pousse à acheter même des couleurs rarement demandé par les clients ;
- Problème de liquidité, surtout pour les tisseuses, car tellement les produits sont très chers, elles se trouvent obligées de les vendre avec facilité de paiement ;
- Pour l'importateur, il trouve des difficultés en termes des taux de change surtout avec la dépréciation continue de la valeur du dinar algérien, il trouve des problèmes avec la douane (frais élevés et paperasse) et problème de paperasse bancaire ;
- Pour les bijoutiers, ils trouvent des difficultés en termes de fournisseurs (offre en matière première limitée par le fournisseur AGENOR) ce qui les pousse à faire recours aux marchés parallèles ; difficultés en termes des lieux de livraison et de transport de la matière première car il s'agit d'une matière précieuse ce qui les expose aux risques du vol et d'agressions.

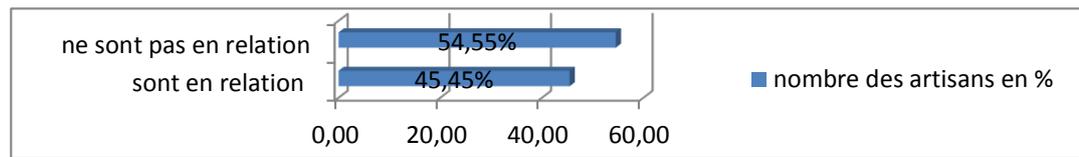
Malgré tous ces points négatifs cités, quelques points positifs ont été cités au profit de cette relation entre les artisans et leurs fournisseurs ; tel que, une fois tu es leur client connu :

- Ils te font facilité de paiement ;
- Ils te font des arrangements dans les prix ;
- Ils t'appellent lorsqu'il y'a une bonne qualité, ou lorsque la matière ou les couleurs désirés sont disponibles.

1-3-4- Avec les revendeurs

1-3-4-1- Les artisans en relation avec les revendeurs

Figure N°38 : Les artisans en relation avec les revendeurs



Source : résultat de l'enquête de terrain

Moins de la moitié (10 artisans) de notre échantillon ont des relations avec les revendeurs, c'est-à-dire, ils vendent en détails et en gros. Par contre, 12 artisans, ce qui fait plus que la moitié, font uniquement le détail, c'est-à-dire ils ne sont pas en relation avec les revendeurs.

Parmi les 12 artisans qui ne font pas le gros, 01 artisan souhaite vendre en gros dans l'avenir, par contre les autres, c'est-à-dire les 11 artisans qui restent, ils ne peuvent pas faire le gros et cela pour les 03 raisons fondamentales suivantes :

- ✓ Il s'agit d'un travail manuel, donc ce n'est pas possible de produire en gros ;
- ✓ Manque de la main d'œuvre ;
- ✓ Vendre en gros veut dire faire le prix de gros, et vu les coûts de production et les efforts fournis par l'artisan, ce n'est pas possible de faire le prix de gros.

1-3-4-2- L'apport de cette relation

La relation des revendeurs avec les artisans permet à ces derniers de liquider leurs produits et leurs assurer une débâche surtout pour les artisans qui travaillent à domicile, mais certains de ces artisans voient qu'on ne peut pas toujours compter sur ces revendeur car ils ne sont pas une débâche fiable, ils cherchent toujours les prix le plus bas, donc si tu n'acceptes pas les prix qu'ils proposent, ils ne vont pas acheter et ils vont voir avec un autre, et pour éviter cela, les artisans se trouvent obligés de vendre aux prix qu'ils imposent.

En plus de ça, non seulement ils achètent avec les plus bas prix mais ils appliquent des marges bénéficiaires exagérées, c'est l'avis donné par 06 artisans parmi les 10 artisans qui vendent en gros, les solutions suggérées par ces artisans pour pouvoir remédier à ce problème sont les suivantes :

- Obliger les revendeurs à respecter la marge bénéficiaire légale, en leur imposant d'afficher les prix, et faire une commission spéciale pour contrôler ces prix ;
- Contrôler les factures des revendeurs ;
- Mettre des lois et des normes concernant la marge bénéficiaire et sanctionner tous ceux qui les affranchissent ;

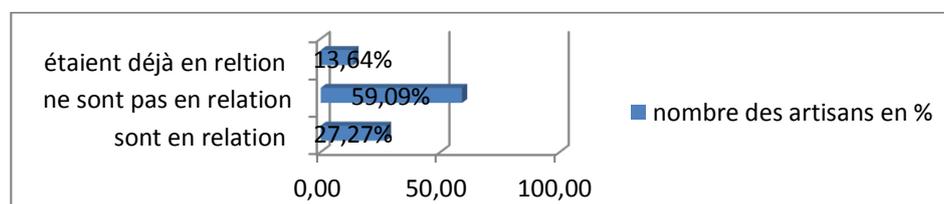
- Faire des vitrines pour les artisans, ainsi il n'y aura plus d'intermédiaires entre les artisans et leurs clients ;
- L'union des artisans, c'est-à-dire, avoir une même parole, donc lorsque un artisan refuse de vendre à un tel prix, c'est tous les autres qui doivent faire la même chose pour que le revendeur sera obligé de leur donner plus.

Mais il faut citer que ce n'est pas tous les artisans qui pensent que les prix des revendeurs sont exagérés (dans ce cas-là nous avons 02 artisans), mais juste ils compensent les pertes causées par les objets endommagés lors de leur déplacement. 01 artisan pense qu'il ya des revendeurs qui appliquent des prix exagérés, il ya d'autres non, et celui qui ne lui propose pas le prix qui l'arrange il attend un autre et ainsi de suite. Et 01 artisan et le dernier des 10 artisans qui procèdent à la vente en gros, il n'a donné aucun avis sur les prix appliqués par les revendeurs.

1-3-5- Avec les associations

1-3-5-1- Les artisans en relation avec les associations

Figure N°39 : Les artisans en relation avec les associations



Source : résultat de l'enquête de terrain

06 artisans sont en relation avec des associations, 02 de ces 6 artisans sont des présidents, le reste sont des membres.

03 artisans étaient déjà des membres dans des associations, mais ils ne le sont plus maintenant.

13 artisans qui restent, ils n'ont jamais été en relation avec des associations.

1-3-5-2- L'apport de cette relation

Ceux qui sont en relation avec des associations ont cité quelques avantages dont ils ont bénéficié dans le cadre des associations dont ils font partie, ces avantages sont les suivant :

- ✓ Participer aux expositions, aux foires que organisent ces associations, avec une prise en charge totale ;
- ✓ Elles font des formations et elles aident les artisans à apprendre à communiquer ;
- ✓ Elles défendent les droits des artisans, et elles font des activités pour sauvegarder et promouvoir l'artisanat traditionnel ;
- ✓ Elles organisent des conférences, en particulier les jours de fête, en vu de sensibiliser les artisans sur l'importance économique et sociale que revête leurs métiers ;

- ✓ Connaitre des clients et avoir des occasions de travail.

Les motifs des 13 artisans qui ne sont pas en relation avec des associations sont les suivants :

- ✓ Pas de temps pour s'intégrer dans une association ;
- ✓ Attendre une bonne occasion ;
- ✓ Pas de suivi, une fois l'agrément est eu, le président ne cherche qu'à ses intérêts ;
- ✓ Tout dépend des objectifs sur lesquels elle a été fondée ;
- ✓ Ils appellent juste pour des expositions, mais ils ne cherchent pas de solutions aux problèmes dont ils souffrent les artisans membres ;
- ✓ Certains présidents sont insociables ;
- ✓ Ce n'est pas intéressant ;
- ✓ Chacun cherche ses intérêts, et personne ne s'en fout des intérêts général de l'association ;
- ✓ Un artisan dit qu'il est âgé et fatigué pour qu'il s'intègre dans une association.

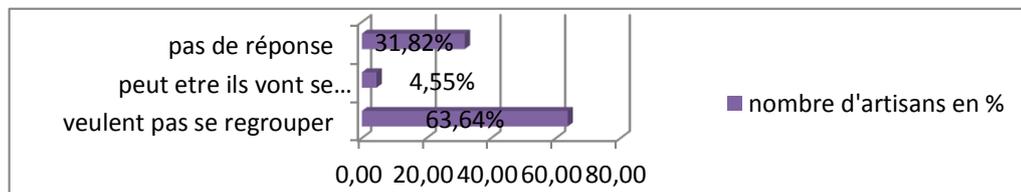
Pour ceux qui ont été déjà en relation mais ils ne sont plus (03 artisans), d'après eux, l'apport de leurs relations avec les associations est le suivant :

- Le premier artisan a quitté l'association car il ne fait trop confiance que président, et il veut créer sa propre association ;
- Le deuxième artisan ; il veut aussi créer sa propre association, car pour lui les membres se donnent à fond pour atteindre les objectifs souhaités par contre le président il en tire des profits.
- Le troisième artisan témoigne que ça lui a été trop bénéfique d'être membre d'une association, ils l'ont formé, il en a tiré des connaissances, il a eu même des aides, mais il a coupé ses relations avec pour les raisons suivantes :
 - Il n'a plus le temps, il a trop de commandes ;
 - Il en a trop bénéficié et il veut laisser la place aux artisans débutants ;
 - Quel que soit grand le bénéfice que tu tireras de l'association autant que membre, celui du président sera plus important, et quelques présidents ne le méritent pas ;
 - Certains artisans se plaignent du fait que c'est lui qui les représente dans les expositions, bien que cet artisan procède à la vente des produits de tous les artisans membres.

1-3-6- Avec les coopératives

Comme nous l'avons déjà cité, il n'y a pas de coopératives d'artisanat traditionnel à la wilaya de T.O, mais nous avons essayé de savoir auprès des artisans de notre échantillon d'étude, si ça les intéresse à se regrouper sous forme de coopératives et les résultats étaient les suivants :

Figure N°40 : Les artisans qui souhaitent se regrouper sous forme de coopératives



Source : résultat de l'enquête de terrain

La plus grande moitié des artisans questionnés, c'est-à-dire, 14 artisans ne veulent pas se regrouper sous forme de coopératives, 01 artisan n'est pas contre à le faire dans l'avenir et 07 artisans n'ont pas répondu sur cette question.

Les artisans qui étaient contre à se regrouper sous forme de coopératives ont justifié leurs réponses par les points suivants :

- Nos objectifs sont pas les mêmes ;
- Les frais sont très élevés ;
- Il n'y a pas d'esprit du travail de groupe et chacun cherche son intérêt ;
- Il faut d'abord avoir des informations sur ce sujet ;
- A savoir les avantages ;
- Sauf si dans le cadre du dispositif ENSEJ ou CNAC pour pouvoir bénéficier d'un crédit important ;
- Il n'y a pas d'associés.

En plus de toutes ces raisons, il est avéré que la plupart de ces artisans ignorent même la forme juridique d'une coopérative, alors là leur parler de ses avantages ou ses inconvénients.

Section 02 : L'Analyse des entretiens effectués avec les associations

Dans le but de caractériser les différentes relations qu'entretiennent les associations avec les différents acteurs qui constituent le secteur de l'artisanat, nous avons procédé à l'analyse des guides déjà effectués avec les cinq associations qui activent dans le domaine de l'artisanat et l'artisanat d'art.

Notre analyse est scindée sur 05 parties, un chiffre relatif au nombre de parties qui compose notre guide d'entretien, ce sont les suivantes :

2-1- Généralités sur le président de l'association

- ❖ 4/5 de présidents sont de sexe masculin ;

- ❖ L'âge de ces présidents varie entre [42.55] ;
- ❖ Concernant le niveau d'études, nous avons eu 04 réponses sur 05, 02 présidents sont diplômés, les 02 autres ont un niveau de troisième année secondaire ;
- ❖ Deux présidents parmi les cinq ont une profession indépendante de celle pour laquelle elle lutte leur association, la profession des trois autres qui restent correspond à celle pour laquelle l'association lutte, mais la profession de l'un de ces trois est considérée comme secondaire.

2-2- Généralités sur l'association

Comme nous l'avons déjà cité dans la partie cadre méthodologique, les associations avec lesquelles nous avons fait l'entretien sont les suivantes :

- Association des artisans bijoutiers « N'at yenni » ;
- Association des artisans de l'art traditionnel, « TIGEMMI » ;
- Association « SEBAA ZBARI », Ihitossen ;
- Association les outils de la poterie, « ISELQAM N-TALAGHATH », At Kheir ;
- Association pour la préservation et la promotion du tapis, « AZETTA », Ait Hichem.

Dans notre analyse, nous avons attribué, aléatoirement, à ces associations des codes avec des caractères allant « A » jusqu'à « E », que nous avons utilisé, en cas de besoin, au lieu des dénominations de ces associations.

Concernant les analyses que nous avons faites sur les réponses que nous avons eues durant nos entretiens, elles sont les suivantes :

- ❖ Les associations « B », « C » et « E », sont des associations nouvellement créées, leur création ne dépasse les 3 ans, par contre, l'association « A », sa création remonte à plus de 28 ans, et pour l'association « D », elle a été créée en 1994 puis renouvelée en 2016 ;
- ❖ Le siège social de ces cinq associations est :
 - ✓ Pour l'association des artisans bijoutiers, son siège est à Ait Lahcen, Beni yenni ;
 - ✓ Association des artisans de l'art traditionnel son siège social est à Ain Meziab, Betrouna ;
 - ✓ Association « SEBAA ZBARI » son siège social est à Ihitossen, Bouzeguene ;
 - ✓ Association les outils de la poterie son siège social est à At Kheir ;
 - ✓ Association pour la préservation et la promotion du tapis son siège social est à Ait Hichem.
- ❖ Le nombre des adhérents à chaque association est :
 - ✓ L'association « A » dit que le nombre des adhérents n'est pas fixe ;

Chapitre 04 : L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

- ✓ L'association « B », le nombre de ses adhérents est de 120 personnes, dont 96.67% sont des femmes ;
 - ✓ L'association « C » a 20 adhérents, dont 55% sont des femmes ;
 - ✓ L'association « D » a 290 adhérents, dont 20.89% sont des femmes ;
 - ✓ L'association « E » a 50 adhérents, dont 4% sont des femmes.
- ❖ Tandis que le nombre des adhérents actifs ne représente que :
- ✓ 30 à 40% du total des adhérents, dont 50% sont des femmes, dans le cas de l'association « A » ;
 - ✓ Pour l'association « B », il y'a 12 adhérents actifs, donc 0.1% du total des adhérents dont 83.33% sont des femmes ;
 - ✓ Pour l'association « C », il y'a 3 à 4 adhérents actifs, donc de 15 à 20% du total des adhérents, dont 50% sont des femmes ;
 - ✓ Pour l'association « D », c'est tous les adhérents qui sont actifs en période des activités ;
 - ✓ Pour l'association « E », il y'a 06 adhérents masculins actifs, donc 12% du nombre total des adhérents.
- ❖ En terme de ressources financières de ces associations, nous avons proposé 04 ressources comme réponses, que chaque association procède à leur classement selon l'importance qu'elles représentent pour elle.

Ces quatre propositions sont les suivantes :

- Subventions étatiques ;
- Cotisations des adhérents ;
- Dons
- Et activités lucratives.

Pour les subventions étatiques, elles représentent pour les associations « A » et « D » une ressource principale, par contre, pour l'association « B » elles sont classées dans la deuxième position, et pour les associations « C » et « E », selon leurs présidents, elles n'ont pas encore bénéficié d'aucune subvention étatique.

Pour les cotisations des adhérents, elles représentent pour les deux associations « C » et « E » une ressource principale, pour l'association « D » elles sont classées dans la deuxième position, et pour les associations « A » et « B » elles sont classées dans la troisième position.

Pour les dons, ils représentent pour l'association « B » une ressource principale, pour les associations « A » et « E » ils sont classés dans la deuxième position, pour l'association « D » ils sont classés dans la troisième position, par contre, l'association « C » elle n'a bénéficié d'aucun don jusqu'à la date de l'entretien.

Pour les activités lucratives, parmi les cinq, il n'y a que l'association « A » qui a ce genre de ressource, et elles sont classées dans la quatrième position.

2-3- Généralité sur l'activité de l'association

- ❖ les cinq associations ont en commun deux objectifs de création, qui sont la promotion et la sauvegarde du métier pour lequel elles luttent, en plus de ces deux objectifs il y a quelques autres à citer et ils sont les suivants :
 - Pour l'association « B », la promotion du tourisme dans la région ;
 - Pour l'association « C », l'encouragement de la vente et la production ;
 - Pour l'association « E », encourager la création dans ce métier.
- ❖ La catégorie qui bénéficie des actions entreprises par ces associations, sont en premier lieu les adhérents puis les villageois, car elles sont des associations villageoises puis les villageois, en période d'activité, ils collaborent avec ces associations, mais à part l'association « C », ceux qui bénéficient, en second lieu, de ses actions sont tous ceux qui activent dans le domaine artistique.
- ❖ Les activités menées par ces associations sont en général la célébration des journées nationales par l'organisation et/ ou la participation dans des expositions, et l'organisation des fêtes et des conférences qui portent sur leurs métiers.

L'association « A » organise, en plus de ça, le festival de l'artisan, l'association « B » organise des volontariats et donne des cours de soutien aux classes d'examens, l'association « D » organise un salon comme elle a fait aussi une convention avec le ministère de la justice pour faire des expositions et des animations culturelles pour les prisonniers, et enfin, l'association « E » elle a créé un prix pour le meilleur artisan de la commune et elle vient en aide aux artisans en ce qui concerne les impôts et la CASNOS.

- ❖ Les projets de ces associations sont les suivants :
 - ✓ Pour l'association « A », c'est la création d'une maison pour son métier ;
 - ✓ Pour l'association « B », c'est d'organiser plus de fêtes, et faire une journée d'étude sur son métier ;
 - ✓ Pour l'association « C », c'est d'organiser plus de fêtes pour pouvoir vendre plus leurs produits ;
 - ✓ Pour l'association « D », c'est de créer une vitrine d'exposition/ vente au village ;
 - ✓ Pour l'association « E », c'est de faire une journée d'étude sur son produit, rendre hommage et faire des films documentaires sur l'histoire de son produit.

2-4- Généralités sur les relations de l'association

Là nous avons essayé d'analyser les relations qu'entretiennent ces associations avec les collectivités territoriales (APW/APC), les institutions publiques, autres associations et enfin avec la société civile.

- ❖ Les relations qui existent entre les APW/APC et ces associations sont généralement, des aides financières et prise en charge, en ce qui concerne la restauration et les déplacements, et la mise à leur disposition des établissements dans les jours des expositions.
- ❖ Les relations qu'entretiennent ces associations avec les institutions publiques diffèrent un peu, d'une association à une autre donc :
 - ✓ L'association « A », entretiennent des relations avec la DTA qui collabore avec elle pour l'organisation des fêtes ;
 - ✓ L'association « B » est en relation avec la DTA (sans plus de détails) ;
 - ✓ L'association « C » est en relation avec la DGS, la CAM, la DTA, la maison de la culture et les sponsors , leurs relations peuvent être résumées en aides financières, prises en charge en terme de restauration et de déplacement, appel à des expositions et solliciter leur aide pour pouvoir organiser des expositions ;
 - ✓ L'association « D » a des relations avec la DTA qui lui assure l'affichage le jour d'organisation des évènements culturels, et la CAM qui lui loue des chapiteaux pour expositions ;
 - ✓ L'association « E » entretient des relations avec la DTA qui en collaboration avec cette dernière organise des fêtes.
- ❖ Les associations « B » et « D » n'ont jamais eu, jusqu'à le moment de notre entretien, des relations avec des autres associations, pour les trois associations qui restent les relations qu'elles ont eu avec des autres associations varie d'une à une autre, elles sont les suivantes :
 - ✓ Les relations de l'association « A » avec les autres associations peuvent être résumées en aides dans l'organisation des fêtes que ça soit une aide matérielle ou organisationnelle, et en invitations à des expositions ;
 - ✓ L'association « C » reçoit des invitations pour participer dans des expositions qu'organise l'association « TAFLIF I-NAZOREN- de Bejaia ;
 - ✓ L'association « E » a des relations avec l'association AJIG de T-O qui forme les artisans dans la gestion de leurs ateliers.
- ❖ Les relations existantes entre ces associations et la société civile sont :

- ✓ Pour l'association « A », elle entretient des relations avec le comité du village qui l'aide dans l'organisation des événements culturels, qui organise des AG et qui leur donne des fonds, et avec les villageois qui aident aussi dans l'organisation des événements culturels ;
- ✓ Pour l'association « B », elle entretient des relations avec les villageois qui aident dans l'organisation des fêtes et volontariat organisé par l'association ;
- ✓ Pour l'association « C », elle n'a eu aucune relation, jusqu'à le moment de notre entretien, avec la société civile.
- ✓ Pour l'association « D », elle a des relations avec les villageois qui lui donnent de l'aide le jour des expositions ;
- ✓ Pour l'association « E » aucune forme de relation avec la société civile n'a été citée.

2-5- Questions diverses

- ❖ Selon ces cinq associations, le rôle que joue l'association dans la vie des artisans est le suivant :
 - ✓ D'après l'association « A », c'est de former les jeunes artisans pour savoir bien se communiquer, leur faire connaître leur histoire, et les aider à écouler leurs produits ;
 - ✓ D'après l'association « B », c'est de gérer les problèmes des artisans ;
 - ✓ D'après l'association « C », c'est de réclamer les droits des artisans, car le faire dans le cadre d'une association mieux que de le faire seul, l'association est un moyen de rencontre et d'échange entre les artisans ;
 - ✓ D'après l'association « D », c'est d'encourager les artisans à vendre leurs produits, leur faire savoir l'importance qu'il revête leur métier par l'organisation des conférences ;
 - ✓ D'après l'association « E », c'est de former les artisans pour savoir comment gérer leurs ateliers et comment s'adresser aux différentes administrations (faire des demandes).
- ❖ La situation actuelle de l'artisanat traditionnel :
 - ✓ D'après l'association « A », cette activité reconnaît une régression, de plus en plus, et cela revient à l'industrialisation, la cherté des matières premières et changement du style de vie ;
 - ✓ D'après l'association « B », cette activité est en difficulté car il n'y a aucune aide des pouvoirs publics, manque de matière première et moyen de commercialisation ;
 - ✓ D'après l'association « C », cette activité n'est pas assez valorisée, manque d'activités, de touristes et de moyens de publicité ;

- ✓ D'après l'association « D », cette activité est en voie de disparition à cause du manque de la matière première, et de mévente ;
- ✓ D'après l'association « E », cette activité est en difficulté et les pouvoirs publics doivent lui accorder plus d'importance en augmentant les subventions.
- ❖ Pour les efforts fournis par l'Etat ces associations ont un avis commun, ils sont insuffisants, surtout durant cette période de crise économique.
- ❖ Pour les efforts fournis par les artisans :
 - ✓ D'après l'association « A », ils continuent à travailler malgré les obstacles qu'ils rencontrent ;
 - ✓ D'après l'association « B », ils fournissent des efforts personnels considérables, surtout dans l'organisation des fêtes ;
 - ✓ D'après l'association « C », ils font leur mieux en continuant à travailler dans ce domaine malgré les difficultés qu'ils rencontrent ;
 - ✓ D'après l'association « D », ils soutiennent les associations en exposant leurs produits ;
 - ✓ L'association « E » n'a donné aucune réponse sur cette question.
- ❖ Le rôle de l'artisanat dans la vie socio-économique :
 - ✓ D'après l'association « A », l'artisanat est une activité économiquement rentable, et elle préserve l'histoire de son peuple ;
 - ✓ D'après l'association « B », l'artisanat est une activité génératrice de l'emploi, et promotrice du tourisme local ;
 - ✓ D'après l'association « C », l'artisanat est une activité qui crée de l'emploi, ses produits ne sont pas nocifs et c'est une activité qui préserve l'histoire ;
 - ✓ D'après l'association « D », l'artisanat est une activité qui est économiquement très rentable, tel que dans le village 600foyers vivent de ce métier, et les objets vendus atteignent 40000 parfois jusqu'à 50000objets par mois ;
 - ✓ D'après l'association « E », c'est un métier rentable, il représente la ressource principale de 60% des gens de la commune.
- ❖ Les difficultés que rencontrent ces associations :
 - ✓ L'association « A », a des problèmes financiers, absence d'engouement chez les jeunes pour prendre la relève (contexte socio-politique), et puis, avec les fonctions publiques qui apparaissent les gens n'ont plus le temps ce métier ;
 - ✓ L'association « B », a des problèmes financiers qui reviennent à l'absence des subventions étatiques, manque de vitrine et de la matière première et manque de l'outils informatique et sa maîtrise ;

- ✓ L'association « C », diminution de la maîtrise du métier qui revient à la restriction des durées de formations, problèmes financiers et le problème problèmes de trouver des adhérents actifs, c'est tout le monde qui veut en bénéficier mais personne n'est prêt à se sacrifier ;
- ✓ L'association « D », rencontre des problèmes dans les déplacements, des problèmes de financement et le manque de la matière première en particulier l'eau en période de l'été ;
- ✓ L'association « E », trouve des difficultés administratives.
- ❖ Nous avons essayé de savoir par l'avant dernière question, si ces associations trouvent des difficultés à trouver des adhérents, les réponses étaient les suivantes :
 - ✓ Les associations « A » « B » et « D » ne trouve pas des difficultés pour trouver des adhérents, car même les non adhérents ils donnent de l'aide à ces associations, que ce soit des aides financières ou dans l'organisation des activités ;
 - ✓ Par contre les associations « C » et « E » disent que trouver des adhérents n'est pas une chose très difficile, mais ce qui est difficile c'est de trouver des adhérents actifs.
- ❖ Et enfin, nous avons demandé à ces associations de nous donner quelques propositions pour tous ces problèmes que rencontre l'artisanat :
 - ✓ L'association « A », invite les autorités concernées à prendre en charge l'artisanat, car elle a une grande importance socio-économique, et à organiser des séminaires pour valoriser cette activité et cultiver les gens ;
 - ✓ L'association « B », voit que l'Etat doit donner plus d'importance à ce secteur, car il est un pro-voyeur de l'emploi et il contribue à la promotion du tourisme local ;
 - ✓ L'association « C », d'après elle, l'artisanat est l'affaire de tout le monde n'est pas l'affaire de l'Etat seulement. Il faut inciter les gens à consommer les produits artisanaux car avec le changement des cultures les gens ont tendance à consommer les produits étrangers que locaux, le client peut encourager l'artisan même avec un compliment ;
 - ✓ L'association « D », demande à l'Etat d'aider les artisans à exporter et de faire des normes ISO, aussi de régler le problème de la matière première ;
 - ✓ L'association « E », n'a donné aucune proposition.

Section 03 : L'analyse du guide de l'entretien effectué avec la DTA

Pour vérifier le niveau d'exécution des missions qui lui ont été attribuées par la loi 10/257 du 20-10-2010 nous avons effectué un entretien semi-directif avec le chef du service de l'artisanat de la DTA après avoir eu l'avis favorable du directeur et l'affectation au service concerné. Dans ce qui va suivre nous allons reporter les réponses obtenues avec les questions posées.

Chapitre 04 : L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

La DTA est chargée d'établir un plan d'action annuel et pluriannuel relatif au développement de l'artisanat, là on a essayé de savoir :

- La DTA définit ce plan selon la nécessité du terrain détectée par des inspections, selon les instructions ministériels et selon les problèmes et les difficultés que rencontrent les artisans ;
- Le plan en cours de réalisation est celui de promotion des activités artisanales (multiplication des activités artisanales dans chaque village), formation des artisans, recrutement des maîtres artisans dans le secteur de la formation professionnelle et organisation des séminaires et journées d'étude.

La DTA est tenue d'initier toute mesure susceptible de créer un climat favorable au développement durable de l'activité artisanale et pour cela elle fait des rencontres entre les artisans, elle contacte et elle soutient les mouvements associatifs, elle collabore avec d'autres secteurs à savoir le secteur culturel, environnemental et commercial, elle améliore l'accueil des artisans et elle leur apporte des aides et des orientations.

La DTA est tenue de contribuer à la protection, à la sauvegarde du patrimoine artisanal et à sa réhabilitation, dans ce sens la DTA de T-O a signé le 20 décembre 2016 une convention avec le secteur de la formation professionnelle, cette convention est en cours de sa mise en œuvre.

La DTA doit veiller à l'application et au respect des lois, règlements, normes et standards de qualité en matière de production et d'exercice des activités artisanales dans ce cas la DTA de T-O procède à la suspension ou de la mise en demeure de l'activité des artisans qui ne respectent pas les règles de l'artisanat

De participer au suivi de la mise en œuvre des opérations de soutien au titre du fonds national de promotion des activités de l'artisanat traditionnel.

De participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des financements des activités artisanales par les fonds du sud et haut plateaux.

La DTA doit participer aux efforts d'intégration des activités de l'artisanat dans la sphère économique locale, pour ce faire, la DTA de T-O organise des manifestations et le concours du meilleur produit.

La DTA doit initier des enquêtes et des études à caractère technique, économique et social, dans ce sens, la DTA de T-O fait des enquêtes sur les produits importés (produits tunisiens), enquêtes sur l'opération de radiation des artisans, enquêtes sur les besoins des artisans en équipement, enquêtes sur les artisans qui ont bénéficié des 100 locaux...etc.

Chapitre 04 : L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

La DTA est tenue de collecter et de diffuser les informations des données statistiques en matière de l'artisanat, pour ce faire, la DTA de T-O mobilise des moyens humains à savoir l'administration, les artisans et les inspecteurs pour collecter des informations qu'elle diffuse sur site web ou par correspondances et souvent demandées par le ministère, la direction de la DTA, les chercheurs scientifiques, les exportateurs et si la situation l'exige.

La DTA doit encadrer et animer les manifestations économiques pour la promotion de l'artisanat et des métiers et la DTA de T-O encadre presque toutes les manifestations locales

D'assurer l'exécution des budgets d'équipement et de fonctionnement inscrits au titre de l'artisanat.

La DTA est tenue à établir des bilans trimestriels et annuels de l'activité artisanale, donc la DTA de T-O établit ces bilans et d'après ces bilans qu'elle fait, l'activité artisanale est bénéficiaire, car d'un côté, la plupart de ses activités ne nécessitent pas beaucoup de moyens financiers ni matériels, et d'un autre coté car elle est rentable.

La DTA doit soutenir et animer les actions des organisations, groupements professionnels, associations et espaces intermédiaires intervenant dans le domaine de l'artisanat, donc la DTA de T-O, à son tour, oriente, soutient et résolve les préoccupations de ces regroupements et organisations et incite à l'organisation en mouvement associatif.

Conclusion

Nous avons décidé que la conclusion de ce présent chapitre soit sous forme d'une synthèse sur les problèmes que rencontre l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou.

Donc, d'après notre enquête menée sur le terrain, les contraintes qui entravent le développement de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou sont les suivantes :

- Les métiers de l'artisanat traditionnel ne sont pas demandés de manière équitable, les artisans ont tendance à exercer les métiers les plus rentables, d'après les données de notre enquête, les métiers les plus demandés sont le tissage, la bijouterie et la robe kabyle ;

- Les métiers pratiqués par les hommes, ont moins résisté à la vague de modernisation, en particulier, la forgerie d'art, et cela car les hommes depuis des dizaines sont orientés plus à la fonction publiques et à des métiers plus faciles et plus rentables. Un phénomène qui commence à affecter même les métiers pratiqués par les femmes, qui est résultat du changement des traditions et la libération de la femme et sa scolarisation ;

Chapitre 04 : L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

- Les métiers de l'artisanat traditionnel sont de plus en plus moins exercés, car d'après les données obtenues de notre enquête, plus de la moitié des artisans enquêtés ont plus de 50ans (Un autre argument pour appuyer le point précédent) ;

- Les artisans sont souvent orientés vers les métiers par besoin, et non pas par préférence, car plus de la moitié des artisans enquêtés ont un niveau scolaire très bas ;

- Les métiers de l'artisanat traditionnel, ne fixent la population, que d'une manière relative, où plus de la moitié des artisans enquêtés se sont déplacés vers les petites villes (chefs-lieux) ;

- La transmission des savoir-faire perd relativement son aspect héréditaire, et risque de perdre son aspect originalité car les durées de formation professionnelle dans les centres de formation sont très restreintes et commencent à un âge un peu très avancé par rapport à celui de la formation familiale où l'enfant né et grandi avec le métier ;

- Les artisans n'ont pas la culture de faire des formations relatives à leurs métiers et n'essayent pas d'évoluer leurs techniques soit de communication, de vente, d'achat ou de production où nous remarquons, d'après notre enquête de terrain, que les seules formations qui ont été faites par les artisans étaient dans le cadre de la CAM ou associations ;

- La carte d'artisans, n'apporte pas de grands changements dans la vie de l'artisan qu'en termes de couts, où la plupart des artisans enquêtés attestent que l'inscription au registre de l'artisanat ne leur a apporté aucune facilitation ;

- Les relations des artisans avec les institutions publiques à savoir la CAM, l'ANART, la DTA, sont majoritairement limitées à des appels à des expositions, à la prise en charge les journées des expositions ou à la participation dans l'organisation des fêtes, sans essayer de discuter sur les problèmes réels dont souffrent les artisans ni de leur chercher des issues ;

- Les efforts fournis par les institutions publiques à savoir la CAM et la DTA en vue d'accomplir leurs missions sont très limités, surtout en ce qui concerne la recherche des matières premières et la promotion du tourisme local ;

- Les aides accordés par les organismes d'appuis à savoir la CNAC, l'ANSEJ et l'ANGE sont diminuées ces dernières années suite à la crise économique que rencontre le pays et la loi de finance qui a interdit le financement du matériel roulant, et celles accordés dans le cadre de le FNPAAT sont carrément gelées.

- Les artisans n'ont pas les mêmes chances dans l'obtention des locaux pour la vente (dans les maisons de l'artisanat), ni dans participation dans des expositions où les facteurs de tri sont souvent inconnus ou illusoires ;

- Les délais de l'obtention des aides dans le cadre de la CAM (FNPAAT), étaient les mêmes pour tous les artisans ;

Chapitre 04 : L'Analyse et l'interprétation des données de l'enquête

- Les institutions non gouvernementales à savoir les associations ne peuvent pas se prendre en charge où leur continuité est conditionnée par l'obtention des subventions Etatiques ;

- Les artisans non pas l'esprit de coopération, où aucune coopérative artisanale n'existe à la wilaya de Tizi-Ouzou ;

- Les relations des artisans sont limitées à des échanges dans les outils de travail ou de matières premières en quantités très limités.

En générale, ce sont les problèmes que nous avons pu constater lors de notre travail de terrain et certainement ils ne sont pas les seuls.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le développement local apparaît après l'échec des politiques de l'Etat et dans un contexte marqué par la réorganisation des systèmes productifs, la mondialisation, l'évolution des fonctions des Etats d'un côté et la modification des structures spatiales de l'autre côté.

La démarche du développement local se base sur une volonté commune d'intervenir et une capacité collective de lancer et de soutenir un processus de développement d'un territoire donné. Donc le développement local correspond à un ensemble d'initiatives engagées par divers acteurs pour un projet commun et en collaboration avec des institutions d'accompagnement publiques et privés. Cette approche combinée et transversale en échelons, en acteurs, en partenaires et en moyens permet la mise en place d'une politique territoriale concertée et coordonnée, capable de parvenir à animer une dynamique de changement.

Le développement local est une intervention locale, mais avec une vision globale. La réalisation et l'organisation du développement local ne peuvent être sans faire référence à la mondialisation économique et la globalisation financière. La question fondamentale serait alors de savoir comment va se réaliser cette articulation pour engendrer la dynamique territoriale en évitant les obstacles de la globalisation.

Le maintien et le renforcement de la composante locale dans l'économie actuelle, peut se faire sur deux axes distincts mais aussi complémentaires, en :

- Relativisant les effets d'élargissement géographiques et en montrant que quel que soit le degré d'ouverture des économies, celles-ci restent toujours marquées par la proximité ;
- Montrant que la compétitivité est très attachée à des facteurs géographiques spécifiques, en raison de la transformation profonde des modes de concurrence entre les firmes dans le contexte mondialisé. « Le contexte mondialisé favorise les acteurs qui mettent en œuvre leurs ressources et compétences spécifiques et accentue les dimensions relationnelles de la performance économique³⁹.

Suite au déclin du rôle de l'état dans le pilotage des projets de développement et l'émergence du développement local comme un mode de développement personnalisé, élaboré et exécuté au niveau local, avec la participation de tous les acteurs locaux ainsi que les pouvoirs

³⁹ SOUAMI Dalil, « Le rôle de l'artisanat dans le développement local et la dynamique territoriale en Algérie : Cas du SPL et des Nuclei de poterie céramique de Béjaïa », Mémoire de magistère, Université de A.MIRA-BEJAIA, Octobre 2013.

Conclusion générale

centraux ; le concept de gouvernance apparaît comme un levier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus de développement local.

Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales. Dans cette approche, le territoire contribue à réduire les coûts de transaction entre les firmes et constitue, de ce fait, un niveau pertinent pour coordonner les actions collectives. Au-delà de la seule efficacité comptable, est alors mis en évidence le fait que les institutions non économiques peuvent faciliter la coordination entre agents, sont donc acteurs à part entière des coordinations et décisions, des coalitions et négociations. La gouvernance implique une nouvelle philosophie de l'action publique qui consiste à faire du citoyen un acteur important du développement de son territoire.

Nous parlerons, enfin, de « gouvernance territoriale » pour qualifier des pratiques territoriales nouvelles alliant développement endogène et exogène, articulant la mobilisation des acteurs de développement local avec les politiques menées par les états⁴⁰.

Avant les années 1970, l'artisanat était considéré comme une structure très ancienne, démodée et dépassée qui doit céder la place à l'industrie, symbole de modernité. Mais la crise des années 70-80 a remis en cause l'efficacité des grandes entreprises concentrées et a contribué à l'évolution de l'analyse qui présente la petite entreprise comme un véritable moteur de développement économique, social et culturel en harmonie avec la grande entreprise et envisagent ainsi la production artisanale comme une solution à la crise du système fordiste. Les relations entre petites et grandes entreprises se sont recomposées dans une structure industrielle en réseaux (la sous-traitance).

L'artisanat, peut jouer un rôle très important dans la réalisation des objectifs de développement local à savoir la création et le développement de l'emploi et la couverture des besoins essentiels des populations.

Au lendemain de l'indépendance, plusieurs étapes ont marqué l'évolution de l'histoire de l'artisanat en Algérie ; cette évolution peut être représentée comme suite :

-De la fin des années 1962 au début des 1991, amplification et approfondissement de la modernisation, sous la conduite de l'État et de l'investissement public.

⁴⁰ <https://www.univ-chlef.dz/ref/?article=la-gouvernance-territoriale-un-outil-privilegie-pour-le-developpement-local-durable>, consulté le 10-04-2018 à 11h.

Conclusion générale

-1992-1995, régressions du secteur sous le double effet de la contraction du marché du tourisme et du désengagement de l'État, en particulier après la dissolution de la Société Nationale de l'Artisanat traditionnel (SNAT)

-les années 1996-2002, amorce d'une dynamique de transformation initiée par un redéploiement de l'action publique et l'émergence de nouveaux acteurs.

-2002-2009, le 1^{er} plan d'action pour un développement de l'artisanat « Horizon 2010 ».

Depuis l'indépendance à nos jours, l'Etat double ses efforts en vue de développer le secteur de l'artisanat, mais l'énorme potentiel de l'artisanat en Algérie demeure toujours sous-exploité, car les actions d'appui menées jusqu'à présent n'ont pas porté tous leurs fruits.

La modernisation des organismes et des institutions d'appui et de soutien, l'accès à l'information, la simplification des procédures de création de projets d'entreprises, le renforcement de la coopération entre les artisans, sont donc des nouvelles actions à prendre. C'est ainsi, que les assises de l'artisanat tenues en 2009 par le ministère de tutelle du secteur de l'artisanat insistent sur ses actions citées ci-dessus, dans le cadre d'un plan stratégique horizon 2020⁴¹.

L'artisanat à la wilaya de Tizi-Ouzou est en situation de détérioration continue, et pour répondre à la problématique que nous avons préalablement posée, nous allons commencer par répondre sur nos questions subsidiaires.

En ce qui concerne la première question, les difficultés que rencontrent les acteurs de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou, nous les avons déjà cités dans la conclusion du troisième chapitre, elles sont multiples, elles sont en termes de finances, de participation, de transparence, d'égalité, de coopération, de proximité, de mentalités et de changement du mode de vie.

Pour la deuxième question, les actions menées par ces acteurs ne sont pas bien articulées, et cela revient à l'absence d'une proximité institutionnelle, car malgré que ces acteurs appartiennent à un même espace de représentation, leurs préférences ne sont pas les mêmes et leurs comportements ne sont pas bien orientés, il y'a une absence de règles ou de pensées qui unissent ces acteurs, en particuliers les artisans, où chacun cherche à assurer sa continuité sans penser à se réunir pour trouver des solutions à leurs problèmes.

Quant à la validité de nos hypothèses :

⁴¹ Idem 35.

Conclusion générale

- La première hypothèse est vérifiée, et l'artisanat traditionnel rencontrent des problèmes majeurs qui le freinent ;
- La deuxième elle n'est pas vérifiée car, les efforts que fournissent ces acteurs, en vue de résoudre leurs problèmes, sont insuffisants ou mal orientés.

Et enfin, pour la problématique que nous avons posée, les problèmes que rencontre le secteur de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou, partiellement, sont dus à des défaillances dans la gouvernance territoriale.

Enfin, il est important de prendre en compte quelques points qu'il faut d'ailleurs régler dans les meilleurs délais, pour ainsi pouvoir maintenir les activités de l'artisanat traditionnel et pourquoi non leur essor et leur développement, les points que nous jugeons importants sont les suivants :

- + L'Etat doit augmenter les investissements dans le secteur de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- + La DTA et la CAM doivent mettre des chances égales devant les artisans
- + Mettre une nomenclature officielle et unie aux seins de toutes les institutions pour les activités de l'artisanat traditionnel ;
- + Doubler les efforts pour implanter l'esprit coopératif dans la vie des artisans ;
- + Encourager l'organisation du village le plus propre par les collectivités locales ; car ça permet de se prendre en charge, de mobiliser des savoirs en or encastrés au sein des villages, d'améliorer l'image des villages et d'attirer les touristes octroi ;
- + Les artisans doivent être en relation directe et continue avec les institutions publiques, pour comprendre et être au courant des décisions prises ;
- + Les organismes d'appui doivent alléger les procédures nécessaires pour l'octroi de crédit aux artisans car l'attente fait bloquer l'activité des artisans et rend leur vie difficile.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrage :

- AKKACHE MAACHA Dehbia « ART, ARTISANAT TRADITIONNEL ET FOLKLORE KABYLE », ED MEHDI, Alger, 2008.
- DONSIMONI Myriam, KEMMAR Mohamed, PERRET-KARNOT Cécile « Les bijoutiers d'Ath-Yenni », Ed Achab, Tizi-Ouzou, 2010.
- FERGAUENE Ameziane, « Gouvernance locale et développement territorial Le cas des pays du sud », ED L'Harmattan, France, Novembre 2004.
- GENEVOIS Henri, « Sut tadut : La laine et le rituel des tisseuses », Edition ACHAB, Alger, 1970.
- GOUTTEBEL Jean-Yves, « stratégies de développement territorial », Edition ECONOMICA, Paris, 2001.
- MAKILAM « La magie des femmes kabyle et l'unité de la société traditionnelle », Ed L'Harmattan, Paris, 1996.
- TAMZALI Wassyla, « ABZIM », Ed Alpha, Alger, 2007.
- XAVIER Greffe, « La gestion du patrimoine culturel », Ed Anthropos, Paris, 1999.

Mémoires

- AIT OUFELLA Sabrina, OUHADDA Nadia, « Gouvernance territoriale du tourisme, levier du développement local cas de la commune de Tigzirt », Mémoire de mastère, Université de Mouloud Mammeri, 2014.
- BELABBAS Nesrine, ZIDELMAL Nacera, « Développement local (urbain) et attractivité : Illustration par la croissance des services marchands et non marchands, publics et privés de la ville de Tizi-Ouzou », Mémoire de magistère, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, novembre 2015.
- BRAHIM Fatma-Zahra, le tapis traditionnel : wilaya de Tiaret, Mémoire de magistère, Université d'Oran, 1979.
- HAMITI Hamid, « La PME facteur de développement local : étude de cas du couloir Est du SABAOU », Mémoire de magistère, Université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- SOUAMI Dalil, « Le rôle de l'artisanat dans le développement local et la dynamique territoriale en Algérie : Cas du SPL et des Nuclei de poterie céramique de Béjaïa », Mémoire de magistère, Université de A.MIRA-BEJAIA, Octobre 2013.

Article revue

- MABY Jacques, « Gouvernance et territoire », Université d'Avignon, non daté.
- ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », Proximité institutionnelle et capital social, volume 6-7, 2005.

Sites internet

- <http://dta-tiziouzou.com/fra/images/PDF/003.pdf>, consulté le 09-09-20 à 18h
- <http://www.anart.dz.com>, consulté le 04-06-2018 à 9h
- <http://www.cnam.dz>, consulté le 09-06-2018 à 11h
- <http://www.dta-tiziouzou.com/fra/>, consulté le 15-09-2018 à 09h
- <http://www.cam-tiziouzou.com/>, consulté le 19-06-2018 à 18h
- <http://artisanat-tiziouzou.com>, consulté le 28-04-2018 à 14h
- <http://www.mcmto.dz/>, consulté le 09-04-2018 à 10h
- <https://ansej.dz/index.php/fr/>, consulté le 23-08-2018 à 14h
- <https://www.angem.dz/>, consulté le 27.03.2018 à 20h19
- https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_ReseauNational.aspx, consulté le 27.03.2018 à 20h 30
- http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpementlocalconcepts_strategies_et_benchmarking.pdf, consulté le 09-04-2018.
- <https://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/bitstream/123456789/10434/1/EN04.pdf>, consulté le 17-02-2018 à 9h.
- <https://www.univ-chlef.dz/ref/?article=la-gouvernance-territoriale-un-outil-privilegie-pour-le-developpement-local-durable>, consulté le 10-04-2018 à 11h.

Annexes

Annexe N°01 : le guide d'entretien effectué avec les artisans.

1- Partie signalétique :

- Votre nom :
- Le sexe :
 Femme Homme
- Votre âge :
- Votre origine :
- Votre niveau d'étude :
 L'enseignement primaire.
 L'enseignement moyen.
 L'enseignement secondaire.
 L'enseignement supérieur.
- Dans quelle branche d'artisanat êtes-vous spécialisés :
- Ou se localise votre atelier :
- En quelle année cet atelier a débuté son activité :
- C'est un atelier :
 Hérité
 Créé
- Avez-vous fait une formation :
 - Dans quelle institution :
- Non
 - Qui vous a appris ce métier :

- Avez-vous fait d'autres formations qui peuvent être bénéfiques ou en relation avec votre métier (marketing ; gestion de stock ; gestion d'entreprise) :

Oui

• Désigner :

Non

- Avez-vous une carte d'artisan :

Oui

Si oui

• Quel avantage vous a-t-elle apporté ?.....

Non

Si non,

• Pourquoi ?.....

• Pensez-vous le faire ?.....

- Avez-vous bénéficié d'une aide ou don étatique ?

Oui

Si oui,

- désignation :

CNAC

ANGEM

ANSEJ
 CAM

DTA
 Autres :.....

• Cette aide, était-elle suffisante pour bien mener votre projet souhaité ?.....
.....

• La procédure pour bénéficier de cette aide, était-elle légère ?

Oui

Non

Si non, désigner pourquoi :
.....
.....

Non

Si non,

- pourquoi ?.....
.....
- Pensez-vous solliciter une aide d'Etat dans l'avenir ?.....
.....

2- L'activité de l'artisan :

a- approvisionnement :

- Quelle est la matière première que vous utilisez :.....
.....
.....
- Quelle est l'origine de cette matière première :

Locale :.....

Nationale :.....

Internationale :.....

- Quel est l'origine de la matière première que vous utilisez ?

La nature

- Dans ce cas, Quelles sont les difficultés que rencontrez dans l'obtention de cette matière ?

➤
.....
.....

Le fournisseur

b- La production :

- Quelle est la gamme de vos produits ?.....

.....
.....

- Quels sont les outils que vous utilisez pour produire ?.....

.....
.....

- En fonction de quoi vous produisez ?

.....
.....

c- la vente :

- Possédez-vous une vitrine pour la vente de vos produits ?

Oui

- Si oui, où se trouve-t-elle:.....

.....
 Non

- Si non, ou vous effectuez vos ventes ?.....
.....

- Rencontrez-vous des difficultés dans la commercialisation de vos produits ?

Oui

- Si oui, les désigner :.....
.....
.....

Non

- Dans le but de faire connaître les consommateurs de vos produits, quelles sont les méthodes que vous adoptées?
.....
.....
.....

- Participez-vous à des manifestations (foires, salon...etc.)

Oui

Si oui,

Locales

Régionales

Nationales

Internationales

- Cette participation est –elle bénéfique pour vous ?

Oui

Si oui ; c'est en terme de quoi ?

D'argent

De connaissances

Autres.....

Non

Non

Si non

- Pourquoi ?.....
.....
.....
- Pensez-vous le faire dans l'avenir ?.....
.....

- Votre clientèle est-elle ?

Locale

Nationale

Internationale

- En fonction de quoi définissez-vous les prix de vos produits ?

Prix du marché (offre/demande)

Un prix définit par l'Etat

- Etes-vous soumis à un impôt ?

Oui

- Si oui, comment le trouvez-vous ?

Elevée

Raisonnable

Non

- La marge bénéficiaire que vous dégager, est-elle ?

Satisfaisante

Non satisfaisante

- La vente des produits que vous fabriquez, est-elle votre ?

Activité principale

Activité secondaire

- S'elle est secondaire, quelle est votre activité principale ?...

.....
- Pensez-vous à quitter le métier d'artisan ?

Oui

- Si oui, désigner pourquoi :.....
.....
.....

Non

3- Relation avec les acteurs publics :

- Quels sont les organismes publics avec lesquels entretenez-vous des relations ?

DTA

CAM

ANGEM

Maison de l'artisanat

CNAC

L'ANART

ANSEJ

autre :.....

- Comment se caractérisent-elles ces relations ?

- Avec la DTA :.....
.....
.....

- Avec la CAM :.....
.....
.....

- Avec la CNAC :.....
.....
.....

- Avec l'ANART :.....
.....
.....

- Avec l'ANGEM :.....

-
-
- Avec l'ANSEJ :.....
 -
 -
 - Avec la maison de l'artisanat :.....
 -
 -
 - Avec d'autres organismes :.....
 -
 -

- Comment caractérisez-vous l'apport de ces relations?

Positif

Si oui, la désigner :.....

.....

.....

Négatif

Si oui, la désigner :.....

.....

.....

4- Relation avec les acteurs privés :

4-1- les artisans

a- Du même métier

- Travaillez-vous en collaboration avec les autres artisans du même métier ?

Oui

Si oui,

- Expliquer comment :.....
.....

- Quels sont les résultats obtenus de cette collaboration :...
.....

Non

Si non,

- Expliquez pourquoi :.....
.....

- Pensez-vous le faire dans l'avenir ?.....
.....

- Si vous aurez le choix à vous se délocaliser, allez-vous préférer de vous localiser en proximité de vos concurrents ?

Oui

Si oui, expliquer pourquoi :.....
.....
.....

Non

Si non,

- Pourquoi :.....
.....
.....

- Vous ne pensez pas que être en proximité avec vos concurrents peut vous pousser à améliorer la qualité de vos produits et à adopter des méthodes ménagères nouvelles qui vont vous permettre d'augmenter vos parts sur le marché ?.....
.....
.....

b- D'autres métiers

- Entretenez-vous des relations avec des artisans d'autres métiers ?

Oui

Si oui,

- En quoi se matérialisent-elles?.....

.....
.....

- Ces relations sont-elles bénéfiques pour vous ?

Oui

Si oui, expliquez pourquoi :.....

.....
.....

Non

Si non, expliquer :.....

.....
.....

Non

Si non,

- Pourquoi ?.....

.....
.....

- Pensez-vous le faire dans l'avenir ?.....

.....
.....

- Vous intéresse-t-il de vous localiser en proximité avec des artisans d'autres métiers ?

Oui

Si oui, expliquer pourquoi :.....

.....
.....

Non

Si non, expliquer pourquoi :

.....
.....

4-2- Les fournisseurs

- Qui sont vos principaux fournisseurs ?.....

.....
.....

- Les difficultés rencontrées avec eux, sont :

En termes de prix

En termes de quantités de la matière première

En termes de la qualité de la matière première

En termes des délais de livraison

En termes de lieu de livraison

Autres difficultés, les préciser :

.....
.....

Argumentez :

.....
.....

.....

4-3- les revendeurs

- Comment vous procédez à la vente de vos produits

Gros

Détails

Les deux

- Expliquer pourquoi :.....

.....
.....

- Que pensez-vous sur les prix appliqués par les revendeurs sur vos produits ?

Raisonables

Exagérés

- Qu'est-ce que vous suggérez pour les revendeurs fixent des marges bénéficiaires raisonnables?.....

.....
.....
.....

5- Relation avec les associations et les coopératives

5-1- les associations

- êtes-vous adhérent à une association ?

Oui

Si oui, cela était-il bénéfique pour vous ?

Oui

- Si oui, expliquer pourquoi :.....

.....
.....

Non

- Si non, expliquer pourquoi :.....

.....
.....

Non

Si non,

- Pourquoi ?.....
.....
.....
- Pensez-vous le faire dans l'avenir ?.....
.....

Annexe N°02 : Le guide d'entretien effectué avec les associations

1- Généralités sur le président de l'association

- Le nom du président de l'association :
- L' âge :
- Le sexe :
- La profession :
- Le niveau d'étude :

2- Généralités sur l'association

- Le nom de l'association :
- La date de sa création :
- Son siège social :
- Le nombre de ses adhérents :
- Le nombre de femmes :
- Le nombre d'hommes :
- Le nombre de ses adhérents actifs :
- Le nombre de femmes :
- Le nombre d'hommes :
- Les ressources financières de l'association :
 - Etatique :%
 - Cotisations des adhérents :%
 - Dons :%
 - Activités lucratives :%

3- Généralités sur l'activité de l'association

- Quel est le principal objectif de la création de cette association ?
 -
 -
 -
- L'activité de cette association vise-t-elle à satisfaire les besoins de ses adhérents ou ceux de l'ensemble de la société?
 -
 -
 - Expliquez :
 -
 -
- Quelles sont les principales activités exercées par votre association ?
 -
 -
 -

- Quelles sont vos principales missions ?
 -
 -
 -
- Quels sont vos projets ?
 -
 -
 -

4- Généralités sur les relations de l'association

- Quelles sont les collectivités territoriales avec lesquelles entretenez-vous des relations ?
 - Les désigner :.....
 -
 -
- En quoi se matérialisent-elles ces relations ?
 -
 -
 -
- Travaillez-vous en collaboration avec d'autres associations ?
 - Oui
 - Si oui ; citez nous des cas réels
 -
 -
 - Quel est l'intérêt de cette collaboration ?.....
 -
 -
 - Non
 - Si non ;
pourquoi ?.....
 -
 -
 - Pensez-vous que ça sera utile de le faire dans l'avenir
- Selon vous quel rôle joue t- elle l'association dans la vie des artisans ?
 -
 -
 -
 -

- Existent- elles des relations entre la société civile et votre association ?

Oui

• Si oui, désigner :

.....
.....

• Que pensez-vous de l'apport de ces relations qui vous unies ?

.....
.....
.....

5- Questions diverses

- Que pensez-vous :

• De la situation actuelle de l'artisanat traditionnel :

.....
.....
.....

• Des efforts fournis par l'Etat pour la promotion et la sauvegarde de cette activité ?.....

.....
.....

• Des efforts fournis par les artisans ?.....

.....
.....

- Selon vous quel rôle joue-t-elle artisanat traditionnel dans la vie économique et sociale de la willaya de Tiz-ouzou ?.....

.....
.....

- Quelles sont les difficultés que rencontre votre association ?

.....
.....

- Trouver des adhérents, est-elle une chose facile pour vous ?

.....
.....

- Quelles sont vos propositions ?.....

.....
.....

Annexe N°03 : le guide d'entretien effectué avec la DTA

- Sur quelle base définissez-vous le plan d'actions annuel et pluriannuel relatif au développement des activités artisanales ?
- Quel est le plan qui est en cours de réalisation ?
- Dans le but de créer un climat favorable au développement des activités artisanales, quelles sont les mesures que vous adoptez ?
- Quelles sont les actions mises en place pour la protection, la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine artisanal ?
- Quelles sont les procédures prises lors d'infraction de lois, règlements, normes et standards de qualité en matière de production et d'exercice des activités artisanales ?
- Quelles sont les efforts fournis pour intégrer les activités artisanales dans la sphère économique locale ?
- Faites-vous des études et enquêtes se rapportant à l'évaluation des activités artisanales? Si oui, illustrez par des exemples.
- Quel est l'intérêt de la collecte des informations et des données relatives à l'artisanat ?
- Quels les outils et les moyens mobilisés pour réaliser ces collectes ?
- Quelles sont les méthodes utilisées pour leur diffusion ?
- Qui sont les principaux demandeurs de ces informations et données collectées?
- Dans le but de promouvoir l'artisanat, quelles sont les manifestations économiques encadrées et animées de votre part ?
- D'après les bilans que vous élaborez, l'activité artisanale est-elle déficitaire ou bénéficiaire ?
- Quelle est votre part dans les actions menées par les organisations, groupements professionnels, associations et espaces intermédiaires dans le domaine de l'artisanat ?
- En quoi se matérialisent les actions de promotion des activités artisanales ?
- Comment soutenez-vous les activités artisanales ?
- En ce qui concerne les aides financières, quelles sont les activités soutenues, ou qui sont les artisans soutenus ?

Annexe N° 04 : Potrie D'ait kheir



Photos prises par l'auteur

Annexe N° 05 : Tissage



Phtos prises par l'auteur

Annexe N°06 : Ebénistrie (bois)



Photos prises par l'auteur

Annexe N° 7 : La vannerie



photos prises par l'auteur

Annexe N° 08 : Forgerie



Photos prises par l'auteur

La liste des tableaux

Tableau N° 01 : La nomenclature des activités du premier domaine de l'artisanat en Algérie

Tableau N°02 : La nomenclature des activités du deuxième domaine de l'artisanat en Algérie.

Tableau N°03 : La nomenclature des activités du troisième domaine de l'artisanat en Algérie.

Tableau N°04 : Répartition des activités de l'artisanat traditionnel selon les régions dont elles sont exercées.

Tableau N°05 : manifestations et journées de sensibilisation

Tableau N° 06 : La structure financière du financement triangulaire premier niveau

Tableau N°07 : La structure financière du financement triangulaire deuxième niveau

Tableau N° 08 : La structure financière du financement mixte premier niveau

Tableau N° 09 : La structure financière du financement mixte deuxième niveau

Tableau N°10 : La répartition des artisans qui ont fait une formation professionnelle selon leurs métiers

Tableau N° 11: Le classement des aides selon la source

Table des matières

Remerciements	02
Dédicaces	03
Liste des abréviations	04
Sommaire	05
Introduction Générale	07
Chapitre I : le développement local, la gouvernance territoriale et l’artisanat.	12
Introduction	12
Section 01 : Le développement local	12
1-1-La genèse et évolution du développement local.....	13
1-2-La définition du développement local	14
1-2-1-Le développement	14
1-2-2- Le local.....	14
1-2-3- La définition du développement local	15
1-3-Les approches territoriales du développement local.....	15
1-3-1- Le district industriel	16
1-3-2- Les systèmes productifs locaux (SPL)	18
1-3-3- L’approche des milieux innovateurs	19
1-3-4- L’approche des clusters.....	20
1-4-Les outils du développement local	22
Section 02 : La gouvernance territoriale	22
2-1- La définition de la gouvernance territoriale	23
2-2- Aperçu historique sur la gouvernance territoriale	23
2-3-Les acteurs de la gouvernance territoriale	24
2-4-Les formes de la gouvernance	25
2-5-Les caractéristiques de la gouvernance	25
2-6- Les enjeux de la gouvernance.....	26
2-7-La gouvernance et les dynamiques de proximité.....	27
Section 03 : L’artisanat	29
3-1- Les enjeux de l’artisanat	30
3-2-Le savoir-faire une ressource spécifique	31
3-3-De l’espace au territoire ou la recherche d’une ressource spécifique.....	34
Conclusion	35

Chapitre 02 : Le secteur de l'artisanat en Algérie	38
Introduction	38
Section 01 : L'évolution et l'organisation de l'activité artisanale en Algérie	39
1-1- L'évolution du secteur de l'artisanat en Algérie	39
1-1-1-Le secteur de l'artisanat de 1962 à 1991	39
1-1-2-Le secteur de l'artisanat à l'ère de l'économie du marché	41
1-1-3-Le secteur de l'artisanat à l'ère des réformes économique	43
Section 02 : L'organisation du secteur de l'artisanat en Algérie.....	46
2-1- L'ordonnance 96-01.....	46
2-1-1-Définitions de l'artisanat et des métiers	46
2-1-2-Les formes d'exercice de l'activité	47
2-1-3- Les recommandations fondamentales	48
2-2- La nomenclature et les acteurs de l'artisanat en Algérie	50
2-2-1-L'importance de la nomenclature.....	51
2-2-2Le contenu de la nomenclature	51
2-2-3- La présentation des domaines d'activité de la nomenclature	52
Section 03 : Les acteurs qui régissent le secteur de l'artisanat en Algérie.....	55
3-1-L'ANRT.....	55
3-1-1- La présentation de l'ANART	55
3-1-2- Les missions de l'ANART	55
3-1-3-L'organisation et fonctionnement de l'ANART	56
3-2-La chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM)	57
3-2-1-La présentation de la CNAM.....	57
3-2-2-Les missions de la CNAM	57
3-2-3-L'organismes et le fonctionnement de la CNAM	58
Conclusion.....	59
Chapitre 03 : les acteurs intervenants dans le secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	61
Introduction	61
Section 01 : La présentation du cadre méthodologique de la recherche.....	61
1-1- La Collecte de données statistiques, bilans et guides	61
1-2- Les entretiens effectués avec les artisans et les associations	62
1-2-1- Les entretiens effectués avec les artisans	62
1-2-2- Les entretiens effectués avec les associations	64

1-3-L'entretien avec la DTA	65
1-3-1- Le déroulement de l'enquête	65
1-3-2- La présentation du guide d'entretien effectué avec la DTA.....	65
1-4- L'entretien programmé avec la CAM.....	66
Section 02 : La présentation du cadre d'étude	67
2-1-La présentation des activités les plus exercées à la wilaya de Tizi-Ouzou	67
2-1-1-La poterie.....	67
2-1-2-Le tissage.....	68
2-1-3-L'ébénisterie (le bois sculpté)	69
2-1-4-La bijouterie	69
2-1-5-La vannerie	69
2-2-La spécialisation par région	69
Section 03 : Les acteurs intervenant dans le secteur de l'artisanat traditionnel à la wilaya de Tizi-Ouzou.....	70
3-1- La DTA.....	71
3-1-1- La présentation de la DT	71
3-1-2- L'analyse des données recueillies de la DTA	71
3-2- La CAM.....	74
3-2-1- La présentation générale de la CAM.....	74
3-2-2- Les données recueillies de la CAM.....	74
3-3- La maison de l'artisanat	77
3-4- La maison de la culture Mouloud Mammeri	77
3-5- L'ANSEJ	78
3-5-1- La présentation de l'ANSEJ.....	78
3-5-2- La présentation et L'analyse des données recueillies par l'ANSEJ de T-O.....	78
3-6- L'ANGEM	81
2-6-1- La présentation de l'ANGEM	81
2-6-2- La présentation et l'analyse des données recueillies de l'ANGEM de T-O.....	81
3-7- La CNAC.....	84
2-7-1- La présentation de la CNAC	84
2-7-4- Présentation et analyse des données recueillies de la CANAC de T-O	84
Conclusion.....	88
Chapitre 04 : L'Analyse et interprétation des données de l'enquête.....	90
Introduction	90
Section 01 : L'analyse des entretiens effectués avec les artisans.....	90

1-1- Généralités sur les artisans.....	90
1-2- Relation des artisans avec les institutions publiques	94
1-3- La relation des artisans avec les acteurs privés, les associations et les coopératives	101
Section 02 : L'Analyse des entretiens effectués avec les associations	110
2-1- Généralités sur le président de l'association	110
2-2- Généralités sur l'association	111
2-3- Généralité sur l'activité de l'association	113
2-4- Généralités sur les relations de l'association	114
2-5- Questions diverses	115
Section 03 : L'analyse du guide de l'entretien effectué avec la DTA.....	117
Conclusion.....	119
Conclusion générale	123
Bibliographie.....	128
Annexes	132
Liste des tableaux	160
Tables des matières	161

Résumé

L'échec des politiques de développement menées par le haut (l'Etat) a permis la montée d'une économie caractérisée par le recours des Etats aux milieux locaux où le rôle des acteurs locaux, les territoires et avec la valorisation des potentialités locales et leur exploitation optimale, sont devenus un levier important de développement. Pour la valorisation des potentialités locales et pour leur utilisation optimale il est nécessaire une coordination des projets entre les différents acteurs, qui nécessite à son tour des mécanismes complexes qui ne peuvent être appréhendés qu'à travers une gouvernance transversale

Dans une perspective du développement local, la gouvernance locale renvoie à l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté, susceptibles de porter un objectif commun et des projets spécifiques de développement de leur collectivité.

Le caractère parcellaire et spontané de l'artisanat lui assure une adaptation totale à la dimension locale. Ces adaptations restent fonction des relations existant avec les autres secteurs de la société et de l'économie. D'après l'expérience de certains pays, ces métiers peuvent être un moteur de développement local, grâce au regroupement des artisans et des petits entrepreneurs, et aussi à une petite innovation technologique faite au processus de production tout en préservant l'originalité du patrimoine.

L'Algérie d'après l'état actuel de son économie, d'un côté, et ses potentialités locales de l'autre côté, nous trouvons qu'elle a intérêt de se baser sur un développement fondé sur l'utilisation optimale de ses ressources locales et la prise en compte des spécificités de son territoire. Notre travail a pour objectif de démontrer les défaillances dans la gouvernance territoriale du secteur de l'artisanat traditionnel dans la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi l'importance de la coordination des actions des différents acteurs qui composent ce secteur pour atteindre les objectifs communs.

Pour réaliser ce travail, nous avons effectué des enquêtes de terrain à l'aide des guides d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon d'artisans, d'associations et la DTA ainsi nous avons procédé à une collecte de données auprès de plusieurs institutions publiques à savoir la DTA, la CAM, l'ANGEM, l'ANSEJ et la CNAC.

Mots clés : le développement territorial, la gouvernance locale, l'artisanat traditionnel, territoires, acteurs locaux, potentialités locales, Algérie, Tizi-Ouzou.

Summary

The failure of top-down development policies (the state) has allowed the rise of an economy characterized by the recourse of the states to the local environments where the role of the local actors, the territories and with the valorization of the local potentialities and their optimal exploitation, have become an important lever for development. For the valorization of local potentialities and for their optimal use, it is necessary to coordinate projects between the different actors, which in turn requires complex mechanisms that can only be apprehended through transversal governance.

From a local development perspective, local governance refers to all the interactions between the actors of a community, likely to carry a common goal and specific projects of development of their community.

The piecemeal and spontaneous character of the craftsmanship ensures a total adaptation to the local dimension. These adaptations depend on relations with other sectors of society and the economy. According to the experience of some countries, these trades can be a driving force for local development, thanks to the grouping of artisans and small entrepreneurs, and also to a small technological innovation made to the production process while preserving the originality of the heritage. .

Algeria according to the current state of its economy, on the one hand, and its local potential on the other, we find that it is in its interest to base itself on a development based on the optimal use of its local resources and taking into account the specificities of its territory. Our work aims to dismantle the shortcomings in the territorial governance of the traditional crafts sector in the wilaya of Tizi-Ouzou and the importance of coordinating the actions of the various actors that make up this sector to achieve the common objectives.

To carry out this work, we conducted field surveys using semi-structured interview guides with a sample of artisans, associations and the DTA, and we collected data from several public institutions namely DTA, CAM, ANGEM, ANSEJ and CNAC.

Key words: territorial development, local governance, traditional crafts, territories, local actors, local potentialities, Algeria, Tizi-Ouzou.

ملخص

إن فشل سياسات التنمية المنفذة من قبل الدولة سمح بظهور اقتصاد تميّز بلجوء الدولة إلى البيئات المحلية حيث أصبحت الجهات الفاعلة المحلية والأقاليم ومع تقييم الإمكانيات والاستغلال الأمثل لها تلعب دوراً هاماً في التنمية. من أجل ترسيخ الإمكانيات المحلية واستخدامها الأمثل، من الضروري تنسيق المشاريع بين الجهات الفاعلة المختلفة، والتي بدورها تتطلب آليات معقدة لا يمكن تحقيقها إلا من خلال إدارة مستعرضة.

من منظور التنمية المحلية، يشير الحكم المحلي إلى جميع التفاعلات بين الجهات المختصة في المجتمع، والتي تحمل هدفاً مشتركاً ومشاريع محددة لتنمية مجتمعتها.

يضمن الطابع التدريجي والعفوي للحرف تكيفاً تاماً مع البعد المحلي. تعتمد هذه التعديلات على العلاقات مع قطاعات أخرى في المجتمع والاقتصاد. وفقاً لتجربة بعض البلدان، يمكن أن تكون هذا الميدان قوة دافعة للتنمية المحلية، بفضل تجمع الحرفيين وأصحاب المشاريع الصغيرة، وكذلك الابتكار التكنولوجي الصغير الذي تم إنجازه في عملية الإنتاج مع الحفاظ على أصالة التراث.

الجزائر حسب الحالة الراهنة لاقتصادها من ناحية، وإمكانياتها المحلية من جهة أخرى، نجد أنه من مصلحتها أن تبني لتنميتها على أساس الاستخدام الأمثل لمواردها المحلية وأخذ بعين الاعتبار خصوصيات أراضيها. يهدف عملنا إلى إزالة أوجه القصور في الإدارة الإقليمية لقطاع الحرف التقليدية في ولاية تيزي وزو وأهمية تنسيق أعمال مختلف الجهات الفاعلة التي تشكل هذا القطاع لتحقيق الأهداف المشتركة.

لتنفيذ هذا العمل، أجرينا دراسات ميدانية عن طريق إجراء مقابلات مع عينة من الحرفيين والجمعيات ومقابلة أخرى مع مديرية السياحة والحرف، كما قمنا بجمع البيانات من العديد من المؤسسات العامة منها مديرية السياحة والحرف، غرفة المهن والحرف، الوكالة الوطنية لتدعيم تشغيل الشباب...

الكلمات المفتاحية: التنمية الإقليمية، الحكم المحلي، الحرف التقليدية، الأقاليم، الجهات الفاعلة المحلية، الإمكانيات المحلية، الجزائر، تيزي وزو.